2020-2021
Master 1 Archives

Les archivistes hospitaliers au sein des réseaux professionnels

Le cas du réseau documentaire en santé mentale Ascodocpsy de 2004 à nos jours

Jade SAMSON

Sous la direction de M. Patrice Marcilloux

Membres du jury

Patrice Marcilloux | Professeur des universités en archivistique

Magalie Moysan | Maîtresse de conférences en archivistique

FORMATION ARCHIVES ANGERS

Soutenu publiquement le :
9 juin 2021

UA
FACULTÉ DES LETTRES, LANGUES ET SCIENCES HUMAINES
UNIVERSITÉ D'ANGERS

2020-2021
Master 1 Archives

Les archivistes hospitaliers au sein des réseaux professionnels

Le cas du réseau documentaire en santé mentale Ascodocpsy de 2004 à nos jours

Jade SAMSON

Sous la direction de M. Patrice Marcilloux

Membres du jury

Patrice Marcilloux | Professeur des universités en archivistique

Magalie Moysan | Maîtresse de conférences en archivistique

FORMATION ARCHIVES ANGERS

Soutenu publiquement le :
9 juin 2021

UA
FACULTÉ DES LETTRES, LANGUES ET SCIENCES HUMAINES
UNIVERSITÉ D'ANGERS

L'auteur du présent document vous autorise à le partager, reproduire, distribuer et communiquer selon les conditions suivantes :

- Vous devez le citer en l'attribuant de la manière indiquée par l'auteur (mais pas d'une manière qui suggérerait qu'il approuve votre utilisation de l'œuvre).
- Vous n'avez pas le droit d'utiliser ce document à des fins commerciales.
- Vous n'avez pas le droit de le modifier, de le transformer ou de l'adapter.

Consulter la licence creative commons complète en français :
http://creativecommons.org/licences/by-nc-nd/2.0/fr/

Ces conditions d'utilisation (attribution, pas d'utilisation commerciale, pas de modification) sont symbolisées par les icônes positionnées en pied de page.

REMERCIEMENTS

Je tiens tout d'abord à remercier Patrice Marcilloux, mon directeur de mémoire, pour avoir encadré l'élaboration de ce projet de recherche et pour ses conseils pertinents.

Mes remerciements vont également aux archivistes d'Ascodocpsy, Claudine Bellamy, Anne-Pascale Saliou, Blandine Maurier et Sabine Jean-Feydel pour l'intérêt porté à cette étude et pour avoir accepté de partager leur expérience enrichissante.

Je tiens également à remercier l'équipe pédagogique pour la qualité et la richesse de leur enseignement et pour m'avoir fourni les outils nécessaires à la rédaction de ce mémoire.

Enfin, mes remerciements vont à mes proches et ma famille pour leurs encouragements et plus particulièrement à Matthieu pour son soutien et son écoute durant la construction de ce mémoire.

Sommaire

INTRODUCTION GÉNÉRALE 2

PREMIÈRE PARTIE : ÉTUDE DE RÉSEAUX PROFESSIONNELS D'ARCHIVISTES ET ARCHIVISTES HOSPITALIERS : ÉTAT DES LIEUX 4

1. La fonction d'archiviste hospitalier 5
2. L'étude des réseaux professionnels en Sciences humaines et sociales 16
3. Les réseaux professionnels d'archivistes en France 25

BIBLIOGRAPHIE 33

ÉTAT DES SOURCES 38

SECONDE PARTIE : LE RÉSEAU PROFESSIONNEL D'ARCHIVISTES HOSPITALIERS D'ASCODOCPSY : CONSTRUCTION, USAGES ET APPORTS 41

1. Le réseau documentaire en santé mentale Ascodocpsy 42
2. L'élaboration d'une pratique professionnelle 51
3. Vers la reconnaissance de la fonction d'archiviste hospitalier 59

CONCLUSION 66

ANNEXES 68

TABLE DES MATIÈRES 80

Introduction générale

Dans l'entretien du vendredi 30 avril 2021 avec Blandine Maurier, archiviste au centre hospitalier Saint-Jean-de-Dieu et membre du comité de pilotage des archivistes du réseau documentaire en santé mentale Ascodocpsy, sa participation au réseau Ascodocpsy est décrite comme faisant partie de sa fiche de poste et des compétences reconnues par sa direction[1]. Ascodocpsy est un réseau de documentalistes et d'archivistes exerçant au sein d'établissements hospitaliers spécialisés en santé mentale. Parmi les missions du réseau, notamment celles des différentes commissions sur les archives hospitalières, se trouvent la création d'outils communs sur le traitement et la gestion des archives hospitalières et le développement d'un cercle d'entraide pour faciliter le travail quotidien des archivistes d'établissements spécialisés en santé mentale face aux spécificités et difficultés des archives hospitalières. Par ailleurs, comme le souligne Damien Hamard, le référentiel métier de l'Association des archivistes français fait figurer l'animation et l'entretien d'un réseau parmi les savoir-être et les savoir-faire de l'archiviste[2], ce qui marque l'importance des réseaux et notamment des réseaux professionnels dans l'exercice du métier[3]. Pourquoi la participation à un réseau professionnel est-elle importante pour les archivistes, que leur apporte-t-elle, et cette importance est-elle davantage prégnante pour les archivistes hospitaliers ?

À travers l'étude du réseau documentaire en santé mentale Ascodocpsy, l'ambition de ce mémoire est d'analyser la place des archivistes hospitaliers au sein des réseaux professionnels d'archivistes, l'importance de la participation à ces réseaux vis-à-vis des particularités de la fonction d'archiviste dans les établissements de santé – et plus précisément encore, les spécificités des archives des établissements spécialisés en santé mentale – et les apports de cette participation dans l'élaboration et la diffusion d'une pratique et d'une culture professionnelle appuyant l'affirmation de la fonction d'archiviste hospitalier. La période chronologique d'étude s'étend de 2004 à nos jours, l'année 2004 a été retenue parce qu'il s'agit de l'année de création de la commission sur les archives hospitalières d'Ascodocpsy et donc de l'intégration des archivistes au réseau. Dans un premier temps, des sources orales ont été mobilisées pour recueillir les témoignages et les expériences d'archivistes membres du comité de pilotage des archivistes du réseau Ascodocpsy. Le témoignage d'une ancienne membre et fondatrice de la commission sur les archives a également été collecté pour approfondir l'historique de l'intégration des archivistes au réseau. Sur la base d'entretiens semi-directifs appuyés sur une grille d'entretien commune, les témoignages collectés relatent les expériences

---

[1] Entretien avec Blandine Maurier du 30 avril 2021, 15 min 47 – 16 min 24.

[2] Damien HAMARD, *Des paléographes aux archivistes. L'Association des archivistes français au cœur des réseaux professionnels (1970-2010)*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2020, p 20-21.

[3] D. HAMARD, « L'archiviste et le syndrome de l'araignée : état des réseaux de l'archiviste en 2010 », *La Gazette des archives*, n° 222, 2011, p. 163-164.

CC BY NC ND

des archivistes interrogées au sein du réseau en revenant sur leur adhésion, leur participation au réseau et les différents apports qu'elles tirent de cette participation. Ensuite, les outils méthodologiques produits par les archivistes travaillant en commun au sein d'Ascodocpsy ont été analysés, comme le guide des archives hospitalières, les tableaux de gestion – dont les tableaux de tri et de conservation élaborés dans le cadre du groupe interprofessionnel sur les archives hospitalières réunissant des archivistes d'Ascodocpsy et de l'Association des archivistes français ainsi que des directeurs d'établissements hospitaliers et des représentants du corps médical – ainsi que les guides méthodologiques portant sur la mise en place d'une politique d'archivage à l'hôpital produits par l'ANAP à l'élaboration desquels Ascodocpsy a participé en tant qu'expert en 2012 et 2013. Un corpus de sources numériques a également été constitué par l'analyse du site internet du réseau, www.ascodocpsy.org, et des différents services électroniques proposés par Ascodocpsy comme les lettres électroniques mensuelles, *Le Fil d'Asco* et *Archimède*, la lettre hebdomadaire *Les Actus d'Asco*, ainsi que la consultation des messages de la liste de diffusion professionnelle archivistes_hospitaliers@listes.univ-lyon1.fr destinée aux archivistes hospitaliers mise en place par Ascodocpsy en 2009.

Un tel sujet de recherche s'intéresse à l'étude des réseaux professionnels d'archivistes et s'inscrit dans la continuité de la thèse de Damien Hamard[4] qui a ouvert le champ de la recherche archivistique française à l'analyse de réseaux professionnels d'archivistes en proposant une étude approfondie de l'Association des archivistes français, de son évolution, de ses missions et de ses outils[5].

Pour répondre à ces interrogations, cette étude commencera par dresser un état des lieux de la fonction d'archiviste à l'hôpital et au sein des réseaux professionnels d'archivistes en revenant sur les spécificités et les difficultés inhérentes à l'exercice du métier d'archiviste dans les établissements hospitaliers, ainsi qu'en présentant les différents réseaux que les archivistes peuvent intégrer et la place que les archivistes hospitaliers y occupent. Il s'agira ensuite d'étudier le cas particulier du réseau documentaire en santé mentale Ascodocpsy, son rôle et ses apports pour les archivistes hospitaliers, à la fois pour le développement de la pratique professionnelle archivistique et pour l'affirmation de la fonction d'archiviste à l'hôpital en revenant également sur les raisons et le déroulé de l'intégration des archivistes hospitaliers au réseau de documentalistes.

---

[4] D. HAMARD, *Des paléographes aux archivistes*, *op. cit.*, 468 p.
[5] *Ibid.*, p. 20.

CC BY NC ND

Première partie : Étude de réseaux professionnels d'archivistes et archivistes hospitaliers : état des lieux

La préoccupation des établissements de santé pour la gestion de leurs archives est un phénomène relativement récent et lié à l'évolution du droit hospitalier, notamment en matière de gestion du dossier patient et de communication de l'information médicale[6]. Les services d'archives hospitalières se sont progressivement développés dans les établissements de santé, ainsi que leur personnel, faisant émerger la fonction d'archiviste hospitalier[7]. Être archiviste à l'hôpital présente des spécificités dans l'exercice du métier d'archiviste tenant d'une part à l'environnement de travail, le milieu hospitalier, et d'autre part à la nature des archives qui y sont traitées et conservées. En effet, les archives des établissements hospitaliers publics et privés constituent une catégorie particulière d'archives à laquelle s'appliquent des dispositions législatives et réglementaires spécifiques[8]. Au regard de ces éléments, il est particulièrement intéressant de s'interroger sur la place qu'occupent les archivistes hospitaliers au sein des réseaux d'archivistes, d'abord au sein du réseau institutionnel des archives, ensuite – et surtout – au sein des réseaux professionnels des archivistes. L'utilité de ces réseaux professionnels et leurs apports pour les archivistes sont des éléments que l'analyse de réseaux permet d'identifier et de comprendre.

En mobilisant des éléments bibliographiques portant sur la sociologie des professions et l'analyse de réseaux en Sciences humaines et sociales, ainsi que des articles et ouvrages de la littérature professionnelle concernant les archives hospitalières et les réseaux d'archivistes, un état des lieux des spécificités et de l'évolution de la fonction d'archiviste hospitalier peut être dressé, ainsi que de la place qui lui est dévolue au sein des réseaux professionnels d'archivistes et de l'état de la recherche archivistique dans le champ de l'étude des réseaux d'archivistes.

Pour ce faire, il convient dans un premier temps de se pencher sur les particularités de la fonction d'archiviste hospitalier en présentant les différents enjeux de l'archivage dans les établissements de santé ainsi que l'évolution des services d'archives hospitalières et de leurs rapports avec le milieu hospitalier et l'administration publique des archives. Dans un deuxième temps, une exposition du développement de l'analyse de réseaux en Sciences humaines et sociales et de la sociologie des professions et des groupes professionnels apparaît nécessaire

---

[6] Marc DUPONT, « L'évolution du droit hospitalier et ses incidences sur les archives », *La Gazette des archives*, n° 205, 2007, p. 9-10.

[7] Jean-Pierre FRÈRE, « Évolution de la situation des personnels des services d'archives médicales », *La Gazette des archives*, n° 167, 1994, p. 384-387.

[8] Françoise BANAT-BERGER, Antoine MEISSONNIER, « La gestion des archives dans le secteur médical à l'ère numérique », *Revue médecine et droit*, n° 131, 2015, p. 39-40.

CC BY NC ND

pour comprendre l'intérêt et les apports de l'étude des réseaux professionnels. Enfin, dans un troisième et dernier temps, pour déterminer l'état de la connaissance des réseaux professionnels d'archivistes, ces différents réseaux seront présentés ainsi que la place qu'y occupent les archivistes hospitaliers et les études existantes portant sur ces réseaux.

1. La fonction d'archiviste hospitalier

Les particularités de la fonction d'archiviste dans les établissements de santé ont pu être abordées à l'occasion de deux journées d'études de l'Association des archivistes français : une première journée d'étude consacrée aux archives de la santé en 1994 et une seconde en 2007 autour des enjeux et des pratiques en matière d'archives hospitalières[9]. Ces spécificités tiennent d'une part à la nature des documents qui constituent les archives hospitalières – dont le dossier patient sur lequel il conviendra de s'attarder – ainsi qu'à la complexité du cadre juridique réglementant les archives hospitalières et d'autre part aux fonctions diverses des archivistes dans les hôpitaux, qui manquent encore aujourd'hui de connaissance et de reconnaissance auprès des directeurs d'établissements et du personnel médical hospitalier. Dans ce contexte, les services d'archives hospitalières et leur personnel ont pu connaître un développement différent des services de l'administration des archives avec lesquels ils entretiennent néanmoins des liens, notamment dans le cadre de l'exercice du contrôle scientifique et technique.

1.1. L'enjeu des archives à l'hôpital

Les archives hospitalières sont soumises à une forte législation et règlementation, complexifiées par la superposition de différentes sources juridiques et qui visent tout particulièrement la gestion du dossier patient.

1.1.1. Les archives hospitalières : éléments de définition

Une première définition apparait à la lecture de l'article 1er de l'arrêté interministériel du 11 mars 1968 portant règlement des archives hospitalières. Aux termes de cet article, « les archives hospitalières consistent dans l'ensemble des titres concernant les biens, droit et obligations des établissements publics hospitaliers (…) des établissements de soins et des établissements de cure, y compris les registres papiers émanant de l'administration et des services médicaux et chirurgicaux de ces divers établissements »[10]. Il ressort de cette disposition deux types de documents compris dans la définition des archives hospitalières : les archives administratives, comprenant les documents relatifs à la gestion et au patrimoine, et les archives

[9] Les actes de ces journées d'études ont été publiés dans deux numéros thématiques de *La Gazette des archives* : « Les archives de la santé (actes de la journée d'étude de l'AAF, Paris, 28 janvier 1994) », *La Gazette des archives*, n° 167, 1994, p. 321-428, et « Les archives hospitalières : enjeux et pratiques (Journée d'étude de l'AAF 2007) », *La Gazette des archives*, n° 205, 2007, 127 p.

[10] Art. 1er de l'arrêté du 11 mars 1968 portant règlement des archives hospitalières.

CC BY NC ND

médicales comprenant les documents relatifs à la médecine et à l'activité de soins des établissements[11]. Cette définition est néanmoins assez ancienne et mérite d'être actualisée à la lumière de la notion générique d'archives issue de la loi n° 78-19 du 3 janvier 1979 qui définit les archives comme « l'ensemble des documents, quels que soient leur date, leur forme et leur support matériel, produits ou reçus par toute personne physique ou morale, et par tout service ou organisme public ou privé, dans l'exercice de leur activité »[12]. Comme le rappelle Marie Cornu dans le rapport introductif des actes du colloque sur les archives hospitalières tenu à Dijon en 2015, selon cette définition les archives sont les documents résultant de l'activité de la personne productrice[13]. Partant, « les archives hospitalières sont les documents qui procèdent de cette activité du service hospitalier »[14]. Le terme d'archives hospitalières recoupe par ailleurs toute une variété de typologies de documents : « les archives hospitalières sont constituées tout à la fois d'archives de terrain, le dossier médical (…) d'archives institutionnelles et administratives, d'archives de la recherche ou de la production intellectuelles issue des laboratoires y compris les brevets, ou encore des patients eux-mêmes »[15].

Le Code du patrimoine définit les archives produites par un établissement public ou privé chargé d'une mission de service public comme des archives publiques[16]. À ce titre, toutes les archives produites par un hôpital public – autrement dit les archives hospitalières au sens large, des archives médicales aux archives administratives – sont des archives publiques. Concernant les établissements hospitaliers privés, leur activité de soin participe au service public hospitalier et constitue une mission de service public[17]. Ainsi, seules les archives produites dans l'exercice de leur activité de soins peuvent être considérées comme des archives publiques. Les documents produits dans le cadre de fonctions supports, comme les dossiers de personnels par exemple, sont quant à eux des archives privées[18].

1.1.2. Un cadre juridique complexe

Le régime juridique des archives hospitalières – entendues comme l'ensemble des documents produits par les établissements publics hospitaliers et les établissements privés participant au service public hospitalier – relève à la fois des règles applicables aux archives

---

[11] Jean-Marie PONTIER, « Les politiques publiques en matière d'archives hospitalières », dans Sophie MONNIER, Karen FIORENTINO, sous la dir. de, *Les archives hospitalières, regards croisés*, Paris, L'Harmattan, 2016, p. 70-71.
[12] Art. 1er de la loi n° 78-19 du 3 janvier 1979 sur les archives. Cette définition figure désormais à l'art. L211-1 du Code du patrimoine dans une version modifiée indiquant qu'il s'agit des documents, « y compris des données ». Cet ajout est issu de la loi n° 2016-925 du 7 juillet 2016 relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine.
[13] Marie CORNU, « Rapport introductif. Quelle spécificité des archives hospitalières ? », dans S. MONNIER, K. FIORENTINO, sous la dir. de, *Les archives hospitalières, op. cit.*, p. 16-17.
[14] *Ibid.*, p. 17.
[15] *Ibid.,* p. 10.
[16] Art. L211-4 du Code du patrimoine.
[17] Hervé BASTIEN, « Service public, archives privées ? », *La Gazette des archives*, n° 167, 1994, p. 373.
[18] F. BANAT-BERGER, A. MEISSONNIER, *art. cit.*, p. 37.

CC BY NC ND

publiques et des dispositions du Code de la santé publique[19]. Cette superposition le rend particulièrement complexe et nécessite parfois d'opérer une distinction entre les archives médicales et les archives administratives, ainsi qu'entre les archives sous format papier et sous format électronique[20]. En tant qu'archives publiques, les délais de communication qui s'appliquent aux archives hospitalières relèvent des dispositions du Code du patrimoine qui pose un principe de libre communicabilité[21] issu de l'adoption de la loi n° 2008-696 du 15 juillet 2008. L'article L213-2 pose toutefois des exceptions à ce principe, notamment en cas de risque d'atteinte au secret médical. En conséquence, la communicabilité des archives médicales est reportée à l'expiration d'un délai de 25 ans après le décès ou à 120 ans à compter de la date de naissance de l'intéressé si la date de décès n'est pas connue[22]. Néanmoins, la loi du 15 juillet 2008 n'apporte pas de précisions sur la communicabilité des documents produits par les services administratifs des établissements publics hospitaliers[23]. L'article L213-2 du Code du patrimoine peut s'appliquer aux dossiers individuels des agents qui peuvent contenir des informations sensibles, portant ainsi le délai de communicabilité à 50 ans à compter de la date de production du document[24]. Pour le reste, il faut se tourner vers la législation hospitalière et la règlementation issu du ministère de la Santé.

Les règles du Code de la santé publique relatives aux archives hospitalières relèvent d'une articulation délicate entre l'exigence de respect de la vie privée, de protection des informations concernant la santé et du droit des patients à l'information[25]. Ainsi, les règles de conservation des archives hospitalières doivent répondre à des critères de confidentialité et de protection des données de santé à caractère personnel[26]. À cela s'ajoute un droit étendu d'accès à l'information pour le patient et, dans certaines conditions, pour sa famille, élargi par la loi n° 2002-303 du 4 mars 2002 relative aux droits des malades et à la qualité du système de santé. Concernant les durées de conservation des archives hospitalières, l'arrêté du 11 mars 1968 ne définit que les

---

[19] M. CORNU, « Rapport introductif. Quelle spécificité des archives hospitalières ? », dans S. MONNIER, K. FIORENTINO, sous la dir. de, *Les archives hospitalières, op. cit*., p. 19.

[20] Sophie MONNIER, « Les archives hospitalières et les droits du patient », dans S. MONNIER, K. FIORENTINO, sous la dir. de, *Les archives hospitalières, op. cit*., p. 95-96.

[21] Art. L213-1 du Code du patrimoine.

[22] L'art. L213-2 du Code du patrimoine dispose que par dérogation à l'art. L213-2 « les archives publiques sont communicables de plein droit à l'expiration d'un délai de vingt-cinq ans à compter de la date du décès de l'intéressé, pour les documents dont la communication porte atteinte au secret médical. Si la date du décès n'est pas connue, le délai est de cent vingt ans à compter de la date de naissance de la personne en cause ».

[23] Virginie GOURRAUD, « Les archives hospitalières », dans Sophie MONNIER, Karen FIORENTINO, sous la dir. de, *Le droit des archives publiques, entre permanence et mutations*, Paris, L'Harmattan, 2014, p. 148-149.

[24] Art. L213-2, 3° du Code du patrimoine.

[25] M. CORNU, *op. cit.*, p. 19-20.

[26] J.-M. PONTIER, « Les politiques publiques en matière d'archives hospitalières », dans S. MONNIER, K. FIORENTINO, sous la dir. de, *Les archives hospitalières, op. cit*., p. 79.

CC BY NC ND

durées applicables aux dossiers médicaux. Les durées prévues par cet arrêté ont fait l'objet de nombreuses critiques, faisant l'objet de difficultés d'application[27].

D'autre part, le développement du numérique et l'accélération de l'informatisation des hôpitaux vient ajouter un troisième champ normatif impactant les archives hospitalières. La numérisation et la dématérialisation des archives hospitalières fait apparaître de nouveaux enjeux de gestion de l'information médicale et d'archivage numérique à l'hôpital[28]. La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique et aux libertés vient renforcer la protection des données de santé contenue dans les archives médicales, suivie du règlement européen 2016/679 relatif à la protection des données à caractère personnel (ou RGPD) transposé dans le droit français par la loi n° 2018-493 du 20 juin 2018. Le principe d'interdiction de collecte, de traitement et de diffusion des données sensibles posé par la loi vise en effet les données concernant la santé. De plus, les exceptions à l'interdiction de traitement ne s'appliquent que dans le cadre d'une réutilisation des données pour des traitements à des fins de recherche dans le domaine de la santé[29]. Ces dispositions s'appliquent notamment aux dossiers administratifs dématérialisés ainsi qu'aux dossiers médicaux sous forme électroniques[30].

1.1.3. Le cas particulier du dossier patient

L'enjeu principal de l'archivage à l'hôpital est le dossier médical, en particulier depuis l'adoption de la loi du 4 mars 2002 prévoyant la mise en place du dossier unique qui en fait la préoccupation première des services d'archives d'établissements hospitaliers[31]. Le dossier médical sert avant tout à soigner les patients. Sa finalité première est d'être un outil de suivi thérapeutique pour les médecins, un support d'informations permettant de suivre l'historique de la maladie, du traitement et de ses résultats[32]. Le dossier médical permet aussi l'amélioration de la qualité des soins lorsqu'il fait l'objet d'une évaluation. C'est également un document important en cas de contentieux, le dossier pouvant servir pour la défense des droits du patient, ou de l'hôpital[33]. L'article R1112-2 du Code de la santé publique, dans un souci d'uniformisation du contenu du dossier médical[34], vient énumérer les documents qui doivent y figurer, comme

---

[27] Valérie POINSOTTE, « À propos de la réglementation des archives médicales hospitalières », *La Gazette des archives*, n° 167, 1994, p. 382-383.
[28] F. BANAT-BERGER, A. MEISSONIER, *art. cit.*, p. 44-45.
[29] Nathalie MALLET-POUJOL, « Diffusion des archives sur Internet et protection des données personnelles », dans S. MONNIER, K. FIORENTINO, sous la dir. de, *Le droit des archives publiques, op. cit.*, p. 77-78.
[30] S. MONNIER, « Les archives hospitalières et les droits du patients », dans S. MONNIER, K. FIORENTINO, sous la dir. de, *Les archives hospitalières, op. cit*., p. 95.
[31] Anne-Marie BAILLOUX, « Une approche de la normalisation par la définition des processus d'archivage dans le domaine hospitalier », *La Gazette des archives*, n° 242, 2016, p. 139.
[32] Nathalie ROMAN, « La gestion du dossier médical : le point de vue d'un directeur d'hôpital », *La Gazette des archives*, n° 167, 1994, p. 377.
[33] V. POINSOTTE, *art. cit.*, p. 381.
[34] S. MONNIER, « Les archives hospitalières et les droits du patients », dans S. MONNIER, K. FIORENTINO, sous la dir. de, *Les archives hospitalières, op. cit*., p. 96.

CC BY NC ND

les documents comportant les informations recueillies lors des consultations externes, de l'accueil aux urgences ou au cours du séjour hospitalier[35]. Les dossiers patients étant au cœur de l'activité de soin des hôpitaux, ils sont considérés dès leur création – qu'ils soient informatisés ou papier – comme des archives publiques, y compris lorsqu'ils sont produits par des établissements privés[36]. Néanmoins, bien qu'il s'agisse d'archives publiques, les dossiers patients ne sont pas soumis aux durées de conservation prévues par le Code du patrimoine mais sont soumis à une règlementation spécifique.

À l'origine, les durées de conservation des dossiers médicaux étaient visées par une annexe à l'arrêté du 11 mars 1968 qui prévoyait une durée minimale de conservation de 20 ans[37]. Cette durée pouvait s'étendre à 70 ans pour les dossiers de pédiatrie, de neurologie, de stomatologie et ceux concernant les affections chroniques et pour les dossiers de patients atteints de pathologies héréditaires, leur durée de conservation était indéfinie[38]. Le décret n° 2006-6 du 4 janvier 2006 relatif à l'hébergement de données de santé à caractère personnel a apporté une modification des durées de conservation des dossiers patients et une réécriture de l'article R1112-7 du Code la santé publique. Aux termes de la nouvelle version de cet article, les dossiers de patients doivent être conservés pendant 20 ans à compter de la date de la dernière visite du patient dans l'établissement. Dans le cas où le délai de 20 ans expire avant le 28ème anniversaire du patient, la durée de la conservation se prolonge jusqu'à cette date afin de permettre aux patients mineurs un délai minimal après leur majorité. En cas de décès du patient moins de 10 ans après sa dernière visite, la conservation du dossier s'étend jusqu'à 10 ans à compter de la date du décès. L'article prévoit également une suspension des délais lorsqu'est introduit un recours gracieux ou contentieux mettant en cause la responsabilité médicale de l'établissement[39]. Par ailleurs, la loi du 4 mars 2002 a élargi l'accès du patient à l'intégralité de son dossier médical. De même, le titulaire de l'autorité parentale d'un patient mineur ainsi que le tuteur d'un patient sous tutelle peuvent faire valoir ce droit d'accès direct. En cas de décès du patient, ses ayants droits disposent également d'un droit d'accès, cependant ce droit est limité aux seuls éléments du dossier leur permettant de connaître les causes du décès, de défendre la mémoire du défunt ou de faire valoir leurs droits[40].

---

[35] Art. R1112-2 du Code de la santé publique.
[36] Aurélie LEROY, Julie SCHOENZETTER-LAUTE, Christine RIOU, « Procédure d'élimination des dossiers médicaux », *Journal de gestion et d'économie médicales*, vol. 35, n° 1, 2017, p. 34.
[37] V. POINSOTTE, *art. cit.*, p. 382.
[38] Annexe n° 1 de l'arrêté du 11 mars 1968 portant règlement des archives hospitalières.
[39] Art. R1112-7 du Code de la santé publique.
[40] Art. L1110-4 du Code de la santé publique.

CC BY NC ND

1.2. La place des archivistes dans les hôpitaux

Les services d'archives n'étant pas au cœur de la mission de soin de l'hôpital, ils ont longtemps fait l'objet d'un faible intérêt, souffrant même parfois d'une image dévalorisée[41]. Avec la complexification de la règlementation touchant les archives hospitalières, les établissements ont pris conscience de la nécessité d'une bonne gestion de leurs archives, en particulier du dossier patient. Ainsi, les services d'archives et leur personnel ont évolué de pair avec les missions confiées aux archivistes hospitaliers.

1.2.1. Le développement des services d'archives hospitalières

Dans la législation, la préoccupation pour les services d'archives hospitalières se manifeste d'abord dans le contexte de la réforme hospitalière portée par la loi du 21 décembre 1941 relative aux hôpitaux et aux hospices publics[42]. L'article 38 du décret d'application n° 43-891 du 17 avril 1943 impose en effet la création de services centraux d'archives dans les centres hospitaliers régionaux, notamment pour la conservation du dossier médical des patients[43]. Avant cette disposition, la situation des services d'archives dans les établissements hospitaliers était très variée. Si cette disposition est à l'origine de la création de certains services d'archives – c'est par exemple le cas du service central d'archives du CHU de Tours[44] – l'obligation qu'elle pose ne s'applique qu'aux centres hospitaliers régionaux. Pour les autres centres hospitaliers, l'article en prévoit simplement la possibilité[45]. De plus, l'ordonnance du 9 août 1944 relative au rétablissement de la légalité républicaine promulguée par le Gouvernement provisoire de la République française a ôté toute légalité aux textes adoptés par le gouvernement du régime de Vichy, ainsi ces textes ont été déclarés de nuls effets[46]. De ce fait, la plupart des hôpitaux locaux ne se sont pas préoccupés de la gestion de leurs archives avant l'adoption de l'arrêté de 1968, son article 7 prévoyant une dérogation de conservation des archives hospitalières tant administratives que médicales permettant aux établissements hospitaliers de conserver leurs archives[47], voire du développement des procédures d'accréditation et de certification à la fin des années 1990.

---

[41] J.-P. FRÈRE, *art. cit.*, p. 386.
[42] Christian CHEVANDIER, « Archives hospitalières, archives de la société », *Vingtième siècle. Revue d'histoire*, vol. 109, n° 1, 2001, p. 213.
[43] Art. 38 du décret n° 43-891 du 17 avril 1943 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 21 décembre 1941 relative aux hôpitaux et hospices publics.
[44] Luc FORLIVESI, « Le contrôle scientifique et technique au CHU de Tours », *La Gazette des archives*, n° 205, 2007, p. 12.
[45] Art. 38 du décret du 17 avril 1943.
[46] Art. 2 de l'ordonnance du 9 août 1944 relative au rétablissement de la légalité républicaine sur le territoire continental.
[47] Art. 7 de l'arrêté du 11 mars 1968, « Les archives hospitalières, y compris celles de la commission administrative, et les archives médicales sont conservées au siège de l'établissement ».

CC BY NC ND

Les procédures d'accréditation des établissements de soins publics et privés sont instaurées par l'ordonnance n° 96-346 du 24 avril 1996 portant réforme de l'hospitalisation publique et privée qui crée à cette occasion l'Agence nationale d'accréditation et d'évaluation en santé (ANAES)[48]. Depuis 2004[49], les procédures de certification s'effectuent sous la direction de la Haute autorité de santé (HAS). La certification est une procédure d'évaluation externe obligatoire effectuée par des experts mandatés par l'HAS pour visiter les établissements de santé et évaluer la qualité et la sécurité des soins[50]. Après la mise en place de ces procédures, certains établissements ont donc pris conscience de la nécessité d'une bonne organisation des archives hospitalières, notamment vis-à-vis de la gestion du dossier patient soumise à une évaluation. De plus, la participation des archivistes hospitaliers aux certifications relatives à la gestion dossier patient et à la sécurité de l'information médicale a pu mener au développement des services d'archives dans les hôpitaux et, le cas échéant, à leur création[51]. Cette nécessité d'une bonne gestion de la conservation et de l'archivage du dossier patient se manifeste également avec l'élargissement de l'accès des patients à l'information médicale prévue par la loi du 4 mars 2002.

1.2.2. L'évolution du personnel des services d'archives hospitalières

À l'origine, l'article 15 de l'arrêté du 11 mars 1968 portant règlement des archives hospitalières prévoyait que le personnel des services centraux d'archives doit comporter des secrétaires médicales et des agents de services, ainsi que « un ou plusieurs archivistes spécialement formés pour remplir cette fonction »[52]. En réalité, cette disposition était rarement appliquée et nombre de services d'archives hospitalières étaient composés d'agents non-archivistes sans formation spécifique, souvent affectés au service plutôt que recrutés[53]. Avec l'apparition et le développement des technologies et l'évolution de la règlementation sur les archives – et en particulier sur la conservation et l'accessibilité du dossier patient – le besoin de mener une politique de recrutement et de formation à l'archivage des personnels des services d'archives s'est manifesté dans les hôpitaux[54]. Les formations des agents archivistes se sont multipliées, ainsi que les recrutements d'archivistes professionnels avec une formation universitaire en archivistique ainsi recrutés soit pour créer un service central d'archives, soit mettre en place une politique de gestion du dossier patient.

---

[48] Frédérique FLEISCH, « Les modalités de classement et d'archivage des documents de la procédure de certification des établissements de santé à la Haute Autorité de Santé », dans S. MONNIER, K. FIORENTINO, sous la dir. de, *Les archives hospitalières, op. cit.*, p. 26-27.
[49] La loi n° 2004-810 du 13 août 2004 relative à l'assurance maladie supprime l'ANAES, remplacée dans ses missions d'accréditation et de certification par l'HAS chargée de participer à la régulation du système de santé par la qualité et l'efficience.
[50] F. FLEISCH, *op. cit.*, p. 29.
[51] Marie-Laure KERVEGANT, « La fonction "archives" à l'hôpital », *La Gazette des archives*, n° 205, 2007, p. 51.
[52] Art. 15 de l'arrêté du 11 mars 1968.
[53] J.-P. FRÈRE, *art. cit.*, p. 387.
[54] N. ROMAN, *art. cit.*, p. 380.

CC BY NC ND

En guise d'exemple, on peut citer le cas du Centre hospitalier Bretagne Atlantique (CHBA) évoqué par Marie-Laure Kervegant dans son intervention présentée en 2007 lors de la journée d'étude sur les archives hospitalières organisée par l'Association des archivistes français[55]. Dans sa communication, elle mentionne le recrutement en juillet 2000 d'une archiviste professionnelle chargée de l'instauration d'un service central d'archives médicales et de la mise en place d'un dossier médical unique[56]. Le personnel du service est ensuite composé d'agents aides-archivistes permanents et d'agents en contrat d'avenir et contrat d'aide à l'emploi rattachés hiérarchiquement à l'archiviste professionnelle[57].

1.2.3. Les fonctions de l'archiviste hospitalier

Dans son intervention citée précédemment, Marie-Laure Kervegant expose également les différentes fonctions des archivistes à l'hôpital, notamment le rôle nouveau dans la communication du dossier patient qui leur est confié par la loi de 2002. Tout d'abord, les fonctions communes d'un archiviste hospitalier consistent - entre autres - à encadrer et gérer les équipes, administrer le logiciel archives pour le dossier patient, mettre à jour les procédures d'archivage, gérer les espaces de stockage, réaliser des tableaux de gestion, ou encore contrôler et suivre les procédures de versement et d'élimination des archives[58]. Ensuite, concernant le dossier patient, les archivistes hospitaliers ont également pour mission d'en assurer la conservation, le rangement, la confidentialité, l'élimination, la communication et parfois la numérisation[59]. Les archivistes hospitaliers gèrent également au quotidien les mouvements des dossiers médicaux, c'est-à-dire les entrées, les sorties et la livraison des dossiers demandés par les services de l'établissement. L'activité de livraison peut être particulièrement importante dans les grands établissements, par exemple au sein du centre hospitalier Bretagne-Atlantique, la moyenne mensuelle de mouvement des dossiers atteint les 8000 dossiers sortis et livrés[60]. Pour le CHU de Brest, l'activité de livraison du service central des archives correspond à une moyenne de 650 mouvements de dossiers médicaux par jour[61]. Le CHU de Tours a quant à lui une activité légèrement moins importante avec une moyenne de 340 mouvements de dossiers par jour[62].

L'ouverture du droit à l'information des patients par la loi de 2002 a attribué une nouvelle fonction aux archivistes hospitaliers en leur confiant une place dans la procédure de communication, autrefois gérée par le médecin[63]. Dorénavant, si la communication en elle-même

---

[55] M.-L. KERVEGANT, « La fonction ''archives'' à l'hôpital », *art. cit.,* p. 43-56.
[56] *Ibid*., p. 45.
[57] *Ibid*., p. 48.
[58] *Ibid.*, p. 50.
[59] Alexis HAUTEMANIERE, Philippe HARTEMANN, Catherine QUANTIN, « Erreurs d'identification des patients dans un local d'archives vivantes », *Santé Publique*, vol. 21, 2009, p. 47.
[60] M.-L. KERVEGANT, *art. cit.*, p. 46.
[61] Rozenn RIOU, Jean-Louis SCHEYDEKER, « Archivage des dossiers et information médicale à Brest », *La Gazette des archives*, n° 205, 2007, p. 67.
[62] L. FORLIVESI, *art. cit.*, p. 12.
[63] M.-L. KERVEGANT, *art. cit.*, p. 53.

CC BY NC ND

du dossier est toujours réalisée par l'intermédiaire du médecin, l'archiviste joue un rôle de vérification et d'instruction des demandes. Dans la procédure, l'archiviste a pour attributions la vérification de la qualité du demandeur et de son droit d'accès au dossier, la réclamation de pièces justificatives additionnelles le cas échéant, la transmission de la demande au service en possession du dossier et le suivi de la transmission de la copie du dossier au demandeur[64]. Avec l'ouverture de la communication du dossier patient, les demandes de communication sont en augmentation constante, renfonçant encore davantage la nécessité d'une organisation et d'une gestion efficace de l'archivage à l'hôpital[65]. D'environ 200 demandes de communication de dossiers médicaux par des particuliers au CHBA en 2004, ce nombre a dépassé les 270 en 2006[66].

1.3. L'intégration des services d'archives hospitalières dans l'administration des archives

Comme exposé précédemment[67], les archives produites par les hôpitaux publics et celles produites par les établissements privés dans le cadre de leur activité de soins sont des archives publiques et sont donc soumises au contrôle scientifique et technique de l'État[68]. Ainsi, les services d'archives hospitalières entretiennent différents liens avec le réseau des archives publiques de France.

1.3.1. L'exercice du contrôle scientifique et technique sur les archives hospitalières

L'article L212-4 du Code du patrimoine prévoit que la conservation des archives publiques par leur producteur est assurée sous le contrôle scientifique et technique de l'administration des archives[69]. Aux termes de l'article R212-3 du même code, le contrôle scientifique et technique « porte sur les conditions de gestion, de collecte, de sélection et d'élimination ainsi que sur le traitement, le classement, la conservation et la communication des archives »[70] et est « destiné à assurer la sécurité des documents, le respect de l'unité des fonds et de leur structure organique, la qualité scientifique et technique des instruments de recherche, la compatibilité des systèmes de traitement et la mise en valeur du patrimoine archivistique »[71]. Son large champ d'application couvre tant les archives d'établissements publics que d'organismes privés chargés d'une mission de service public, qu'il s'agisse d'archives courantes, intermédiaires ou définitives, incluant donc les archives hospitalières[72]. À l'origine, le contrôle scientifique et technique était exercé en premier lieu par la direction des Archives de France et en son sein par l'inspection

---

[64] *Ibid.*, p. 54-55.
[65] M. DUPONT, *art. cit.*, p. 9.
[66] M.-L. KERVEGANT, *art. cit.*, p. 55.
[67] Voir 1.1.1. Les archives hospitalières : éléments de définition.
[68] F. BANAT-BERGER, A. MEISSONNIER, *art. cit.*, p. 43.
[69] Art. L212-4 du Code du patrimoine.
[70] Art. R212-3, al. 1 du Code du patrimoine.
[71] *Ibid.*, al. 2.
[72] J.-M. PONTIER, « Les politiques publiques en matière d'archives hospitalières », dans S. MONNIER, K. FIORENTINO, sous la dir. de, *Les archives hospitalières, op. cit.*, p. 77-78.

CC BY NC ND

générale des archives. L'arrêté du 11 mars 1968 prévoyait notamment une habilitation de la direction des archives de France à inspecter les services d'archives hospitalières[73]. À la suite de la réorganisation des directions du ministère de la Culture en 2009, la direction des archives de France disparait et ses attributions sont confiées au Service interministériel des archives de France (SIAF) au sein de la direction générale des patrimoines et de l'architecture. Le SIAF a pour rôle de définir, coordonner et évaluer l'action de l'État en matière d'archives[74] et pilote le contrôle scientifique et technique en liaison avec l'inspection des patrimoines[75].

Le contrôle scientifique et technique est également exercé sur place par les directeurs des services d'archives départementales[76] et peut prendre différentes formes allant des visites et inspections des services à la validation de tableaux de gestion ou de guides et procédures d'archivage réalisés par les services[77]. L'arrêté du 11 mars 1968 confie au directeur des archives départementales un rôle de contrôle auprès des hôpitaux, celui-ci étant chargé d'assurer le respect des règles de conservation des archives hospitalières[78]. De plus, dans l'exercice du contrôle scientifique et technique, le directeur des archives départementales doit être consulté et donner son autorisation aux établissements hospitaliers souhaitant prolonger la durée de conservation des archives, ou à l'inverse les éliminer avant l'expiration des délais minimum[79]. Le directeur des archives départementales participe également à la procédure d'élimination des archives hospitalières à l'issu de leur durée légale de conservation[80]. Aux termes de l'alinéa 3 de l'article R1112-7 du Code de la santé publique, l'élimination se fait sur décision du médecin responsable de l'information médicale et du directeur de l'établissement et est subordonnée au visa de l'administration des archives chargée de déterminer les dossiers à conserver pour des raisons d'intérêt scientifique, statistique ou historique[81].

1.3.2. Les services d'archives hospitalières et les services publics territoriaux d'archives

Dans la continuité de l'exercice du contrôle scientifique et technique, les services départementaux d'archives jouent également un rôle de suivi et de conseil en matière d'archivage auprès des hôpitaux. Dans son intervention lors de la journée d'étude sur les

---

[73] Art. 6 de l'arrêté du 11 mars 1968 : « le directeur général des Archives de France et les inspecteurs généraux des archives sont habilités à inspecter les archives hospitalières ».
[74] Art. 3 de l'arrêté du 31 décembre 2020 relatif aux missions et à l'organisation de la direction générale des patrimoines et de l'architecture.
[75] Art. R212-3, al. 1 du Code du patrimoine.
[76] Art. R212-4, 4° du Code du patrimoine.
[77] F. BANAT-BERGER, A. MEISSONNIER, *art. cit.*, p. 43.
[78] Art. 5 de l'arrêté du 11 mars 1968 : « Le directeur des services d'archives, dans le cadre de chaque département, a pour mission d'assurer le respect des prescriptions réglementaires en matière de conservation des archives des divers établissements publics hospitaliers ».
[79] V. GOURRAUD, « Les archives hospitalières », dans S. MONNIER, K. FIORENTINO, *Le droit des archives publiques, op. cit.*, p. 145-146.
[80] V. POINSOTTE, *art. cit.*, p. 384.
[81] Art. R1112-7, al. 3 du Code de la santé publique.

CC BY NC ND

archives hospitalières de l'Association des archivistes français en 2007, Luc Forlivesi revient sur la relation entretenue par les archives départementales d'Indre-et-Loire et le CHU de Tours[82]. Il mentionne notamment le fait qu'une attachée de conservation des archives départementales est chargée de suivre et d'accompagner le service central des archives du CHU de Tours. Ce suivi prend la forme de visites régulières du service et d'un apport d'expertise sur la règlementation des archives pour veiller à son application[83]. Les archives départementales peuvent également intervenir ponctuellement en appui des services d'archives hospitalières face à leur hiérarchie et ainsi leur apporter un soutien voire une défense pour rappeler l'intérêt et l'importance de la fonction à l'hôpital[84].

Cependant, les relations entre les services départementaux d'archives et les établissements de santé du département ne sont pas toujours simples à développer. Encore bien souvent les contacts entre les archivistes départementaux et les archivistes hospitaliers ne sont réguliers que pour les plus grands établissements hospitaliers. Pour de plus petites structures de soins, comme les hôpitaux locaux ou de proximité, les contacts restent rares et un véritable suivi avec des interactions ponctuelles est difficile à mettre en place. Cette idée a notamment été illustrée par Élisabeth Verry et Catherine Rochon dans leur intervention à l'occasion de la journée d'étude autour des archives hospitalières à travers l'exemple du département de Maine-et-Loire[85]. Elles y présentent les différents établissements de santé présent dans le département et leurs liens respectifs avec les archives départementales de Maine-et-Loire, parfois inexistants. S'agissant du CHU d'Angers – qui constitue une importante structure hospitalière – le service d'archives de l'hôpital et les archives départementales entretiennent des contacts fréquents, permettant l'exercice d'un contrôle efficace avec des visites régulières[86]. À l'inverse, les archives départementales n'ont aucun contact avec le centre régional de lutte contre le cancer et ne dispose d'aucune information sur la situation de l'archivage. Pour les autres établissements hospitaliers du département, comme ceux de Saumur et de Cholet, ou les autres petits hôpitaux locaux, les interactions avec les archives départementales ou avec les archives municipales de leur commune ne sont pas totalement inexistantes, mais demeurent très occasionnelles[87].

L'intervention d'Elisabeth Verry et de Christine Rochon évoque également la question du versement des archives historiques des établissements hospitaliers, soit au service d'archives de la commune de l'hôpital – c'est par exemple le choix qui a été fait par l'hôpital de Saumur[88] – soit aux archives départementales. La conservation des archives historiques sur site

---

[82] L. FORLIVESI, *art. cit*., p. 11.
[83] *Ibid.*, p. 12-13.
[84] *Ibid.*, p. 13-14.
[85] Élisabeth VERRY, Catherine ROCHON, « Présence et action d'un service départementale d'archives en milieu hospitalier : l'expérience du Maine-et-Loire », *La Gazette des archives*, n° 205, 2007, p. 17-25.
[86] *Ibid*., p. 19-20.
[87] *Ibid.*, p. 21-23.
[88] *Ibid.*, p. 22.

CC BY NC ND

par les hôpitaux est assez rare[89] et nécessite en principe un accord avec les archives départementales. En effet, l'article 7 de l'arrêté de 1968 pose un principe de versement des documents de plus de 100 ans aux archives départementales, ou aux archives municipales selon la taille de l'établissement[90]. L'article dispose également que les archives d'un établissement supprimé doivent être versées aux archives départementales si elles ne sont pas conservées par l'établissement reprenant ses attributions[91]. Les archives départementales, en tant que collectivité compétente en matière d'archives au sens de la loi n° 83-663 du 22 juillet 1983[92], ont par ailleurs l'obligation d'accueillir les versements[93].

2. L'étude des réseaux professionnels en Sciences humaines et sociales

La notion de « réseau social » est de nos jours très largement répandue dans le langage courant, néanmoins l'utilisation de cette notion en Sciences humaines et sociales est plus ancienne et désigne une structure relationnelle comme objet d'analyse[94]. L'analyse de réseaux sociaux est une approche méthodologique d'étude des connections sociales entre les individus qui s'est développée en Sciences humaines et sociales au cours du XXe siècle et qui s'intéresse tant aux réseaux personnels d'individus qu'à des réseaux collectifs d'organisations ou encore de groupes professionnels[95]. Après avoir présenté l'évolution et les méthodes de l'analyse de réseaux en sciences sociales, il convient de revenir sur la notion de « profession » en sociologie avant de se pencher sur l'application de l'analyse de réseaux aux réseaux professionnels.

2.1. L'analyse de réseaux en Sciences humaines et sociales

L'analyse de réseaux sociaux et sa méthodologie se sont progressivement développées au sein des Sciences humaines et sociales, appuyées par l'apport d'autres champs disciplinaires s'intéressant également aux réseaux.

---

[89] C. CHEVANDIER, *art. cit.*, p. 214.
[90] Art. 7, al. 2 de l'arrêté du 11 mars 1968.
[91] Art. 7, al. 3 de l'arrêté du 11 mars 1968.
[92] Art. 66 de la loi n° 83-663 du 22 juillet 1983.
[93] J.-M. PONTIER, « Les politiques publiques en matière d'archives hospitalières », dans S. MONNIER, K. FIORENTINO, sous la dir. de, *Les archives hospitalières, op. cit*., p. 72-73.
[94] Serge PAUGAM, *Les 100 mots de la sociologie*, Paris, Presses Universitaires de France, 2010, entrée n° 74 « Réseau », p. 93-94.
[95] Jordan FIRTH, « Social Network Analysis and Professional Practice : Exploring New Methods for Researching Technical Communication », *Technical Communication Quarterly*, vol. 23, n° 4, 2014, p. 289-290.

CC BY NC ND

2.1.1. Émergence et développement de l'analyse de réseaux

Pour reprendre la définition de Michel Forsé, « un réseau social est un ensemble de relations entre un ensemble d'acteurs. »[96] Cependant, le réseau ne se réduit pas simplement à une somme de relations[97], c'est un système relationnel au sein duquel sont regroupés l'ensemble des relations entre les acteurs[98]. Les acteurs d'un réseau sont le plus souvent des individus, c'est par exemple le cas pour les réseaux individuels, c'est-à-dire les réseaux personnels formés par l'ensemble des relations qu'une personne entretient avec d'autres personnes ou des organisations[99]. Néanmoins, des organisations comme des entreprises, des associations ou même des groupes informels peuvent également être acteurs d'un réseau dans lequel ils relationnent avec d'autres organisations comme avec des individus. Emmanuel Lazega donne une définition similaire de la notion de réseau social : « un réseau social est généralement défini comme un ensemble de relations d'un type spécifique (par exemple de collaboration, de soutien, de conseil, de contrôle ou d'influence) entre un ensemble d'acteurs.[100] » Partant, l'analyse de réseaux est « une méthode de description et de modélisation inductive de la structure relationnelle de cet ensemble.[101] » Analyser un réseau, c'est étudier les relations entre les différentes entités qui le composent et de décrire la façon dont ces entités s'inscrivent dans une dynamique de socialisation portée par ce réseau[102]. L'analyse de réseaux est donc un outil technique[103], une méthode d'étude d'un phénomène relationnel donné à l'aide de méthodes quantitatives et/ou qualitatives[104].

Le développement de la sociométrie par Jacob Moreno dans les années 1930 marque les prémisses de l'analyse de réseaux en sciences sociales. La sociométrie est une technique d'analyse des groupes sociaux qui vise à étudier leur évolution, leur organisation et la position des individus en leur sein. La sociométrie applique notamment des méthodes quantitatives pour élaborer des représentations de réseaux relationnels nommés sociogrammes[105]. À sa suite, deux traditions d'analyse de réseaux se développent chez les sociologues anglo-saxons dans les années 1950 et 1960 : l'école d'Harvard et l'école de Manchester. L'école d'Harvard est plus

---

[96] Michel FORSÉ, « Définir et analyser les réseaux sociaux. Les enjeux de l'analyse structurale », *Informations sociales*, n° 147, 2008, p. 10.
[97] *Ibid.*, p. 12.
[98] Claire BIDART, « Étudier les réseaux. Apports et perspectives pour les sciences sociales », *Informations sociales*, n° 3, 2008, p. 35.
[99] M. FORSÉ, *art. cit*. p. 10.
[100] Emmanuel LAZEGA, « Analyse de réseaux et sociologie des organisations », *Revue française de sociologie*, n° 35, 1994, p. 293.
[101] *Ibid*.
[102] C. BIDART, *art. cit.*, p. 35-36.
[103] Gabriel GARROTE, *Analyse de réseau ou analyse des réseaux ?*, 2013, [en ligne], disponible sur reshist.hypotheses.org/287 (consulté le 12 mai 2021).
[104] Laurent BEAUGUITTE, « L'analyse de réseaux en sciences sociales et en histoire : Vocabulaire, principes et limites », dans LETRICOT (Rosemonde), CUXAC (Mario) … [et al.], sous la dir. de, *Le réseau. Usages d'une notion polysémique en sciences humaines et sociales*, Louvain, Presses Universitaires de Louvain, 2016, p. 9-10.
[105] *Ibid.*, p. 15-16.

CC BY NC ND

influente et plus pérenne que l'école de Manchester, cette dernière s'appuyant sur des méthodes difficilement reproductibles et mobilisables[106]. À l'inverse, les méthodes de l'école d'Harvard ont réussi à s'imposer durablement, notamment en raison de la capacité des chercheurs à diffuser les résultats de leurs études via les colloques *SunBelt* organisés annuellement depuis 1981[107]. La création de la revue *Social Networks* en 1978 par *l'International Network for Social Network Analysis* (Réseau international pour l'analyse des réseaux sociaux) a également contribué à la diffusion de la pratique de l'analyse de réseaux et notamment de la méthode de l'analyse structurale[108].

D'autre part, l'apport des mathématiques avec l'application de la théorie des graphes a contribué à l'essor de l'analyse des réseaux sociaux jusqu'à constituer un véritable courant au sein des sciences sociales[109], de pair avec le perfectionnement de l'informatique. La théorie des graphes a pour objet l'étude de graphes, qui mathématiquement correspondent à un ensemble de sommets et de liens et se définissent par leur taille, qui dépend du nombre de liens, et par leur ordre, c'est-à-dire le nombre de sommets contenus dans les graphes[110]. L'utilisation des graphes en analyse de réseaux sociaux permet de modéliser et de quantifier les relations des acteurs au sein des réseaux[111]. L'apparition et le développement de l'analyse de réseaux est donc directement liée aux Sciences humaines et sociales et si elle y est grandement appliquée – en particulier en sociologie et plus récemment en histoire[112] - elle peut également être employée dans d'autres domaines, comme en mathématiques ou en physique par exemple[113].

2.1.2. Les éléments méthodologiques et les apports de l'analyse de réseaux

Les relations entre les acteurs, c'est-à-dire leurs interactions, sont les objets principaux de l'analyse de réseaux sociaux, qui constitue donc un outil de représentation des structures sociales[114]. Pour décrire et comprendre la forme des relations entre les acteurs d'un réseau, l'analyse de réseaux s'appuie sur une approche structurale, on parle alors d'analyse structurale

---

[106] L. BEAUGUITTE, *op. cit.*, p. 16-17.
[107] *Ibid.*, p. 16.
[108] Vincent LEMIEUX, *Les réseaux d'acteurs sociaux*, Paris, Presses Universitaires de France, 1999, p. 5.
[109] S. PAUGAM, *op. cit.*, entrée n° 74 « Réseau », p. 94.
[110] L. BEAUGUITTE, « Graphes, réseaux, réseaux sociaux : vocabulaire et notation », *working paper* du groupe f.m.r (flux, matrices, réseaux), 2010, [en ligne], disponible sur halshs.archives-ouvertes.fr/541898/filename/fmr1_vocabulaire_notation.pdf, (consulté le 14 mai 2021), p. 1-2.
[111] *Ibid.*, p. 6.
[112] Le groupe de recherche collaboratif RES-HIST (Réseaux et Histoire) témoigne notamment de cet intérêt des historiens pour l'analyse de réseaux. Formé en 2013, le groupe a pour objectif de permettre aux historiens travaillant sur les réseaux d'échanger et de se former à l'utilisation d'outils conceptuels et méthodologiques adaptés à l'analyse de réseaux en histoire. Le groupe RES-HIST organise également des journées d'études et relaye l'actualité et les publications d'étude de réseaux en histoire.
[113] J. FIRTH, *art. cit.*, p. 291.
[114] M. FORSÉ, *art. cit.*, p. 10-11.

CC BY NC ND

des réseaux sociaux[115]. Pour représenter les réseaux, l'analyse structurale se fonde sur la théorie des graphes évoquée précédemment pour modéliser les relations entre les acteurs[116]. Les graphes permettent de représenter ces connexions à un niveau macro ou micro, selon la taille du réseau à analyser[117]. Par ailleurs, selon Emmanuel Lazega, pour mener l'analyse d'une structure relationnelle il convient de suivre un ensemble de trois procédures. Tout d'abord, des procédures de reconstitution de la morphologie du système, puis des procédures de positionnement des acteurs dans la structure, et enfin des procédures d'association entre la position et le comportement des acteurs afin d'identifier et de décrire des tendances[118]. L'analyse de réseaux permet donc de mesurer l'influence de la structure de relations sur le comportement des acteurs et d'ainsi mettre en lumière ces dynamiques de la socialisation[119].

L'analyse de réseaux a généralement tendance à privilégier l'emploi de méthodes quantitatives, mais des méthodes qualitatives peuvent également être mobilisées pour analyser le fonctionnement d'un réseau ainsi que son influence et ses intérêts pour les acteurs. L'approche qualitative vise en effet davantage à comprendre comment et pourquoi se forment les liens entre les acteurs plutôt qu'à représenter et quantifier ces liens comme le permet l'approche quantitative[120]. Ainsi, étudier les réseaux sociaux permet de comprendre les processus de socialisation des individus, c'est-à-dire la façon dont ils entrent en contact les uns avec les autres, interagissent et s'inscrivent dans la société[121]. De plus, analyser le réseau personnel d'un individu permet à la fois d'étudier ses interactions avec autrui et de retracer les différents milieux dans lesquels il a évolué. Pour une organisation, étudier son réseau permet d'appréhender la distribution des relations entre les différentes unités de l'organisation[122]. Comme le souligne Claire Bidart, l'analyse de réseaux a donc un véritable intérêt pour les Sciences sociales. En décrivant les réseaux sociaux comme une interface entre les individus et le monde social, elle souligne que « plus encore que d'ouvrir la perspective à un niveau intermédiaire entre individus et société, l'étude des réseaux sociaux permet d'établir en continu un lien théorique entre les niveaux micro et macrosociologiques »[123].

2.2. La notion de « profession » en sociologie

Contrairement à l'exemple de la *Sociology of the Profession*, sous-discipline de la sociologie anglo-saxonne, les professions sont longtemps restées un objet d'étude marginal dans

---

[115] V. LEMIEUX, Mathieu OUIMET, *L'analyse structurale des réseaux sociaux*, Louvain-la-Neuve, De Boeck Supérieur, 2004, p. 9.
[116] V. LEMMIEUX, *Les réseaux d'acteurs sociaux*, *op. cit.*, p. 6.
[117] J. FIRTH, *art. cit.*, p. 293.
[118] E. LAZEGA, *art. cit.*, p. 295-296.
[119] C. BIDART, *art. cit.*, p. 44.
[120] J. FIRTH, *art. cit.*, p. 295-296.
[121] C. BIDART, *art. cit.*, p. 34.
[122] *Ibid.*, p. 36.
[123] *Ibid.*, p. 44.

CC BY NC ND

la sociologie française, jusqu'à l'essor de la sociologie des groupes professionnels[124]. Le terme de « profession » a cependant gardé la polysémie qui caractérise sa définition dans le langage courant, à l'inverse de la signification particulièrement restrictive du terme anglo-saxon de « *profession* »[125].

2.2.1. De la *Sociology of the Professions* anglo-saxonne à la sociologie des groupes professionnels française

L'analyse des activités professionnelles a toujours eu une place importante pour les sociologues, y compris pour les pères de la sociologie comme Frédéric Le Play pour qui la socialisation professionnelle constitue la forme de socialisation par excellence[126]. L'analyse sociologique des professions s'est véritablement institutionnalisée au cours du XXe siècle aux États-Unis en partant de l'ouvrage *The Professions* d'Alexander Carr-Saunders publié en 1933 qui propose une définition de la profession : « une profession émerge quand un nombre défini de personnes commence à pratiquer une technique définie fondée sur une formation spécialisée »[127]. Dans la continuité de cette définition, la théorie fonctionnaliste des professions se développe et les sociologues fonctionnalistes comme Talcott Parsons identifient et définissent les critères-types des professions. Selon les fonctionnalistes, pour qu'une activité soit considérée comme une profession, son exercice doit se fonder sur la reconnaissance d'une compétence techniquement et scientifiquement fondée, dont découle un monopole d'exercice de l'activité et nécessite l'application de règles déontologiques et éthiques[128]. Les activités qui ne rentrent pas dans cette définition des *professions* sont désignées par le terme d'« *occupation* » et sont considérées comme inférieures aux *professions* car elles ne possèdent pas la même autonomie ni le prestige social qui les accompagnent[129]. Des controverses théoriques surviennent au sein de la sociologie des professions anglo-saxonne et remettent en cause la définition des *professions* théorisée par les sociologues fonctionnalistes[130] et la distinction des *professions* et des *occupations* qui en découle.

Ces critiques sont notamment soulevées par le sociologue Everett Hughes à l'origine de l'approche interactionniste des professions. Du point de vue des sociologues interactionnistes, toutes les activités de travail ont la même dignité et le même intérêt sociologique et en tant qu'activités elles sont également relationnelles et interactives. L'approche interactionniste vise

---

[124] Claude DUBAR, Pierre TRIPIER, Valérie BOUSSARD, *Sociologie des professions*, Paris, Armand Colin, 2015, p. 7.
[125] Michel LALLEMENT, *Sociologie des relations professionnelles*, Paris, La Découverte, 2018, p. 22.
[126] C. DUBAR, *La socialisation. Construction des identités sociales et professionnelles*, Paris, Armand Colin, 2015, p. 126.
[127] *Ibid.*, p. 128.
[128] Jean-Michel CHAPOULIE, « Sur l'analyse sociologique des groupes professionnels », *Revue française de sociologie*, n° 14, 1973, p. 92.
[129] S. PAUGAM, *op. cit.*, entrée n° 69 « Profession », p. 87.
[130] C. DUBAR, P. TRIPIER, V. BOUSSARD, *op. cit.*, p. 9.

CC BY NC ND

également à recentrer l'analyse des professions sur leur rôle dans la socialisation des individus, le milieu professionnel étant défini comme un milieu de socialisation[131].

À l'inverse, les professions ont longtemps occupé une place marginale dans la sociologie française, les sociologues français étant davantage attachés aux recherches portant sur le travail et sur les activités de production[132]. Ainsi, la sociologie du travail a pu se structurer comme un véritable domaine de recherche au sein duquel les professions n'y sont étudiées que sous l'angle des relations collectives de travail et non comme objet d'étude à part entière[133]. Dans les années 1980 commencent à émerger des recherches sur une grande diversité de catégories de travailleurs, ces travaux étant marqués par une forte influence de la théorie interactionniste anglo-saxonne[134]. Les recherches sur les groupes professionnels se multiplient dans les années 1990, marquant l'émergence d'une sous-discipline de la sociologie française : la sociologie des groupes professionnels[135]. Les groupes professionnels, définis comme des entités collectives dont les membres exercent une même activité[136], sont étudiés comme des processus d'interaction dont l'objectif est l'auto-organisation des membres du groupe et son autonomisation. Par ailleurs, il n'y a pas de terme en français correspondant vraiment à la signification étroite de la notion anglo-saxonne de « *profession* »[137]. Sur ce point, l'utilisation par les sociologues de l'expression de « groupe professionnel » permet de contourner ces difficultés en précisant le champ d'analyse par rapport à la polysémie du terme de « profession » dans le langage français courant, tout en l'élargissant au-delà du périmètre étroit du modèle des *professions*[138]. Tout cela peut alors expliquer que l'analyse sociologique des groupes professionnels se soit davantage imposée en France que la sociologie des professions.

2.2.2. Le terme de « profession » et ses dérivés : éléments de définition

En français, le terme de « profession » trouve ses origines du latin « *professio* » dont est tirée l'expression de « profession de foi » qui correspond à l'usage du terme de « profession » pour désigner une action de déclaration publique de ses croyances ou de ses opinions[139]. Ensuite, la profession peut également désigner l'occupation ou l'activité dont on tire un revenu pour gagner sa vie. Cette acception est très proche de la notion d'« emploi » qui correspond en sociologie au statut social lié à l'accomplissement d'une activité au sein de la division sociale du

---

[131] C. DUBAR, *La socialisation. op. cit.*, p. 134-135.
[132] S. PAUGAM, *op. cit.*, entrée n° 69 « Profession », p. 88.
[133] Didier DEMAZIÈRE, Charles GADÉA, *Sociologie des groupes professionnels. Acquis récents et nouveaux défis*, Paris, La Découverte, 2009, p. 16.
[134] D. DEMAZIÈRE, C. GADÉA, *op. cit.*, p. 17.
[135] C. DUBAR, P. TRIPIER, V. BOUSSARD, *op. cit.*, p. 8.
[136] D. DEMAZIÈRE, C. GADÉA, *op. cit.*, p. 438.
[137] Les expressions de « professions libérales » et de « professions établies » sont parfois employées comme équivalents du terme anglo-saxon de « *profession* » mais elles ne correspondent qu'à une partie de la définition. C. DUBAR, P. TRIPIER, V. BOUSSARD, *op. cit.*, p. 10.
[138] D. DEMAZIÈRE, C. GADÉA, *op. cit.*, p. 19-20.
[139] C. DUBAR, P. TRIPIER, V. BOUSSARD, *op. cit.*, p. 11.

CC BY NC ND

travail[140]. Enfin, dans son acception extensive, le terme de « profession » peut s'employer pour désigner un ensemble d'individus exerçant une activité semblable dans un même domaine[141]. De cette signification découle la notion de « groupe professionnel » et le qualificatif « professionnel » qui, attribué à un individu, renvoie à un certain degré de qualification dans son activité et de reconnaissance découlant du fait d'être membre d'un groupe professionnel[142].

Le terme anglo-saxon de « *profession* » a quant à lui une acception plus restrictive. Initialement, il désigne en particulier la pratique de la médecine libérale ainsi que certaines professions juridiques et le professorat d'université, soit des activités avec un statut élevé et auxquelles est attribué un certain prestige social[143]. L'approche fonctionnaliste de la sociologie anglo-saxonne a défini les critères du modèle-type des professions : un monopole d'exercice fondé par la reconnaissance d'une compétence particulière dont découle une autonomisation de la profession, des droits spécifiques comme la possibilité de réguler l'accès à la profession par l'organisation de la formation et la nécessité d'établir des règles déontologiques[144]. L'approche interactionniste est venue élargir cette définition en mobilisant deux concepts-clés : *licence* et *mandate*. Le concept de *licence* désigne l'autorisation d'exercer une activité, et *mandate* désigne l'obligation d'exercer une fonction spécifique[145]. Pour prétendre au statut de *profession*, une *occupation* doit réunir à la fois *licence* et *mandate*. Le sens du terme de « profession » retenu par les interactionnistes est donc plus large que celui des fonctionnalistes même si ce dernier fait davantage consensus au sein de la sociologie anglo-saxonne.

L'exemple des semi-professions permet également de nuancer l'opposition entre *occupation* et *profession* dressée par les sociologues fonctionnalistes. Les semi-professions sont des *occupations* qui tendent vers le modèle des *professions* mais qui en sont des réalisations imparfaites[146] ou qui sont en voie de professionnalisation[147]. La professionnalisation désigne le processus d'organisation d'un corps de métier sur le modèle des professions établies[148]. Lorsqu'un groupe professionnel se structure au sein d'une organisation professionnelle, comme une association professionnelle par exemple, un des objectifs de cette organisation peut être de participer à la professionnalisation du métier. L'appartenance à un groupe professionnel supposant l'exercice d'une même activité par un ensemble d'individus, ces derniers ont des intérêts spécifiques et communs à l'ensemble du groupe[149] et la sauvegarde de ces intérêts est

---

[140] S. PAUGAM, *op. cit.*, entrée n° 85 « Emploi », p. 106.
[141] M. LALLEMENT, *op. cit.*, p. 21.
[142] C. DUBAR, P. TRIPIER, V. BOUSSARD, *op. cit.*, p. 12.
[143] M. LALLEMENT, *op. cit.*, p. 22.
[144] *Ibid.*, p. 22-23.
[145] C. DUBAR, *La socialisation. op. cit.*, p. 132.
[146] J.-M. CHAPOULIE, *art. cit.*, p. 97-98.
[147] C. DUBAR, P. TRIPIER, V. BOUSSARD, *op. cit.*, p. 10.
[148] J.-M. CHAPOULIE, *art. cit.*, p. 89.
[149] *Ibid.*, p. 93.

CC BY NC ND

facilitée par l'organisation en commun et par le regroupement des membres au sein de réseaux professionnels.

2.3. L'analyse des réseaux professionnels

Après avoir présenté l'apparition et les méthodes de l'analyse de réseaux et les notions de « profession » et de « groupe professionnel », il convient de se pencher sur les réseaux professionnels et d'interroger leurs formes, leur rôle et leurs avantages ainsi que l'intérêt de l'application de l'analyse de réseaux aux réseaux professionnels, dont les exemples d'études de réseaux professionnels dans le domaine de la santé donnent une illustration.

2.3.1. Les réseaux professionnels

Un réseau entendu comme un ensemble de personnes en interactions, ces interactions peuvent avoir lieu dans la sphère professionnelles et permettre aux acteurs de se regrouper autour d'intérêts communs concernant leur milieu professionnel[150]. Un réseau professionnel peut se former de manière informelle par les interactions et les relations occasionnées par l'exercice de l'activité professionnelle d'un individu sur son lieu de travail, ou émerger d'un cadre formel. Par exemple, les associations professionnelles représentent une forme courante de réseaux professionnels formels. La participation à une association professionnelle regroupant des praticiens d'un même groupe professionnel a de nombreux intérêts. D'une part, l'adhésion à une association professionnelle constitue un signe d'appartenance à la profession et apporte un soutien social pour s'affirmer en tant que professionnel[151], l'association permettant de développer et de représenter une identité professionnelle. D'autre part, l'association permet aux membres d'établir un réseau professionnel au sein duquel échanger, s'entraider et partager ses connaissances et son savoir-faire pour développer la pratique professionnelle[152]. Par ailleurs, les réseaux professionnels jouent un rôle dans la production et la diffusion du savoir et des connaissances au sein d'un milieu professionnel[153]. Cet aspect est renforcé lorsque le réseau est formalisé et structuré par une association professionnelle qui, en se rapprochant d'une institution éducative, peut instaurer une formation spécifique régulant l'accès à la profession[154]. Les associations professionnelles ont parfois pour objectif de rechercher la reconnaissance de la profession en visant la professionnalisation du métier par l'encadrement de la formation et l'élaboration de règles de déontologie entourant l'exercice de la profession[155].

---

[150] C. BIDART, *art. cit.*, p. 39.
[151] J.-M. CHAPOULIE, *art. cit.*, p. 104.
[152] Robert MERTON, « The Functions of the Professional Association », *The American Journal of Nursing*, vol. 58, n° 1, 1958, p. 50-51.
[153] J. FIRTH, *art. cit.*, p. 288.
[154] C. DUBAR, *La socialisation. op. cit.*, p. 143-144.
[155] J.-M. CHAPOULIE, *art. cit.*, p. 99.

CC BY NC ND

Appliquée aux réseaux professionnels, l'analyse de réseaux permet de les conceptualiser et d'ainsi mieux comprendre le rôle des acteurs dans les organisations professionnelles[156]. Les méthodes d'analyse de réseaux permettent également d'étudier le fonctionnement et la structure relationnelle des organisations et de mettre en avant les relations d'interdépendance des acteurs au sein des réseaux professionnels[157]. L'étude d'une structure relationnelle permet également de se pencher sur les dynamiques de socialisation en œuvre au sein du réseau, et l'application au champ professionnel centre l'analyse sur la question de la socialisation professionnelle qui consiste pour les individus à construire leur identité professionnelle. Étudier les mécanismes de la socialisation professionnelle à l'œuvre au sein d'un groupe professionnel par l'analyse de réseau permet donc de comprendre la construction de l'identité professionnelle au sein d'un milieu défini[158].

2.3.2. L'analyse de réseaux professionnels dans le domaine de la santé

Dans son article « Analyse de réseau pour l'étude des réseaux de professionnel.le.s et d'établissements de santé » publié en 2018 dans la revue *Analyse de réseaux pour les sciences sociales* (*ARCS*), Coralie Grandé souligne que la mobilisation de l'analyse de réseaux dans le champ de la recherche sur les services de santé est encore peu développée, mais qu'il en existe quelques exemples[159]. L'article présente ces exemples en revenant sur les communications proposées lors de deux sessions de la conférence *Sunblet* tenue à Utrecht aux Pays-Bas du 26 juin au 1er juillet 2018 consacrée à l'application de l'analyse de réseau pour l'étude des réseaux d'établissements et de professionnels de santé[160]. La première session de la *Sunbelt* portait plus précisément sur la communication et l'influence des pairs au sein des réseaux de professionnels de santé. Une des études présentées lors de cette session cherchait notamment à démontrer l'impact de la communication entre les professionnels de santé au sein d'un réseau sur leur satisfaction au travail. L'étude part de l'hypothèse que la satisfaction et l'atmosphère au travail sont directement liées aux liens sociaux et à la communication entre collègues. Les résultats obtenus par l'analyse du réseau montrent que la position des professionnels au sein du réseau a également un impact, les professionnels les plus hautement connectés étant plus souvent satisfait au travail que ceux en périphérie du réseau[161].

La deuxième session de la *Sunblet* portait quant à elle sur les réseaux inter-organisationnels des professionnels de santé. Trois études ont été présentées durant cette

---

[156] J. FIRTH, *art. cit.*, p. 289.
[157] E. LAZEGA, *art. cit.*, p. 307-309.
[158] C. DUBAR, « Formes identitaires et socialisation professionnelle », *Revue française de sociologie*, n° 33-4, 1992, p. 520-523.
[159] Coralie GRANDÉ, « Analyse de réseau pour l'étude des réseaux de professionnel.le.s et d'établissements de santé », *Analyse de réseaux pour les sciences sociales*, 2018, [en ligne], disponible sur hal.archives-ouvertes.fr/hal-01875744/document (consulté le 13 mai 2021), p. 1.
[160] *Ibid.*, p. 2.
[161] *Ibid.*, p. 3-5.

CC BY NC ND

session : les deux premières visent à étudier l'organisation du transfert de patients au sein de réseaux d'hôpitaux et l'effet de la proximité géographique sur la structure de ces réseaux et la troisième analyse un réseau de collaboration entre différents établissements hospitaliers et centres de soin[162]. En conclusion de cet article, Coralie Grandé souligne que ces exemples d'analyses de réseaux de professionnels de santé sont des études américaines et que l'utilisation de l'analyse de réseaux dans le domaine de la santé est encore globalement peu développée en France[163]. Dans un autre article publié en 2019 dans la revue *ARCS* créée par le groupe de recherche Analyse de réseaux en sciences humaines et sociales, Coralie Grandé revient sur la question de l'application de l'analyse de réseaux aux données de santé[164]. Elle y présente de nouveaux travaux de recherche en analyse de réseaux dans le domaine de la santé exposés lors de la journée d'étude d'analyse de réseaux appliquée aux données de santé tenue à Paris le 28 novembre 2018. Selon elle, il ressort de cette journée d'étude une illustration du développement de nouvelles approches d'étude des données de santé en France, dont l'application de l'analyse de réseaux de professionnels de la santé en mobilisant des données de santé[165].

3. Les réseaux professionnels d'archivistes en France

Comme le souligne Bruno Gallard dans son « Que sais-je ? » sur les archives : « Le petit nombre des archivistes et la spécificité de leurs missions expliquent la forte solidarité professionnelle qui s'est très tôt développée entre eux. »[166] De cette forte solidarité découle une diversité de réseaux professionnels, de formes et de tailles variées, parmi lesquels prédomine l'Association des archivistes français (AAF). L'étude de ces différents réseaux professionnels d'archivistes aurait sa place dans le courant de l'analyse de réseaux, pourtant ce champ n'est pas encore très développé dans la recherche archivistique française, à l'exception notable de la thèse de Damien Hamard *Des paléographes aux archivistes. L'Association des archivistes français au cœurs des réseaux professionnels (1970-2010)* [167] – qui est par ailleurs la première thèse en archivistique française – soutenue en 2015. Après s'être penché sur ces différents réseaux, il est intéressant de s'interroger sur la place qu'y occupent les archivistes hospitaliers.

---

[162] *Ibid.*, p. 7-11.
[163] *Ibid.*, p. 12-13.
[164] C. GRANDÉ, « Social Network Analysis applied to healthcare data : inventory, discussion and perspectives », *Analyse de réseaux pour les sciences sociales*, 2019, [en ligne], disponible sur hal.archives-ouvertes.fr/hal-02054253/document (consulté le 13 mai 2021), p. 1-2.
[165] *Ibid.*, p. 8-11.
[166] Bruno GALLAND, *Les archives*, Paris, Presses Universitaires de France, « Que sais-je ? », 2020, p. 88.
[167] Damien HAMARD, *Des paléographes aux archivistes. L'Association des archivistes français au cœur des réseaux professionnels (1970-2010)*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2020, 468 p.

CC BY NC ND

3.1. La variété des réseaux professionnels d'archivistes

La notion de réseau professionnel appliquée aux archivistes peut se décrire selon Damien Hamard comme « l'ensemble des partenaires et des relations qu'il [l'archiviste] entretien avec eux dans le cadre de son activité professionnelle.[168] » Les réseaux professionnels d'archivistes peuvent être issus de groupes informels ou formels – la plupart des réseaux formels prenant la forme d'associations professionnelles – ce qui rend difficile une identification exhaustive de ces réseaux, en particulier pour les réseaux informels[169].

3.1.1. Les réseaux informels des archivistes

Dans son article « L'archiviste et le syndrome de l'araignée : état des réseaux de l'archiviste en 2010 » publié en 2011 dans *La Gazette des archives*[170], Damien Hamard dresse un panorama des différents réseaux professionnels et de leurs bénéfices pour les archivistes. Dans un premier temps, il identifie trois niveaux de réseaux : un réseau primaire qui correspond à l'ensemble des connaissances que l'archiviste peut contacter directement, un réseau secondaire qui rassemble les personnes que l'archiviste peut contacter par l'intermédiaire du réseau primaire et un réseau extérieur que l'archiviste ne connaît pas et ne peut contacter que par l'intermédiaire de son réseau secondaire[171]. Ces niveaux se déclinent ensuite entre des cercles dit fondamentaux et des cercles adventices, parmi lesquels sont cités les différents acteurs des réseaux de l'archiviste[172]. Au sein de ces cercles se trouvent des relations informelles – c'est-à-dire des interactions non structurées par une organisation professionnelle – l'adhésion à une association étant un engagement plus important que celle de tisser des liens informels, les archivistes peuvent aussi échanger et se rencontrer en dehors des structures associatives. À ce titre, les communautés en ligne auxquelles peut participer un archiviste sont un bon exemple de mode de communication informel se situant en dehors ou en marge des réseaux associatifs ou institutionnels[173]. Le développement d'un réseau même informel a plusieurs bénéfices pour l'archiviste et lui permet tout d'abord de rechercher des informations, de trouver des collaborateurs, d'échanger avec d'autres professionnels et de rompre l'isolement[174]. Enfin, l'un des bénéfices les plus recherché du réseau est l'évolution professionnelle, facilitée par la participation à un réseau formel.

---

[168] D. HAMARD, « L'archiviste et le syndrome de l'araignée : état des réseaux de l'archiviste en 2010 », *La Gazette des archives*, n° 222, 2011, p. 162.
[169] D. HAMARD, *Des paléographes aux archivistes, op. cit.*, p. 19.
[170] D. HAMARD, « L'archiviste et le syndrome de l'araignée : état des réseaux de l'archiviste en 2010 », *art. cit.*, p. 161-174.
[171] *Ibid.*, p. 163.
[172] *Ibid.*, p. 165-167.
[173] *Ibid.*, p. 169.
[174] *Ibid.*, p. 164.

CC BY NC ND

3.1.2. Les réseaux formels des archivistes

Si l'AAF est la plus importante association professionnelle d'archivistes en France c'est d'une part parce qu'elle est la plus ancienne et d'autre part parce qu'elle s'est considérablement ouverte depuis sa création pour viser la représentativité de l'ensemble de la profession. Créée en 1904 sous le nom d'Association amicale professionnelle des archivistes français, l'association était exclusivement composée d'archivistes paléographes jusqu'à la modification des statuts en 1969 qui adopte l'appellation d'Association des archivistes français et ouvre l'adhésion à tous les archivistes exerçant dans la fonction publique – y compris ceux qui n'ont pas de formation initiale – puis une nouvelle évolution des statuts en 1973 qui agrandit encore davantage l'ouverture à tous ceux qui exercent des fonctions de traitement et de conservation d'archives, dans la fonction publique comme en entreprise[175]. L'AAF constitue l'association d'archivistes la plus importante d'un point de vue numéraire, regroupant aujourd'hui plus de 1800 professionnels[176]. L'association a pour objectif la défense des intérêts des archives et des archivistes[177] et joue un rôle important dans le développement de la pratique professionnelle et de la production et la diffusion de réflexions archivistiques avec d'un côté la publication de la revue *La Gazette des archives* depuis 1933 et de l'autre l'offre de formation qui contribue à la professionnalisation des archivistes depuis la mise en place du centre de formation en 1984[178].

Depuis sa création, d'autres associations et réseaux professionnels se sont développés en marge de l'AAF mais en sont aussi complémentaires en couvrant des périmètres plus spécifiques et réduits, comme les associations d'étudiants et de diplômés[179]. L'École nationale des chartes préparant au diplôme d'archiviste paléographe constituait la seule offre de formation archivistique jusqu'à l'apparition des formations universitaires à la fin du XXe siècle – la première s'est établie à Mulhouse en 1976-1977, suivie de l'Université d'Angers en 1993, de Lyon en 1999[180] – qui ont très rapidement fondé des associations d'étudiants et de diplômés. Les principaux objectifs et préoccupations de ces associations touchent à l'amélioration du contenu des formations et l'aide à l'insertion professionnelle pour les jeunes diplômés rencontrant parfois des difficultés à trouver des postes en organisant une collecte et une diffusion d'offres d'emploi[181]. Ces réseaux sont également des espaces d'échanges et de convivialité souvent accompagnés de la mise en place de forum de discussion sur leur site internet pour faciliter la communication[182]. Ces associations ont également comme objectif la promotion et la valorisation

---

[175] Rosine CLEYET-MICHAUD, « L'Association des archivistes français dans les années 1970 : vers l'indépendance », *La Gazette des archives*, n° 247, 2017, p. 223.
[176] B. GALLARD, *op. cit.*, p. 88.
[177] *Ibid.*, p. 89.
[178] D. HAMARD, *Des paléographes aux archivistes, op. cit.*, p. 235-237.
[179] Morgane BALLET, Cécilia CARDON, Clémentine MARKIDÈS, « Formations et associations, de nouveaux acteurs dans le monde archivistique », *La Gazette des archives*, n° 218, 2010, p. 134.
[180] B. GALLARD, *op. cit.*, p. 87.
[181] M. BALLET, C. CARDON, C. MARKIDÈS, *art. cit.*, p. 132-133.
[182] *Ibid.*, p. 136-137.

CC BY NC ND

de la formation, ces formations étant relativement récentes en comparaison avec l'École des Chartes et nécessitent donc de se faire connaître plus largement, le métier d'archiviste étant lui-même peu connu du grand public[183].

3.2. Les archivistes hospitaliers au sein des réseaux professionnels

De nos jours, les archivistes hospitaliers sont pour la plupart bien intégrés dans le réseau institutionnel des archives piloté par le SIAF, les services d'archives hospitalières étant soumis au contrôle scientifique et technique de l'État exercé auprès d'eux par le directeur des archives départementales[184]. Leur réseau professionnel et associatif s'est également développé, les archivistes hospitaliers pouvant prendre part à une section dédiée aux archives des établissements de santé au sein de l'AAF. D'autres associations professionnelles spécialisées dans le domaine hospitalier existent ou ont existé pour permettre aux archivistes d'avoir un espace d'échange et de tisser des relations.

3.2.1. La section des archivistes des établissements de santé de l'Association des archivistes français

L'AAF compte aujourd'hui sept sections : la section des archivistes communaux, intercommunaux et itinérants, la section des archivistes des établissements de santé, la section des archivistes départementaux, la section des archivistes d'entreprises et du secteur privé, la section des archivistes régionaux, la section des archivistes des administrations centrales et des opérateurs de l'État et la section des archivistes des universités, des rectorats, des organismes de recherche et mouvements étudiants[185]. La création d'une section dédiée aux archives hospitalières au sein de l'AAF est un objectif ancien réitéré à plusieurs reprises lors des assemblées générales depuis les années 1970. L'assemblée générale de 1976 a d'abord validé la possibilité pour les archivistes hospitaliers d'adhérer à l'association et en 1977 l'idée de créer une section spécifique a été initiée par Marcel Candille, alors secrétaire général de la Société française d'histoire des hôpitaux[186]. Une assemblée générale de 1979 propose la création d'une section archives hospitalières qui, si elle reçoit un accueil favorable, ne sera pas mise en place. De la même manière en 2007 cet objectif est réitéré dans le rapport moral de la présidente mais la création de la section n'intervient véritablement qu'à l'occasion d'une assemblée générale en 2015[187]. À sa création, la section prend le nom de « section des archivistes hospitaliers », puis en 2016 l'appellation change pour « section des archivistes des établissements de santé ». Même en l'absence de section spécifique, l'AAF comptait déjà des archivistes hospitaliers parmi ses

---

[183] *Ibid.*, p. 139.
[184] Voir 1.3. L'intégration des services d'archives hospitalières dans l'administration des archives.
[185] Les différentes sections sont présentées sur le site internet de l'AAF dans une rubrique dédiée : www.archivistes.org/-Les-sections- (consulté le 21 mai 2021).
[186] D. HAMARD, *Des paléographes aux archivistes, op. cit.*, p. 175-176.
[187] *Ibid*.

CC BY NC ND

membres et s'est intéressé à la question des archives des établissements hospitaliers à l'occasion de deux journées d'études : en 1994 sur les archives de la santé et en 2007 sur les archives hospitalières[188].

Depuis décembre 2017 l'AAF propose un guide d'archivage à destination des hôpitaux et des établissements de santé issu de sa collection « Les archives c'est simple ! », produit par la section des archivistes des établissements de santé en coopération avec la section des archivistes départementaux, le guide s'adressant plus particulièrement aux établissements qui ne possèderaient pas de services d'archives constitués[189]. En 2018, la section des archivistes des établissements de santé a également organisé une journée d'étude « Du papier au numérique : coexistence, enjeux et perspectives » pour aborder la question de l'informatisation du dossier patient[190]. Au-delà d'un simple espace d'échanges entre les archivistes hospitaliers, la section des archivistes des établissements de santé permet également de mettre en place une coopération entre les archivistes et de produire des outils et des réflexions autour des archives hospitalières.

3.2.2. Les associations professionnelles d'archivistes hospitaliers

La section des archivistes des établissements hospitaliers de l'AAF étant relativement récente dans le monde associatif archivistique, d'autres associations professionnelles spécifiques au domaine des archives hospitalières se sont formées avant sa création. La situation particulière des services d'archives et des archivistes à l'hôpital peut expliquer un besoin supplémentaire d'entraide et de coopération entre professionnels du même secteur. Ainsi, les archivistes hospitaliers ne trouvant pas de lieux d'échanges et de réflexions dédiés à leur domaine d'exercice – ni en France ni à l'international, le Conseil international des archives (ICA) ne possède pas de section professionnelle dédiée aux archives[191] – il leur a fallu créer leurs propres associations professionnelles. C'est dans ce cadre qu'est créée en 1983 l'Association française des responsables et archivistes de dossiers médicaux (ARAD)[192]. De nos jours, l'association

---

[188] Les actes de ces journées d'études ont été publiés dans deux numéros thématiques de *La Gazette des archives* : « Les archives de la santé (actes de la journée d'étude de l'AAF, Paris, 28 janvier 1994) », *La Gazette des archives*, n° 167, 1994, p. 321-428, et « Les archives hospitalières : enjeux et pratiques (Journée d'étude de l'AAF 2007) », *La Gazette des archives*, n° 205, 2007, 127 p.

[189] Le guide d'archivage est disponible à l'achat sur le site internet de l'AAF dans la rubrique « Publication » : www.archivistes.org/Guide-d-archivage-pour-les-hopitaux-et-etablissements-de-sante (consulté le 21 mai 2021).

[190] Les diaporamas des interventions présentées lors de cette journée d'étude sont disponibles sur le site internet de l'AAF : www.archivistes.org/Du-papier-au-numerique-coexistence-enjeux-et-perspectives (consulté le 21 mai 2021).

[191] La liste des sections professionnelles est disponible sur le site internet de l'ICA dans une rubrique dédiée : www.ica.org/fr/ica-professional-sections (consulté le 21 mai 2021).

[192] Sa création est mentionnée par Gérard Ermisse dans son rapport moral en tant que président de l'AAF à l'occasion de l'assemblée générale du 5 décembre 1984 cité par Damien Hamard dans D. HAMARD, *Des paléographes aux archivistes, op. cit.*, p. 176.

CC BY NC ND

n'existe plus et aurait été dissoute en 2012[193]. D'autre part, les archivistes hospitaliers exerçant au sein d'établissements de santé mentale peuvent adhérer à un réseau spécialisé en psychiatrie : le réseau de documentalistes et d'archivistes Ascodocpsy[194]. Le réseau est structuré en groupement d'intérêt public depuis 2000 et comprend une commission sur les archives hospitalières depuis 2004 ayant pour objectif de créer un espace de partage entre les archivistes et de mettre en place des outils en coopération[195]. Les réalisations, le rôle et les apports de ce réseau font l'objet des développements de la seconde partie où ils seront présentés et développés plus précisément.

3.3. L'analyse des réseaux professionnels d'archivistes

À l'heure actuelle, si les archivistes ont connaissance des différents réseaux et ont conscience de leur intérêt, l'analyse des réseaux professionnels est peu développée dans la recherche archivistique française. Un numéro thématique de *La Gazette des archives* paru en 2005 consacré aux centres et aux réseaux d'archives[196] présente différents réseaux institutionnels et professionnels ou interprofessionnels d'archivistes. Bien qu'il ne s'agisse pas d'analyse de réseaux à proprement parler, ces articles donnent des illustrations des rôles que peuvent jouer les réseaux dans la pratique professionnelle. Par exemple, l'article de Françoise Mosser consacré à la Commission des archives notariales[197] montre que la mise en réseaux des archivistes, des notaires, des généalogistes et des chercheurs de la commission favorise les échanges et la collaboration entre les différents acteurs pour aider au dépouillement et à l'exploitation scientifique des archives notariales[198]. De la même manière, l'article de Gilbert Coutaz portant sur les réseaux des archives cantonales vaudoises en Suisse[199] aborde l'utilité de la coopération entre les services d'archives et les autres acteurs du patrimoine dans le canton du Vaud pour créer un lieu d'échange et de réflexions pour une meilleure connaissance et valorisation du patrimoine local[200].

En dehors de ce numéro thématique, les réseaux professionnels n'ont pas fait l'objet d'études approfondies, à l'exception de l'AAF dont Damien Hamard livre une analyse poussée dans sa thèse[201]. L'objet de sa recherche est d'étudier le rôle de l'AAF dans l'évolution de la

---

[193] Il existe peu de documentation sur cette association, la date de fin supposée correspond à la date de parution du dernier numéro de *La Lettre ARAD*, revue périodique de l'association. Une notice bibliographique est disponible sur le catalogue général de la Bibliothèque nationale de France : catalogue.bnf.fr/ark:/12148/cb34534589b (consulté le 21 mai 2021).
[194] Sabine JEAN-FEYDEL, « Une démarche de coopération entre archivistes hospitaliers : le réseau Ascodocpsy », *La Gazette des archives*, n° 205, 2007, p. 95.
[195] *Ibid.*, p. 97-98.
[196] « Centres et réseaux d'archives », [numéro thématique], *La Gazette des archives*, n° 197, 2005, 150 p.
[197] Françoise MOSSER, « La Commission des archives notariales et l'animation d'un réseau », *La Gazette des archives*, n° 197, 2005, p. 37-44.
[198] *Ibid.*, p. 38-42.
[199] Gilbert COUTAZ, « L'obligation de dépasser les limites institutionnelles : deux réseaux impliquant les Archives cantonales vaudoises (Suisse) », *La Gazette des archives*, n° 197, 2005, p. 91-96.
[200] *Ibid.*, p. 91-93.
[201] D. HAMARD, *Des paléographes aux archivistes, op. cit.*

CC BY NC ND

profession d'archiviste à travers ses objectifs, ses moyens, ses acteurs et ses outils. Il s'interroge également sur la place des réseaux professionnels dans la pratique professionnelle archivistique[202] rappelant que l'un des buts initiaux de l'association était de permettre une mise en réseau des professionnels en créant un espace permanent d'échanges pour entretenir et pérenniser les relations entre les membres, objectif auxquels s'est ajouté en 1969 la défense des intérêts professionnels des membres[203]. À travers son étude, Damien Hamard propose également une modélisation des associations professionnels d'archivistes[204]. Il expose huit typologies associatives à partir de trois niveaux de caractérisation : niveau sociologique composite ou corporatiste, niveau thématique générique ou spécifique et niveau géographique local ou fédéral[205]. Ces modèles se divisent ensuite en deux ensembles : les modèles communautaires (unitaires, implantés, spécialisés ou réservés) et les modèles partenariaux (sectoriels, implantés, spécialisés ou réservés)[206]. Selon cette grille d'analyse, l'AAF correspondait au modèle communautaire unitaire jusqu'au changement de statuts de 1970, puis à une communauté spécialisée en raison de l'ouverture de l'adhésion uniquement aux archivistes fonctionnaires et de nouveau à une communauté unitaire à la suite de l'élargissement de l'ouverture de l'association[207]. La grille d'analyse des différents modèles associatifs dégagée par Damien Hamard constitue un outil intéressant qui pourrait permettre un point de départ pour de nouvelles études autour des associations professionnelles d'archivistes.

---

[202] *Ibid.*, p. 20.
[203] *Ibid.*, p. 46-47.
[204] *Ibid.*, p. 203-204.
[205] *Ibid.*, p. 204-205.
[206] *Ibid.*, p. 206-207.
[207] *Ibid.*, p. 207-208.

CC BY NC ND

Pour conclure, l'analyse de réseaux sociaux, appliquée aux réseaux professionnels, permet de comprendre les dynamiques de socialisation professionnelle à l'œuvre au sein des réseaux et leur influence dans la construction d'une identité professionnelle, ainsi que de montrer ce qu'apporte la participation au réseau pour la professionnalisation et la reconnaissance d'une activité professionnelle. Le métier d'archiviste étant encore peu connu du grand public, les réseaux professionnels d'archivistes jouent un rôle important dans la reconnaissance et la promotion du métier d'archiviste. Les associations professionnelles d'archivistes sont notamment impliquées dans la défense de leurs intérêts et œuvrent à l'avancement et à la diffusion de la pratique professionnelle. De plus, après s'être penché sur les particularités et les enjeux de la fonction d'archiviste hospitalier, il en ressort que leur place au sein du milieu hospitalier nécessite – davantage encore que pour les autres archivistes – un appui pour faire connaître leurs missions et valoriser leur rôle, un appui qu'ils peuvent trouver par la participation à un réseau professionnel. Il est ensuite possible de recentrer ces analyses sur un domaine plus précis des archives hospitalières, les archives des établissements hospitaliers de santé mentale, en s'interrogeant sur le rôle du réseau professionnel spécialisé en psychiatrie Ascodocpsy et de l'utilité pour les archivistes hospitaliers exerçant dans le domaine de la santé mentale d'adhérer à un réseau spécialisé.

Bibliographie

1. Sociologie des professions

CHAPOULIE (Jean-Michel), « Sur l'analyse sociologique des groupes professionnels », *Revue française de sociologie*, n° 14, 1973, p. 86-114.

DEMAZIÈRE (Didier), GADÉA (Charles), *Sociologie des groupes professionnels. Acquis récents et nouveaux défis*, Paris, La Découverte, 2009, 466 p.

DUBAR (Claude), TRIPIER (Pierre), BOUSSARD (Valérie), *Sociologie des professions*, Paris, Armand Colin, 2015, 384 p.

DUBAR (Claude), « Formes identitaires et socialisation professionnelle », *Revue française de sociologie*, n° 33-4, 1992, p. 505-529.

DUBAR (Claude), *La socialisation. Construction des identités sociales et professionnelles*, Paris, Armand Colin, 2015, 256 p.

LALLEMENT (Michel), *Sociologie des relations professionnelles*, Paris, La Découverte, 2018, 128 p.

MENGER (Pierre-Michel), *Les professions et leurs sociologies : Modèles théoriques, catégorisations, évolutions*, Paris, Éditions de la Maison des sciences de l'homme, 2003, 272 p.

MERTON (Robert), « The Functions of the Professional Association », *The American Journal of Nursing*, vol. 58, n° 1, 1958, p. 50–54.

PAUGAM (Serge), *Les 100 mots de la sociologie*, Paris, Presses Universitaires de France, 2010, 128 p.

2. Analyse et étude de réseaux professionnels

2.1. Généralités et méthodologie

BARATS (Christine), *Manuel d'analyse du web en Sciences humaines et sociales*, Paris, Armand Colin, 2013, 272 p.

BEAUGUITTE (Laurent), « Graphes, réseaux, réseaux sociaux : vocabulaire et notation », *working paper* du groupe f.m.r (flux, matrices, réseaux), 2010, [en ligne], disponible sur halshs.archives-ouvertes.fr/541898/filename/fmr1_vocabulaire_notation.pdf, (consulté le 14 mai 2021), 8 p.

BEAUGITTE (Laurent), « L'analyse de réseaux en sciences sociales et en histoire : Vocabulaire, principes et limites », dans LETRICOT (Rosemonde), CUXAC (Mario) … [et al.], sous la dir. de, *Le réseau. Usages d'une notion polysémique en sciences humaines et sociales*, Louvain, Presses Universitaires de Louvain, 2016, p. 9-24.

BIDART (Claire), « Étudier les réseaux. Apports et perspectives pour les sciences sociales », *Informations sociales*, n° 3, 2008, p. 34-45.

BIDART (Claire), DEGENNE (Alain), GROSSETTI (Michel), « Personal networks typologies : A structural approach », *Social Networks*, n° 54, 2018, p. 1-11.

FORSÉ (Michel), « Définir et analyser les réseaux sociaux. Les enjeux de l'analyse structurale », *Informations sociales*, n° 147, 2008, p. 10-19.

FRITH (Jordan), « Social Network Analysis and Professional Practice : Exploring New Methods for Researching Technical Communication », *Technical Communication Quarterly*, vol. 23, n° 4, 2014, p. 288-302.

GANDRÉ (Coralie), « Analyse de réseau pour l'étude des réseaux de professionnel.le.s et d'établissements de santé », *Analyse de réseaux pour les sciences sociales*, 2018, [en ligne], disponible sur hal.archives-ouvertes.fr/hal-01875744/document (consulté le 13 mai 2021), 14 p.

GANDRÉ (Coralie), « Social Network Analysis applied to healthcare data : inventory, discussion and perspectives », *Analyse de réseaux pour les sciences sociales*, 2019, [en ligne], disponible sur hal.archives-ouvertes.fr/hal-02054253/document (consulté le 13 mai 2021), 13 p.

GARROTE (Gabriel), *Analyse de réseau ou analyse des réseaux ?*, 2013, [en ligne], disponible sur reshist.hypotheses.org/287 (consulté le 12 mai 2021).

LAZEGA (Emmanuel), « Analyse de réseaux et sociologie des organisations », *Revue française de sociologie*, n° 35, 1994, p. 293-320.

LEMIEUX (Vincent), *Les réseaux d'acteurs sociaux*, Paris, Presses Universitaires de France, 1999, 140 p.

LEMIEUX (Vincent), OUIMET (Mathieu), *L'analyse structurale des réseaux sociaux*, Louvain-la-Neuve, De Boeck Supérieur, 2004, 112 p.

2.2. Réseaux professionnels d'archivistes

BALLET (Morgane), CARDON (Cécilia), MARKIDÈS (Clémentine), « Formations et associations, de nouveaux acteurs dans le monde archivistique », *La Gazette des archives*, n° 218, 2010, p. 131-145.

CLEYET-MICHAUD (Rosine), « L'Association des archivistes français dans les années 1970 : vers l'indépendance », *La Gazette des archives*, n° 247, 2017, p. 221-225.

COUTAZ (Gilbert), « L'obligation de dépasser les limites institutionnelles : deux réseaux impliquant les Archives cantonales vaudoises (Suisse) », *La Gazette des archives*, n° 197, 2005, p. 91-96.

CROCKETT (Margaret), « Les réseaux d'archives au Royaume-Uni », *La Gazette des archives*, n° 197, 2005, p. 63-73.

GALLAND (Bruno), *Les archives*, Paris, Presses Universitaires de France, « Que sais-je ? », 2020, 128 p.

GRANGE (Didier), « Les associations professionnelles d'archivistes. Panorama international », *La Gazette des archives*, n° 241, 2016, p. 7-178.

HAMARD (Damien), *Des paléographes aux archivistes. L'Association des archivistes français au cœur des réseaux professionnels (1970-2010)*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2020, 468 p.

HAMARD (Damien), « L'archiviste et le syndrome de l'araignée : état des réseaux de l'archiviste en 2010 », *La Gazette des archives*, n° 222, 2011, p. 161-174.

MOSSER (Françoise), « La Commission des archives notariales et l'animation d'un réseau », *La Gazette des archives*, n° 197, 2005, p. 37-44.

3. Les archives hospitalières

BANAT-BERGER (Françoise), MEISSONNIER (Antoine), « La gestion des archives dans le secteur médical à l'ère numérique », *Revue médecine et droit*, n° 131, 2015, p. 36-49.

BAILLOUX (Anne-Marie), « Une approche de la normalisation par la définition des processus d'archivage dans le domaine hospitalier », *La Gazette des archives*, n° 242, 2016, p. 139-147.

BASTIEN (Hervé), « Service public, archives privées ? », *La Gazette des archives*, n° 167, 1994, p. 369-373.

CHEVANDIER (Christian), « Archives hospitalières, archives de la société », *Vingtième siècle. Revue d'histoire*, vol. 109, n° 1, 2001, p. 213-220.

DUPONT (Marc), « L'évolution du droit hospitalier et ses incidences sur les archives », *La Gazette des archives*, n° 205, 2007, p. 5-10.

FORLIVESI (Luc), « Le contrôle scientifique et technique au CHU de Tours », *La Gazette des archives*, n° 205, 2007, p. 11-16.

FRÈRE (Jean-Pierre), « Évolution de la situation des personnels des services d'archives médicales », *La Gazette des archives*, n° 167, 1994, p. 386-388.

HAUTEMANIERE (Alexis), HARTEMANN (Philippe), QUANTIN (Catherine), « Erreurs d'identification des patients dans un local d'archives vivantes », *Santé Publique*, vol. 21, 2009, p. 45-54.

KERVEGANT (Marie-Laure), « La fonction « archives » à l'hôpital », *La Gazette des archives*, n° 205, 2007, p. 43-56.

LEROY (Aurélie), SCHOENZETTER-LAUTE (Julie), RIOU (Christine), « Procédure d'élimination des dossiers médicaux », *Journal de gestion et d'économie médicales*, vol. 35, n° 1, 2017, p. 32-42.

MONNIER (Sophie), FIORENTINO (Karen), *Le droit des archives publiques, entre permanence et mutations*, Paris, L'Harmattan, 2014, 295 p.

MONNIER (Sophie), FIORENTINO (Karen), *Les archives hospitalières, regards croisés*, Paris, L'Harmattan, 2016, 188 p.

POINSOTTE (Valérie), « À propos de la réglementation des archives médicales hospitalières », *La Gazette des archives*, n° 167, 1994, p. 381-385.

RIOU (Rozenn), SCHEYDEKER (Jean-Louis), « Archivage des dossiers et information médicale à Brest », *La Gazette des archives*, n° 205, 2007, p. 57-68.

ROMAN (Nathalie), « La gestion du dossier médical : le point de vue d'un directeur d'hôpital », *La Gazette des archives*, n° 167, 1994, p. 374-380.

SOURNIA (Jean-Charles), « Santé et mémoire », *La Gazette des archives*, n° 167, 1994, p. 343-346.

VERRY (Élisabeth), ROCHON (Catherine), « Présence et action d'un service départemental d'archives en milieu hospitalier : l'expérience du Maine-et-Loire », *La Gazette des archives*, n° 205, 2007, p. 17-25.

4. Le réseau documentaire Ascodocpsy

BERRIAU (Nathalie), « Ascodocpsy : le statut au service d'une mutualisation pérenne », *I2D - Information, données & documents*, vol. 52, n° 3, 2015, p. 47-48.

BERRIAU (Nathalie), « Le réseau Ascodocpsy et les publications de "psy" en langue française », *Bulletin de psychologie*, vol. 511, n° 1, 2011, p. 59-60.

BERRIAU (Nathalie), « Un GIP pour la gouvernance d'Ascodocpsy », *Documentaliste - Sciences de l'Information*, vol. 50, n° 2, 2013, p. 40-41.

JEAN-FEYDEL (Sabine), « Une démarche de coopération entre archivistes hospitaliers : le réseau Ascodocpsy », *La Gazette des archives*, n° 205, 2007, p. 95-103.

État des sources

1. Sources imprimées

1.1. Référentiels métiers

Référentiel métier de l'Association des archivistes français, *La profession d'archiviste ou les métiers des archives*, 2e édition, 2071, [en ligne], disponible sur www.archivistes.org/Referentiel-metiers-et-fiches-de-poste (consulté le 28 mai 2021).

Référentiel métier produit par Ascodocpsy, l'Association des Archivistes Français, l'Association des Bibliothécaires de France, le Réseau National des Documentalistes Hospitaliers et l'Association des professionnels de l'information et de la documentation, *Référentiel des métiers de la documentation, des bibliothèques et des archives dans la fonction publique hospitalières*, 2005, [en ligne], disponible sur www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/referentiel-des-metiers-information-hospitaliere.pdf (consulté le 28 mai 2021).

1.2. Productions d'Ascodocpsy

Archimède, lettre d'information mensuelle autour des archives hospitalières et du dossier patient réalisée par Ascodocpsy, [en ligne], disponible dans une rubrique dédiée sur le site www.ascodocpsy.org/archimede/ (consulté le 28 mai 2021). Les numéros d'Archimède du n° 35 de mars-avril 2019 au n° 55 de mai 2021 disponible en ligne ont été systématiquement consultés, à l'exception du n° 36.

Le Fil d'Asco, lettre d'information mensuelle du réseau Ascodocpsy, [en ligne], disponible sur www.ascodocpsy.org/actualites-de-notre-reseau/le-fil-dasco/ (consulté le 30 mai 2021). Les numéros mensuels du Fil d'Asco de novembre 2019 à mai 2021 disponibles en ligne ont été systématiquement consultés.

Le guide des archives hospitalières volume 1 : méthodologies et procédures, [en ligne], disponible sur www.ascodocpsy.org/gerez-vos-archives-hospitalieres/guides-des-archives-hospitalieres/ (consulté le 29 mai 2021). Les différentes fiches méthodologiques constituant le volume n° 1 du guide ont été systématiquement consultées.

Le guide des archives hospitalières volume 2 : législation et règlementation, [en ligne], disponible sur www.ascodocpsy.org/gerez-vos-archives-hospitalieres/guides-des-archives-hospitalieres/ (consulté le 28 mai 2021). Les différentes fiches méthodologiques constituant le volume n° 2 du guide ont été systématiquement consultées.

CC BY NC ND

Les Actus d'Asco, lettre d'information hebdomadaire des textes officiels et des publications en santé mentale, [en ligne], disponible sur listes.univ-lyon1.fr/sympa/subscribe/asco_textes (consulté le 31 mai 2021). Les numéros hebdomadaires des *Actus d'Asco* de la semaine du 13 mai 2019 à la semaine du 31 mai 2021 disponibles en ligne ont été systématiquement consultés.

Les archives : un enjeu pour l'hôpital, [en ligne], disponible sur www.ascodocpsy.org/ASCO_plaquette_Archives_mail.pdf (consulté le 27 mai 2021), 3 p. Plaquette de présentation du rôle et des compétences des archivistes hospitaliers dans la mise en place d'une politique d'archivage éditée par Ascodocpsy à destination des établissements adhérents.

1.3. Rapports d'activité

Ascodocpsy, *Rapport d'activité du réseau documentaire en santé mentale Ascodocpsy*, [en ligne], disponible sur www.ascodocpsy.org/qui-sommes-nous/nos-missions/archives-des-rapports-dactivite/ (consulté le 30 mai 2021). Les rapports annuels d'activités disponibles en ligne ont été systématiquement consulté de l'année 2006 à l'année 2019.

2. Sources orales

Entretien avec Claudine Bellamy, archiviste du groupe hospitalier Paul Guiraud, réalisé le 15 avril 2021, durée 37 min 02.

Entretien avec Blandine Maurier, archiviste du centre hospitalier Saint-Jean-de-Dieu, réalisé le 30 avril 2021, durée 1 h 10 min 06.

Entretien avec Sabine Jean-Feydel, archiviste du centre hospitalier spécialisé Alpes-Isère, réalisé le 30 avril 2021, durée 1 h 02 min 19.

3. Autres sources

3.1. Sitographie

Ascodocpsy, *Ascodocpsy, le site de référence sur la documentation et les archives hospitalières en santé mentale*, [en ligne], disponible sur www.ascodocpsy.org/ (consulté le 28 mai 2021). Les différentes rubriques du site ont été systématiquement consultées, à l'exception de l'espace d'information NumaDoc dont l'accès est réservé aux établissements adhérents à Ascodocpsy.

3.2. Liste de diffusion

Archivistes_hospitaliers@listes.univ-lyon1.fr, « liste destinée aux archivistes hospitaliers : échange de pratiques, questions/réponses », liste de discussion proposée par Ascodocpsy, [en ligne], disponible sur listes.univ-lyon1.fr/sympa/info/archivistes_hospitaliers (consulté le 30 mai 2021). Les messages postés dans la liste de discussion entre mai 2019 et mai 2021 disponibles en ligne ont été systématiquement consultés.

3.3. Vidéos

Ascodocpsy, *Ascodocpsy – 30 ans de passion*, [le 17 décembre 2015], 18 min 40, [en ligne], disponible sur www.youtube.com/watch?v=PlSZ35vPYEY (consulté le 27 mai 2021). Réalisée en 2015 à l'occasion des 15 ans du Groupement d'Intérêt Public, la vidéo présente des extraits d'entretiens avec les membres fondateurs d'Ascodocpsy racontant la création et les grandes étapes de l'évolution du réseau.

Ascodocpsy, *Découvrez en 4 minutes le fonctionnement d'Ascodocpsy*, [le 11 janvier 2018], 4 min 21, [en ligne], disponible sur www.youtube.com/watch?v=z9tF3fX65xY (consulté le 27 mai 2021). Réalisée par la commission Veille et réseaux sociaux d'Ascodocpsy, la vidéo présente succinctement le réseau Ascodocpsy, ses principales missions ainsi que le fonctionnement de ses différentes instances et commissions

Seconde partie : Le réseau professionnel d'archivistes hospitaliers d'Ascodocpsy : construction, usages et apports

Ascodocpsy est le premier réseau documentaire associant des établissements publics et privés spécialisés en psychiatrie et en santé mentale fondé sur l'échange et la diffusion de ressources en santé mentale et en archives hospitalières[208]. Ascodocpsy est donc un réseau documentaire en santé mentale créé par des documentalistes spécialisés en psychiatrie auquel se sont intégrés des archivistes hospitaliers exerçant dans des établissements de santé mentale à partir de 2004[209]. Le réseau compte aujourd'hui 81 établissements adhérents et propose gratuitement de nombreux services, ressources documentaires et outils méthodologiques sur les archives hospitalières. S'interroger sur l'intégration des archivistes à un réseau de documentalistes et la place qu'ils occupent aujourd'hui au sein de ce réseau est un point d'entrée intéressant pour se pencher sur la question du rôle et des apports de ce réseau professionnel pour les archivistes hospitaliers. En effet, la fonction d'archiviste à l'hôpital présente des particularités et des difficultés qui peuvent être parfois accrues dans le domaine de la santé mentale. Ainsi, il est possible de questionner ce que la participation à un réseau professionnel spécialisé en psychiatrie leur apporte et en quoi le réseau et ses productions contribuent au développement de la pratique professionnelle et à la défense des intérêts des archivistes.

Pour apporter des éléments de réponses, le site internet d'Ascodocpsy, www.ascodocpsy.org, ses différentes rubriques et les services et outils proposés par le réseau pour le traitement et la gestion des archives hospitalières ont été étudiés. Des entretiens semi-directifs ont également été réalisés auprès de trois archivistes membres du comité de pilotage des archivistes pour recueillir leur témoignage sur leur expérience au sein du réseau[210]. À partir de ces sources, l'histoire et l'évolution d'Ascodocpsy d'un réseau informel de documentalistes à un groupement d'intérêt public intégrant des archivistes hospitaliers seront exposées dans un premier temps, ainsi que l'organisation et fonctionnement du réseau et ses missions. Dans un deuxième temps, le rôle d'Ascodocpsy dans l'élaboration et la diffusion d'une pratique professionnelle propre à l'exercice de la fonction d'archiviste hospitalier spécialisé en santé mentale sera développé et illustré à travers une présentation et une analyse de ses productions.

---

[208] Ascodocpsy, *Découvrez en 4 minutes le fonctionnement d'Ascodocpsy*, [le 11 janvier 2018], 4 min 21, [en ligne], disponible sur www.youtube.com/watch?v=z9tF3fX65xY (consulté le 27 mai 2021), 0 min 05 – 0 min 22.

[209] Nathalie BERRIAU, « Un GIP pour la gouvernance d'Ascodocpsy », *Documentaliste - Sciences de l'Information*, vol. 50, n° 2, 2013, p. 40.

[210] La méthodologie employée pour la collecte des témoignages et les inventaires chrono-thématiques des entretiens sont reproduits en annexe.

CC BY NC ND

Enfin, dans un troisième et dernier temps, il convient de se pencher sur la contribution du réseau à la reconnaissance de la fonction d'archiviste hospitalier en apportant un soutien aux archivistes dans la valorisation et la légitimation de leur fonction.

1. Le réseau documentaire en santé mentale Ascodocpsy

Au moment de sa création, Ascodocpsy est un réseau de documentalistes exerçant dans des établissements de santé mentale qui se sont réunis pour mettre en place un espace de coopération documentaire et des outils communs. L'évolution de ce réseau informel vers un groupement d'intérêt public ainsi que l'intégration des archivistes hospitaliers ont impacté l'organisation du réseau et ses missions initiales se sont élargies pour y inclure le traitement et la gestion des archives hospitalières.

1.1. Les origines d'Ascodocpsy

Une vidéo produite par Ascodocpsy pour les 30 ans du groupement d'intérêt public (GIP) donne la parole aux membres fondateurs qui reviennent sur l'histoire du réseau et sur les étapes de sa création[211]. Partant d'un réseau informel de coopération entre documentalistes exerçant en établissements hospitaliers spécialisés en santé mentale, Ascodocpsy s'est ensuite structuré en GIP et a évolué sous cette forme juridique[212] en intégrant des archivistes hospitaliers à partir de 2004.

1.1.1. D'une coopération informelle à un groupement d'intérêt public

L'histoire du réseau Ascodocpsy débute en 1984 par la création d'un réseau informel d'échange et de coopération entre des documentalistes exerçant dans des établissements spécialisés en psychiatrie et en santé mentale. Dans le cadre de cette collaboration, les documentalistes commencent à mettre en place des outils communs, comme un catalogue collectif de périodiques pour identifier les documents conservés par les différents centres de documentation pour organiser des prêts entre les services[213]. Les documentalistes réalisent un premier travail de liste d'autorité pour travailler à partir d'un vocabulaire commun, suivi du lancement d'un thésaurus en 1998[214]. La nécessité de structurer le réseau s'impose ensuite par l'augmentation du nombre de participants et du volume des échanges[215]. Le besoin d'avoir une organisation plus cadrée avec une structure juridique se manifeste également pour permettre

---

[211] Ascodocpsy, *Ascodocpsy – 30 ans de passion*, [le 17 décembre 2015], 18 min 40, [en ligne], disponible sur www.youtube.com/watch?v=PlSZ35vPYEY (consulté le 27 mai 2021).
[212] N. BERRIAU, « Un GIP pour la gouvernance d'Ascodocpsy », *art. cit.*, p. 40.
[213] Ascodocpsy, *Ascodocpsy – 30 ans de passion*, déjà cité, 2 min 35 – 3 min 03.
[214] *Ibid.*, 3 min 18 – 4 min 07.
[215] N. BERRIAU, « Un GIP pour la gouvernance d'Ascodocpsy », *art. cit.*, p. 40.

CC BY NC ND

de pérenniser les outils et les productions qui se mettent en place et apporter de la légitimité au réseau de documentalistes[216]. Les discussions autour de la structure juridique à adopter pour le réseau s'ouvrent en 1993 et sont marquées par une hésitation entre la forme associative et le groupement d'intérêt économique, l'idée étant d'obtenir une personnalité morale[217]. C'est finalement la forme du groupement d'intérêt public, ou GIP, qu'adoptent les documentalistes avec le soutien de deux associations représentatives des directeurs d'établissements et du corps médical : l'Association des établissements de santé mentale (ADESM) et l'Association des présidents et vice-présidents de commissions médicales d'établissement[218]. Le GIP est une structure juridique qui confère une personnalité morale via un statut d'établissement public permettant ainsi d'associer dans un projet commun des établissements publics et privés[219]. Les bénéfices pour Ascodocpsy de s'être structuré en un GIP sont d'une part de pouvoir recruter une équipe permanente – l'équipe de coordination dans le cas d'Ascodocpsy – et c'est aussi un atout pour mettre en place des partenariats avec des organisations extérieures, comme des ministères et des fédérations hospitalières[220]. Le GIP Ascodocpsy est créé par l'arrêté ministériel du 13 septembre 2000 avec un premier agrément des ministères de la Santé et de l'Économie d'une durée de 15 ans[221]. À la suite d'une assemblée générale du 27 mai 2015, le Conseil d'administration d'Ascodocpsy avait tenté de faire proroger l'existence du GIP mais sans résultats malgré des échanges avec le ministère de la santé[222]. L'assemblée générale constitutive du 15 décembre 2020 a permis de créer un nouveau GIP sous une organisation identique, un nouvel arrêté ministériel étant à présent attendu pour l'instituer officiellement[223].

1.1.2. L'intégration des archivistes hospitaliers

Pour se regrouper au sein d'un réseau professionnel, les archivistes hospitaliers du domaine de la santé mentale se sont appuyés sur le réseau documentaire Ascodocpsy auquel ils se sont intégrés en 2004 par la création de la commission sur les archives hospitalières[224]. La création de cette commission suit une série de deux enquêtes réalisées par Sabine Jean-Feydel, archiviste au centre hospitalier Alpes Isère, sur la situation des services d'archives dans les établissements hospitaliers spécialisés en santé mentale[225]. Une première enquête en 1990

---

[216] Ascodocpsy, *Ascodocpsy – 30 ans de passion*, déjà cité, 6 min 22 – 7 min 27.
[217] N. BERRIAU, « Ascodocpsy : le statut au service d'une mutualisation pérenne », *I2D - Information, données & documents*, vol. 52, n° 3, 2015, p. 47.
[218] N. BERRIAU, « Le réseau Ascodocpsy et les publications de « psy » en langue française », *Bulletin de psychologie*, vol. 511, n° 1, 2011, p. 60.
[219] N. BERRIAU, « Ascodocpsy : le statut au service d'une mutualisation pérenne », *art. cit.*, p. 47.
[220] N. BERRIAU, « Un GIP pour la gouvernance d'Ascodocpsy », *art. cit.*, p. 41.
[221] N. BERRIAU, « Ascodocpsy : le statut au service d'une mutualisation pérenne », *art. cit.*, p. 47.
[222] Ascodocpsy, *Le Fil d'Asco*, octobre 2020, [en ligne], disponible sur mailp.ro/6BAOaq (consulté le 26 mai 2021).
[223] Ascodocpsy, *Le Fil d'Asco*, décembre 2020 - janvier 2021, [en ligne], disponible sur mailp.ro/xWiNPf (consulté le 26 mai 2021).
[224] Sabine JEAN-FEYDEL, « Une démarche de coopération entre archivistes hospitaliers : le réseau Ascodocpsy », *La Gazette des archives*, n° 205, 2007, p. 95-97.
[225] Entretien avec Sabine Jean-Feydel du vendredi 30 avril 2021, 7 min 19 – 7 min 41.

CC BY NC ND

menée auprès de 18 établissements fait état de l'existence de deux services d'archives et la seconde enquête de 1998 montre qu'il existe 11 services dans les 60 établissements contactés[226]. La relance de l'enquête en 1998 a permis à Sabine Jean-Feydel de trouver des interlocuteurs et de tisser des liens avec d'autres responsables de services d'archives avec qui elle a créé la commission sur les archives hospitalières d'Ascodocpsy dont elle a été responsable pendant 9 ans[227].

Les objectifs initiaux de la commission archives consistaient à : « Aborder les différentes problématiques des archives administratives et médicales des établissements spécialisés en psychiatrie et en santé mentale. Mettre à disposition un état de la législation existante en matière d'archives hospitalières avec identification de ses manques ou insuffisances concernant les documents propres à la santé mentale. Rédiger et mettre en place des procédures destinées à faciliter les tâches archivistiques. Créer des outils aidant au traitement et à l'exploitation des documents. Développer une liste de diffusion et un cercle d'échange et d'entraide face à l'isolement quotidien de l'archiviste.[228]» La création de la commission visait donc à permettre aux archivistes d'échanger, de partager leurs connaissances et leurs pratiques et de mettre en place un travail de coopération pour élaborer des outils[229]. Sur le site internet d'Ascodocpsy, une rubrique spécifique aux archives hospitalières est ajoutée en 2006 après une refonte du site. L'accueil du site contenait ainsi un point d'accès vers les ressources utiles en matière d'archives hospitalières telles que le guide sur les archives élaborés par la commission archives et une sélection de sites internet[230]. Une autre enquête a été menée par la commission en 2006 auprès des établissements adhérents pour connaître la situation de leur service d'archives, de leurs outils et moyens de travail et également pour communiquer sur la commission archives et la mettre en avant auprès des établissements. Il ressort de cette enquête que, sur près de 80 établissements, 34 services d'archives ont été constitués et 22 établissements envisageaient de constituer un service.[231] Le nombre de services d'archives parmi les établissements adhérents à Ascodocpsy a donc bien évolué depuis la création de la commission : de 8 membres au départ, Ascodocpsy compte aujourd'hui une quarantaine d'archivistes[232].

---

[226] S. JEAN-FEYDEL, *art. cit.*, p. 97.
[227] Entretien avec Sabine Jean-Feydel du vendredi 30 avril 2021, 6 min 58 – 8 min 02.
[228] Ascodocpsy, *Rapport d'activité. Année 2006*, [en ligne], disponible sur www.ascodocpsy.org/ra_ascodocpsy_2006.pdf (consulté le 27 mai 2021), p. 27.
[229] S. JEAN-FEYDEL, *art. cit.*, p. 97-98.
[230] Ascodocpsy, *Rapport d'activité. Année 2006*, déjà cité, p. 12.
[231] S. JEAN-FEYDEL, *art. cit.*, p. 99-100.
[232] Entretien avec Sabine Jean-Feydel du vendredi 30 avril 2021, 25 min 48 – 26 min 31.

CC BY NC ND

1.2. L'organisation interne d'Ascodocpsy

Du côté de ses instances, le GIP fonctionne de la même manière qu'une association de la loi de 1901, c'est-à-dire avec un Conseil d'administration et un bureau élu par une assemblée générale et un comité technique divisé en plusieurs commissions[233] qui ont évoluées au cours de l'existence du réseau[234]. Les archivistes et les documentalistes se répartissent au sein de ces différentes commissions et sont régulièrement amenés à travailler en commun.

1.2.1. Les instances et commissions

À l'origine, le principe retenu pour l'organisation du GIP est une représentation tripartite des établissements adhérents dans les différentes instances avec les documentalistes, les directeurs d'établissements et les présidents des comités médicaux d'établissements (CME)[235]. À la suite de l'intégration des archivistes hospitaliers au réseau à partir de 2004, la représentation peut aujourd'hui être considérée comme quadripartite, chaque établissement adhérent étant représenté par le président de CME, le directeur de l'établissement, l'archiviste et le documentaliste[236]. Ce principe de représentation quadripartite se traduit dans la composition du conseil d'administration qui réunit des archivistes, des documentalistes, des présidents de CME et des directeurs d'établissements élus par l'assemblée générale, chaque établissement possédant quatre voix à l'assemblée générale[237]. Les assemblées générales se tiennent annuellement et sont l'occasion pour les adhérents de se rencontrer, d'échanger de s'informer sur l'actualité et les projets du réseau. Les cotisations sont également votées chaque année lors des assemblées générales et un rapport moral, un rapport financier et un rapport d'activité de l'année y sont présentés[238]. Les documentalistes et les archivistes élisent également les membres de leur comité de pilotage qui dirigent les commissions de travail en lien avec l'équipe de coordination[239]. L'équipe de coordination a également pour rôle d'assurer la réalisation des objectifs d'Ascodocpsy et la communication interne et externe du réseau. Elle est composée d'une coordinatrice générale qui gère la communication, soutien les documentalistes et les archivistes dans les tâches techniques ou organisationnelles[240], organise et régule les

---

[233] N. BERRIAU, « Un GIP pour la gouvernance d'Ascodocpsy », *art. cit.,* p. 41.

[234] Les différentes instances et commissions sont énumérées sur le site internet d'Ascodocpsy dans la rubrique « Notre organisation », www.ascodocpsy.org/qui-sommes-nous/notre-organisation/ (consulté le 26 mai 2021). Les comptes-rendus des réunions du conseil d'administrations et des commissions sont consultables sur la plateforme collaborative d'Ascodocpsy, La Grotte de Lasco, dont l'accès est réservé aux adhérents.

[235] N. BERRIAU, « Un GIP pour la gouvernance d'Ascodocpsy », art. cit., p. 41.

[236] Ascodocpsy, *Découvrez en 4 minutes le fonctionnement d'Ascodocpsy*, déjà cité, 0 min 49 – 0 min 58.

[237] La composition du conseil d'administration et ses membres sont présentés dans une page dédiée sur le site internet d'Ascodocpsy : www.ascodocpsy.org/qui-sommes-nous/notre-organisation/conseil-d-administration/ (consulté le 26 mai 2021).

[238] Les comptes-rendus et délibérations des assemblées générales tenues depuis la création du GIP en 2000 sont disponible sur le site internet d'Ascodocpsy : www.ascodocpsy.org/qui-sommes-nous/notre-organisation/assemblee-generale/ (consulté le 26 mai 2021).

[239] Ascodocpsy, *Découvrez en 4 minutes le fonctionnement d'Ascodocpsy*, déjà cité, 1 min 01 – 1 min 10.

[240] N. BERRIAU, « Ascodocpsy : le statut au service d'une mutualisation pérenne », *art. cit.*, p. 47.

CC BY NC ND

différents groupes de travail et représente le GIP par délégation du Président, ainsi que d'une webmestre chargée du suivi technique de la base SantéPsy, de la production et de la gestion des outils et produits électroniques et du site internet d'Ascodocpsy[241].

Les groupes de travail d'Ascodocspy sont aujourd'hui au nombre de 10 et sont organisés sous forme de commissions portant sur un thème, une mission ou un outil particulier proposé par le réseau et sont réparties entre les documentalistes et les archivistes[242]. De l'intégration des archivistes en 2004 jusqu'à la réorganisation des commissions en 2016, il n'existait qu'une commission sur les archives hospitalières[243]. Un comité de pilotage sur les archives a été mis en place avec cinq commissions : la commission Archimède qui s'occupe de la veille documentaire et de l'élaboration et le publication de la lettre d'information *Archimède*, la commission guides des archives hospitalières, la commission traitement des documents numériques ayant pour objectif de mettre en place des outils de références communs sur l'archivage numérique, la commission tableaux de gestion travaillant sur plusieurs thématiques en parallèle pour l'élaboration des tableaux de tri et de conservation, et la commission accueil des nouveaux arrivants qui vise à faciliter le contact avec les nouveaux adhérents[244]. Les commissions documentation sont elles aussi au nombre de cinq : la commission dépouillement partagé et normalisation dont l'objectif est de proposer des règles communes de catalogage et d'indexation pour permettre les échanges de données entre les centres de documentation des établissements adhérents, la commission veille et réseaux sociaux qui s'occupe des produits documentaires électroniques et de développer la présence d'Ascodocpsy sur les réseaux sociaux, la commission veille juridique assurant une veille quotidienne de la règlementation et de la législation, la commission thésaurus chargée de la mise à jour et de l'enrichissement du thésaurus SantéPsy et la commission écoles paramédicales ayant pour mission de proposer et de mettre à jour des ressources documentaires à destination des documentalistes d'écoles paramédicales[245].

1.2.2. La collaboration des documentalistes et des archivistes

Au sein des établissements adhérents, les relations entre les services d'archives et les centres de documentation sont très variées et dépendent de l'organisation interne de l'établissement[246]. Il arrive que le service des archives et le centre de documentation d'un établissement relèvent de la même direction, voire du même service, auquel cas les archivistes

---

[241] L'équipe de coordination et ses missions sont présentées sur le site internet d'Ascodocpsy : www.ascodocpsy.org/qui-sommes-nous/notre-organisation/equipe-de-coordination/ (consulté le 27 mai 2021).

[242] Les différents instances et commissions sont énumérées dans la rubrique « Notre organisation » du site internet d'Ascodocpsy : www.ascodocpsy.org/qui-sommes-nous/notre-organisation/ (consulté le 27 mai 2021).

[243] Ascodocpsy, *Rapport d'activité. Année 2016*, [en ligne], disponible sur www.ascodocpsy.org/RA_ascodocpsy_2016.pdf (consulté le 27 mai 2021), p. 15.

[244] *Ibid*.

[245] www.ascodocpsy.org/qui-sommes-nous/notre-organisation/ (consulté le 28 mai 2021).

[246] Entretien avec Claudine Bellamy du jeudi 15 avril 2021, 11 min 16 – 11 min 35.

CC BY NC ND

et les documentalistes sont naturellement amenés à travailler ensemble au quotidien[247]. À l'inverse, il arrive que les deux services soient totalement distincts et ne relèvent pas de la même hiérarchie, ce qui n'empêche pas nécessairement les contacts entre les services mais ne facilite pas les communications[248]. Au sein du réseau, les archivistes et les documentalistes sont amenés à travailler ensemble pour l'organisation et l'animation d'Ascodocpsy et parfois pour réaliser des projets en commun. Ascodocpsy est originellement un réseau de documentalistes, mais depuis la création de la commission sur les archives en 2004 le réseau a évolué avec les archivistes et, bien qu'ils soient encore en minorité numéraire, leur place s'est progressivement affirmée et ils ont aujourd'hui une position équivalente à celle des documentalistes[249]. Les archivistes sont présents au conseil d'administration d'Ascodocpsy aux côtés des documentalistes, des directeurs d'établissements et des présidents de comités médicaux d'établissements (CME) depuis 2015[250]. Les documentalistes du réseau étant plus nombreux que les archivistes, ils sont également plus nombreux au conseil d'administration[251]. Les archivistes travaillent également avec les documentalistes pour enrichir le thésaurus SantéPsy et pour entrer les références documentaires et bibliographiques du guide sur les archives hospitalières dans la base SantéPsy. En 2017, une plateforme collaborative destinée aux membres actifs du réseau été mise en ligne : « la Grotte de Lasco »[252]. Le but de cette plateforme est d'améliorer la collaboration et la communication interne en remplaçant les différents espaces de stockage et les listes de discussions utilisées par les archivistes et les documentalistes du réseau[253].

1.3. Les missions d'Ascodocpsy

À l'origine, le réseau avait pour principales missions la coopération documentaire et la diffusion de publications francophones en psychiatrie. Avec le développement et l'évolution de l'organisation du réseau et l'intégration des archivistes hospitaliers, ces missions ont, elles aussi, été amenées à évoluer. Aujourd'hui, Ascodocpsy compte cinq missions principales : la coopération documentaire ; le recrutement, la formation et le statut ; la veille et la diffusion des publications francophones en psychiatrie et santé mentale ; le traitement et la gestion des archives hospitalières ; les partenariats avec les acteurs de la psychiatrie et de la santé

---

[247] Entretien avec Blandine Maurier du vendredi 30 avril 2021, 44 min 54 – 46 min 35.
[248] Entretien avec Sabine Jean-Feydel du vendredi 30 avril 2021, 46 min 39 – 47 min 37.
[249] Entretien avec Claudine Bellamy du jeudi 15 avril 2021, 5 min 58 – 8 min 35.
[250] Ascodocpsy, *Compte-rendu de l'assemblée générale extraordinaire du 5 novembre 2015*, [en ligne], disponible sur www.ascodocpsy.org/CR_AGE_20151105.pdf (consulté le 28 mai 2021), p. 1.
[251] Sur les 14 membres du conseil d'administration on trouve deux archivistes, une élue et sa suppléante, et trois documentalistes élus par l'assemblée générale. La composition du conseil d'administration est détaillée sur une page dédier du site internet d'Ascodocpsy : www.ascodocpsy.org/qui-sommes-nous/notre-organisation/conseil-d-administration/ (consulté le 26 mai 2021).
[252] L'accès à la plateforme « La Grotte de Lasco » est réservé aux adhérents d'Ascodocpsy, https://lagrottedelasco.jamespot.pro/ (consulté le 28 mai 2021).
[253] Ascodocpsy, *Rapport d'activité. Année 2017*, [en ligne], disponible sur www.ascodocpsy.org/RA_ascodocpsy_2017.pdf , p. 11.

CC BY NC ND

mentale[254]. Les missions de traitement et de gestion des archives hospitalières, de recrutement de formation et de statut et de veille et de diffusion intéressent directement les archivistes hospitaliers et méritent d'être développées.

1.3.1. Le recrutement, la formation et le statut

Cette mission a pour objectif de valoriser les métiers de documentaliste et d'archiviste et de promouvoir le développement des centres de documentation et des services d'archives au sein des établissements de santé mentale par le recrutement et la formation des professionnels. L'élaboration d'un statut professionnel pour les documentalistes est également un objectif visé par le réseau, à l'inverse il ne s'agit pas d'une préoccupation majeure pour les archivistes[255], qui cherche néanmoins à développer leur pratique professionnelle par la formation. En effet, Ascodocpsy est un organisme de formation agréé par le ministère de la santé depuis 2005 et a pour objectif de proposer des formations permanentes aux archivistes et documentalistes pour leur permettre de suivre les évolutions de leur métier. Bien que les formations soient proposées gratuitement aux personnels des établissements membres du réseau dans le cadre de leur adhésion, elles ne leurs sont pas strictement réservées. En effet, comme le rappelle le catalogue de formation de 2021 : « Ces formations sont ouvertes à toute personne travaillant dans un établissement de santé ou un institut de formation en sanitaire et social.[256] » Depuis 2005, plus de 900 personnes ont assistés aux formations proposées par Ascodocpsy[257]. En 2021, Ascodocpsy propose 13 formations dans le domaine des archives hospitalières et de la documentation[258]. Certaines formations sont destinées à la fois aux archivistes et aux documentalistes, comme la formation « Découvrir Zotero » ou les formations à la gestion des lettres d'informations et à la veille documentaire et ses outils, tandis que d'autres vont plutôt concerner des aspects spécifiques du métier de documentaliste, par exemple les formations « Initiation à la fonction documentaire » et « Indexation et qualité ». D'autres encore intéressent plus particulièrement les archivistes, comme les formations à la collecte d'archives numériques et à l'intégration des besoins d'archivage dans un projet de dématérialisation. Les archivistes et les documentalistes peuvent néanmoins assister à toutes les formations proposées.

La possibilité d'accéder à des offres de formation continue est importante pour promouvoir la fonction d'archiviste à l'hôpital, certains archivistes en poste dans des

---

[254] Cette division en cinq missions principales se retrouve dans les rapports d'activité d'Ascodocpsy depuis 2012. Ces missions sont également listées sur le site internet d'Ascodocpsy dans une rubrique dédiée : www.ascodocpsy.org/qui-sommes-nous/nos-missions/ (consulté le 26 mai 2021).

[255] Entretien avec Sabine Jean-Feydel du vendredi 30 avril 2021, 43 min 28 – 44 min 56.

[256] Ascodocpsy, *Catalogue de formations Ascodocpsy 2021*, 2021, [en ligne], disponible sur www.ascodocpsy.org/catalogue-formations_ascodocpsy_20210504.pdf (consulté le 27 mai 2021), p. 2.

[257] *Ibid.*

[258] Les formations sont répertoriées et détaillées sur plusieurs pages du site internet d'Ascodocpsy, une page présente les formations destinées aux archivistes et une autre page expose les formations en documentation. Ces pages sont accessibles depuis la rubrique « Formez-vous » à l'adresse suivante : www.ascodocpsy.org/formations-documentaliste-archiviste-hospitalier/ (consulté le 27 mai 2021).

CC BY NC ND

établissements hospitaliers n'ont en effet pas suivi de formation initiale sur les archives et peuvent de ce fait se sentir moins légitimes et moins compétents dans l'exercice de leur métier. Ascodocpsy propose des formations à destination des personnels de service d'archives non formés pour les aider à leur prise de poste, par exemple la formation « Initiation aux archives » permet de développer une base de connaissances et de compétences méthodologiques. Cette formation a notamment pour objectifs la découverte des définitions et de la terminologie des archives et la législation des archives et de l'information médicale ainsi que l'initiation aux enjeux et à la mise en place d'une politique d'archivage[259].

1.3.2. La veille et la diffusion des publications francophones

Développer une documentation et renforcer la diffusion des publications francophones dans le domaine de la psychiatrie et de la santé mentale est un des enjeux et des objectifs majeurs du réseau documentaire dès sa création[260]. Différents produits et services documentaires ont alors été mis en place, à commencer par le thésaurus SantéPsy[261]. Il s'agit du seul thésaurus en langue française spécialisé en psychiatrie avec aujourd'hui plus de 4000 mots-clés utilisés pour l'indexation et la recherche de références dans la base de données SantéPsy. Le thésaurus est principalement alimenté et mis à jour par les documentalistes de la commission thésaurus[262] avec la participation ponctuelle des autres documentalistes et des archivistes du réseau. La base de données SantéPsy[263] est accessible depuis 2006 et répertorie en 2021 près de 205 000 références d'ouvrages, d'articles, de rapports, de thèses et mémoires et de textes officiels intéressant le domaine de la santé mentale[264]. La base SantéPsy est enrichie par tous les documentalistes du réseau et référencie les fonds documentaires conservés dans les centres de documentation et les bibliothèques des établissements adhérents pour permettre aux documentalistes de s'échanger et se prêter des documents. Ascodocpsy propose également d'autres produits documentaires, comme une sélection de ressources libres et pour la plupart gratuite dans le domaine de la santé[265] et une rubrique « Repères en psychiatrie » qui propose

---

[259] La formation « Initiation aux archives hospitalières » est présentée en détail sur une page dédiée du site internet d'Ascodocpsy : www.ascodocpsy.org/formations-documentaliste-archiviste-hospitalier/decouvrez-le-metier-darchiviste/formation-initiation-aux-archives-hospitalieres/ (consulté le 28 mai 2021).

[260] Ascodocpsy, *Ascodocpsy – 30 ans de passion*, déjà cité, 5 min 52 – 6 min 41.

[261] Le thésaurus SantéPsy est accessible depuis la base de données SantéPsy à l'adresse suivante : www.ascodocpsy.org/santepsy/index.php?lvl=cmspage&pageid=6&id_rubrique=125 (consulté le 27 mai 2021).

[262] La commission thésaurus, ses membres et ses objectifs sont présentés sur une page dédiée du site internet d'Ascodocpsy : www.ascodocpsy.org/qui-sommes-nous/notre-organisation/commission-thesaurus/ (consulté le 28 mai 2021).

[263] www.ascodocpsy.org/santepsy/ (consulté le 25 mai 2021).

[264] Les chiffres datent de janvier 2021 et sont cités sur la page de présentation du contenu de la base SantéPsy disponible à l'adresse suivante : www.ascodocpsy.org/santepsy/index.php?lvl=cmspage&pageid=6&id_rubrique=134 (consulté le 27 mai 2021).

[265] www.ascodocpsy.org/trouvez-de-linformation-psychiatrie-sante-mentale/ressources-libres-sante/ (consulté le 27 mai 2021).

CC BY NC ND

une sélection de documents accessibles gratuitement en ligne à destination des professionnels de la psychiatrie[266].

Au-delà des publications scientifiques, Ascodocpsy a également pour objectif de répertorier et de diffuser la législation et la règlementation intéressant le domaine hospitalier et la psychiatrie. Par exemple, les textes officiels historiques touchant à la psychiatrie sont recensés et accessibles sur le site internet d'Ascodocpsy, comme la loi du 30 juin 1838 sur les aliénés et les différentes lois de réformes hospitalières[267]. Deux commissions de documentation assurent des missions de veille et de diffusion des actualités documentaire et juridique : la commission veille juridique qui réalise une veille quotidienne des textes officiels[268] et la commission veille et réseaux sociaux qui gère les produits électroniques documentaires, dont les différentes lettres de diffusion proposées par Ascodocpsy[269]. Le réseau propose notamment une lettre hebdomadaire de veille juridique, *Les actus d'Asco*, une lettre mensuelle sur l'actualité du réseau et des partenaires, *Le Fil d'Asco*, ainsi qu'*Archimède*, une lettre mensuelle sur l'actualité des archives hospitalières. Ascodocpsy propose également des dossiers thématiques qui recensent une sélection de ressources documentaires sur différents thèmes d'actualité en santé mentale. Les dossiers thématiques les plus récents portent sur la recherche en psychiatrie, la réhabilitation psychosociale, les groupements hospitaliers de territoires et un dossier portant sur le COVID-19 qui référence les informations officielles et propose des ressources documentaires sur la psychiatrie en lien avec l'épidémie[270]. Enfin, la rubrique « Vu sur d'autres sites » lancée en 2020 propose également une veille des ressources documentaires en lien avec santé mentale produites par les établissements adhérents et les partenaires d'Ascodocpsy[271].

1.3.3. Le traitement et la gestion des archives hospitalières

En matière d'archives, l'objectif du réseau est de faciliter le traitement et l'organisation de la gestion des archives hospitalières pour les professionnels chargés de la gestion des archives au sein d'établissements de santé mentale. L'une des premières préoccupations de la commission sur les archives à sa création était de faire le point sur la règlementation et

---

[266] www.ascodocpsy.org/trouvez-de-linformation-psychiatrie-sante-mentale/reperes-en-psychiatrie/ (consulté le 27 mai 2021).

[267] Ces textes sont disponibles sur une page dédiée du site internet d'Ascodocpsy à l'adresse suivante : www.ascodocpsy.org/trouvez-de-linformation-psychiatrie-sante-mentale/textes-officiels-historiques/ (consulté le 27 mai 2021). Ils sont également disponibles dans la base SantéPsy.

[268] www.ascodocpsy.org/qui-sommes-nous/notre-organisation/commission-veille-juridique/ (consulté le 27 mai 2021).

[269] www.ascodocpsy.org/qui-sommes-nous/notre-organisation/commission-veille-reseaux-sociaux/ (consulté le 27 mai 2021).

[270] Les différents dossiers sont disponibles sur une page dédiée du site internet d'Ascodocpsy : www.ascodocpsy.org/trouvez-de-linformation-psychiatrie-sante-mentale/dossiers-thematiques/ (consulté le 27 mai 2021).

[271] La rubrique « Vu sur d'autres sites » est disponible sur le site internet d'Ascodocpsy : www.ascodocpsy.org/trouvez-de-linformation-psychiatrie-sante-mentale/vu-sur-autres-sites/ (consulté le 27 mai 2021). Les documents signalés renvoient directement vers les sites producteurs.

CC BY NC ND

d'élaborer des procédures pour faciliter la gestion des archives[272]. Depuis la création de la commission en 2004, les archivistes du réseau ont produit de nombreux outils s'inscrivant dans les objectifs de cette mission, disponibles sur le site internet dans la rubrique « Gérer vos archives hospitalières »[273]. Le site internet d'Ascodocpsy propose également une page « Allo le service d'archives ? » qui apporte des éléments de réponses à des questions courantes relatives à la pratique archivistique à l'hôpital[274]. Par exemple, une fiche réponse aux questions qui se posent pour la procédure d'élimination du dossier patient lorsqu'il est à la fois sur format papier et numérique est disponible[275], ainsi qu'un guide pour aider à préparer le déménagement d'un service d'archives[276]. Par ailleurs, en lien avec l'objectif du réseau de promouvoir le développement des services d'archives au sein des établissements de santé mentale, Ascodocpsy a élaboré un questionnaire d'auto-évaluation à destination des établissements adhérents pour leur permettre de faire le point sur la situation de leurs archives et du service d'archives[277]. Le test prend la forme d'un questionnaire à choix multiples et comprend cinq questions portant sur la situation et la perception du service d'archives au sein de l'établissement – qui produit des archives, à quoi sert le service d'archives, quelle vision du service et des archivistes et quel personnel au sein du service – un petit paragraphe « à retenir » accompagne chaque question pour apporter des éléments de définitions sur les archives, les services d'archives et le métier d'archiviste et renvoyer à des outils produits par Ascodocpsy[278]. Ces différents outils méthodologiques sont un appui important pour la pratique quotidienne des archivistes hospitaliers et ils permettent également de diffuser une pratique professionnelle commune en matière d'archives hospitalières.

2. L'élaboration d'une pratique professionnelle

L'adhésion au réseau permet pour les documentalistes comme pour les archivistes de favoriser l'harmonisation de leurs pratiques professionnelles en développant des références et des outils communs. Ces productions, en complément de l'offre de formation proposée par Ascodocpsy, permettent aux archivistes de développer leurs compétences en matière d'archives

---

[272] Entretien avec Sabine Jean-Feydel du vendredi 30 avril 2021, 17 min 21 – 18 min 26.
[273] www.ascodocpsy.org/gerez-vos-archives-hospitalieres/ (consulté le 27 mai 2021).
[274] Les différents guides de la rubrique « Allo le service d'archives ? » sont accessibles en ligne sur le site internet d'Ascododpsy : www.ascodocpsy.org/gerez-vos-archives-hospitalieres/allo-le-service-darchives/ (consulté le 27 mai 2021).
[275] www.ascodocpsy.org/gerez-vos-archives-hospitalieres/allo-le-service-darchives/allo-le-service-darchives-je-dois-eliminer-un-dossier-patient-qui-est-a-la-fois-sur-support-papier-et-numerique-dans-mon-hopital/ (consulté le 27 mai 2021).
[276] www.ascodocpsy.org/gerez-vos-archives-hospitalieres/allo-le-service-darchives/allo-le-service-darchives-comment-preparer-le-demenagement-des-archives-dun-service/ (consulté le 27 mai 2021).
[277] Le questionnaire est disponible sur le site internet d'Ascodocpsy dans la rubrique « Nos missions » à l'adresse suivante : www.ascodocpsy.org/qui-sommes-nous/nos-missions/ (consulté le 27 mai 2021).
[278] Ascodocpsy, *Où en sont les archives dans mon établissement ?*, 2021, [en ligne], disponible sur www.ascodocpsy.org/auto-evaluation_archives_ascodocpsy_2021.pdf (consulté le 28 mai 2021), 1 p.

CC BY NC ND

hospitalières en général, mais également d'élaborer et de diffuser une pratique professionnelle davantage centrée sur les particularités des archives d'établissements de santé mentale et répondre aux besoins spécifiques des archivistes exerçant dans ce domaine.

2.1. Les spécificités du travail d'archiviste en milieu psychiatrique

Les établissements hospitaliers spécialisés en psychiatrie et en santé mentale se sont préoccupés de la gestion de leurs archives plus tardivement encore que les centres hospitaliers généraux[279]. C'est en effet à partir de la mise en place des procédures d'accréditation et de certification et des visites de la Haute autorité de santé (HAS) que les établissements de santé mentale ont commencé à se pencher sur la question de la gestion des archives et plus précisément du dossier patient[280]. La loi de 2002 sur le droit d'accès du patient à son dossier médical a également fait évoluer la situation des archives hospitalières en psychiatrie et des services d'archives se sont alors développés dans les établissements de santé mentale[281]. Dans ce contexte, les archivistes hospitaliers sont confrontés à certains problèmes dans l'exercice de leur fonction, parfois propres à l'environnement de la santé mentale. Tout d'abord, dans les établissements hospitaliers généraux ou spécialisés, la fonction d'archiviste est encore mal connue et parfois marquée par un désintérêt des directions[282], en particulier en période de crise financière ou sanitaire. De plus la profession n'est toujours pas explicitement reconnue dans la fonction publique hospitalière, ce qui mène à une grande disparité dans les grades[283]. Les archivistes hospitaliers n'exercent pas dans le contexte métier classique, que connaissent par exemple les archivistes départementaux, et doivent davantage expliquer leurs missions, sensibiliser à leur rôle et justifier de leur utilité auprès de leur hiérarchie et du corps médical[284]. Cela s'explique par le fait que leur environnement de travail – le milieu hospitalier – donne logiquement la priorité au soin et non aux archives[285].

D'autre part, la superposition des différentes règlementations en matière d'archives hospitalières, notamment de la règlementation liée à la communication des archives et celle qui touche à l'information médicale et au secret médical, complexifie également le travail quotidien des archivistes hospitaliers[286]. Les archives hospitalières dans le domaine de la santé mentale présentent quelques différences avec les archives produites par les établissements hospitaliers généraux, ainsi que des particularités sources de potentielles difficultés supplémentaires pour les archivistes. Les établissements hospitaliers généraux comme spécialisés accorde une place

---

[279] Voir Première partie, 1.2. La place des archivistes dans les hôpitaux.
[280] Entretien avec Blandine Maurier du vendredi 30 avril 2021, 39 min 28 – 42 min 17.
[281] S. JEAN-FEYDEL, *art. cit.*, p. 95.
[282] *Ibid.*, *art. cit.*, p. 101.
[283] *Ibid*.
[284] Entretien avec Blandine Maurier du vendredi 30 avril 2021, 26 min 38 – 28 min 10.
[285] *Ibid*.
[286] Entretien avec Claudine Bellamy du jeudi 15 avril 2021, 15 min 47 – 16 min 38.

CC BY NC ND

importante à la gestion et à la communication du dossier patient, mais la gestion quotidienne diffère en termes de volume de mouvements de dossier patient par jour[287]. Les besoins logistiques des établissements résultant de l'organisation des centres hospitaliers sont également disparates, la prise en charge en psychiatrie se fait à proximité du domicile et la plupart des patient ont un suivi régulier sans hospitalisation, à l'inverse des patients d'hôpitaux généraux[288]. Le contenu même des dossiers patients est différent : en psychiatrie le contenu des dossiers patients relève principalement de la maladie mentale et présente des parcours de vie qui peuvent intéresser les généalogistes et les historiens[289]. Les particularités du dossier patient en psychiatrie tiennent également au fait que les établissements spécialisés sont amenés à soigner des patients chroniques pour lesquels l'établissements peut aller au-delà du soin en proposant un accompagnement du service des tutelles ou d'une assistante sociale[290].

Ainsi, le fait qu'Ascodocpsy soit un réseau professionnel spécialisé dans le domaine de la psychiatrie et de la santé mentale est un atout pour les documentalistes et les archivistes membres. Cet aspect de spécialisation apporte un degré d'expertise supplémentaire par rapport à un réseau d'archivistes exerçant en hôpitaux généraux et permet aux adhérents de se comprendre plus rapidement en employant un vocabulaire spécifique à la psychiatrie et de se retrouver et s'entraider sur des difficultés communes liées aux particularités des archives psychiatriques[291]. La participation à un réseau spécialisé en santé mentale n'exclut pas l'adhésion à d'autres réseaux d'archivistes, Ascodocpsy entretient par exemple des liens étroits avec la section des archivistes des établissements de santé de l'Association des archivistes français (AAF) qui est quant à elle davantage orientée vers la gestion des archives d'hôpitaux généraux et de centres hospitaliers universitaires. Les deux groupes se retrouvent sur des problématiques et sont parfois amenés à travailler ensemble en coopération, ce qui leur apporte un enrichissement mutuel[292]. De plus, il n'est pas rare que les archivistes d'Ascodocpsy soient également adhérents à l'AAF et membres de la section sur les archivistes des établissements de santé[293].

2.2. La production d'outils archivistiques

Les deux volumes du guide des archives hospitalières et les tableaux de gestion sont les principaux outils élaborés par les archivistes d'Ascodocpsy pour faciliter les tâches archivistiques des archivistes hospitaliers et pour développer et harmoniser leur pratique professionnelle.

---

[287] Entretien avec Blandine Maurier du vendredi 30 avril 2021, 31 min 18 – 34 min 13.
[288] *Ibid*.
[289] Entretien avec Claudine Bellamy du jeudi 15 avril 2021, 27 min 40 – 30 min 18.
[290] Entretien avec Sabine Jean-Feydel du vendredi 30 avril 2021, 23 min 47 – 22 min 56.
[291] Entretien avec Blandine Maurier du vendredi 30 avril 2021, 39 min 28 – 42 min 17.
[292] Entretien avec Sabine Jean-Feydel du vendredi 30 avril 2021, 22 min 59 – 24 min 08.
[293] C'est notamment le cas de Blandine Maurier, archiviste du centre hospitalier Saint-Jean-de-Dieu et membre d'Ascodocpsy qui mentionne son adhésion à la section des archivistes des établissements hospitaliers de l'AAF dans l'entretien du vendredi 30 avril 2021, 40 min 25 – 40 min 44.

CC BY NC ND

Ascodocpsy propose également un espace d'information dédié au traitement et à la conservation des documents numériques, NumaDoc, dont l'accès est réservé aux adhérents[294].

2.2.1. Les guides des archives hospitalières

Faisant partie des objectifs initiaux de la commission archives à sa création, une première version du guide des archives hospitalières est publiée dès 2006 et recense la législation et la réglementation concernant les archives hospitalières ainsi qu'une bibliographie et une sélection de sites internet. Le guide a ensuite été scindé en deux volumes : le premier volume porte sur la méthodologie et les procédures et le second volume propose des ressources documentaires autour des archives hospitalières. La commission guides des archives hospitalières instituée en 2016 met à jour et complète les guides chaque année. Sur le site internet d'Ascodocpsy, une page spécifique sur la commission présente les membres de la commission ainsi que ses principaux objectifs : « rédaction et mise à jour des guides pratiques sur les archives hospitalières proposant : législation et règlementation de référence [et] méthodologie et procédures sur les pratiques professionnelles » [295]. Aujourd'hui, les deux volumes du guide sont disponibles gratuitement sur une page dédiée du site internet qui présente les guides et leur contenu et répertorie les différentes fiches méthodologiques qui les composent[296].

Le volume n° 1 du guide présente les principales méthodologies et les procédures pour aider les archivistes à organiser le traitement et la gestion de leurs archives. Il se divise en quatre parties, à commencer par une partie « généralités » qui vise à présenter des principes archivistiques, comme la théorie des trois âges[297] et le *records management*[298], et à apporter des éléments de définitions sur les différents types de documents d'archives[299]. Depuis 2017 la partie généralités comprend également des propositions de règlement intérieur pour mettre en place une politique d'archivage au sein des services administratifs[300], des unités de soins[301] ou

---

[294] L'accès étant réservé aux adhérents du réseau Ascodocpsy, l'espace d'information NumaDoc ne sera pas développé ici.
[295] www.ascodocpsy.org/qui-sommes-nous/notre-organisation/commission-guides-archives-hospitalieres/ (consulté le 25 mai 2021).
[296] www.ascodocpsy.org/gerez-vos-archives-hospitalieres/guides-des-archives-hospitalieres/ (consulté le 25 mai 2021).
[297] Ascodocpsy, *Guide des archives hospitalières volume 1 : méthodologies et procédures. La théorie des trois âges des archives*, 2009, [en ligne], disponible sur www.ascodocpsy.org/GuideArchives_TheorieTroisAges_200910.pdf (consulté le 27 mai 2021), 5 p.
[298] Ascodocpsy, *Guide des archives hospitalières volume 1 : méthodologies et procédures. Le records management*, 2017, [en ligne], disponible sur www.ascodocpsy.org/GuideArchives_RecordsManagement2017-1.pdf (consulté le 27 mai 2021), 8 p.
[299] Ascodocpsy, *Guide des archives hospitalières volume 1 : méthodologies et procédures. Définition des différents types d'archives.* 2008, [en ligne], disponible sur www.ascodocpsy.org/GuideArchives_DefinitionsArchives_200804.pdf (consulté le 27 mai 2021), 5 p.
[300] Ascodocpsy, *Proposition de règlement intérieur : archivage administratif*, 2017, [en ligne], disponible sur www.ascodocpsy.org/GuideArchives_RI_admin_201707.pdf (consulté le 27 mai 2021), 7 p.
[301] Ascodocpsy, *Proposition de règlement intérieur : archivage des dossiers patients*, [en ligne], disponible sur www.ascodocpsy.org/GuideArchives_RI_medical_201707.pdf (consulté le 27 mai 2021), 7 p.

CC BY NC ND

du service d'archives centralisées[302]. Les trois parties suivantes du volume 1 du guident porte sur trois des principales missions des archives : la collecte[303], la conservation et la communication des archives. Dans la partie conservation, une fiche méthodologique revient également sur les méthodes de classement et de tri[304] et une autre sur l'analyse et la description archivistique[305]. La partie communication concerne aussi bien les archives administratives[306] que médicales[307] et propose également une fiche sur la mise en valeur des fonds conservés[308]. Le second volume du guide des archives hospitalières se penche quant à lui sur la législation et la règlementation portant sur les archives publiques[309], les archives hospitalières[310], administratives et médicales, et propose également une bibliographie et une sélection de sites intéressant les archives[311]. Les fiches méthodologiques composant les guides sont autant d'outils que les archivistes hospitaliers peuvent mobiliser dans leur activité quotidienne au sein de leur établissement pour enrichir leur pratique professionnelle et constituent une base qu'ils peuvent adapter à leur environnement de travail.

2.2.2. Les tableaux de gestion

Depuis la réorganisation du groupe d'archivistes en 2016, une des cinq commissions sur les archives hospitalières du réseau s'occupe de l'élaboration des tableaux de gestion. La commission tableaux de gestion compte aujourd'hui sept membres présentés sur la page dédiée à la présentation de la commission du site internet d'Ascodocpsy[312]. Sur cette page, les objectifs de la commission sont également énumérés : « Rédiger des tableaux de durée de conservation

---

[302] Ascodocpsy, *Proposition de règlement intérieur : service d'archives centralisées*, 2017, [en ligne], disponible sur www.ascodocpsy.org/GuideArchives_RI_serviceArchives_201707.pdf (consulté le 27 mai 2021), 2 p.

[303] Ascodocpsy, *Guide des archives hospitalières volume 1 : méthodologies et procédures. La collecte*, 2017, [en ligne], disponible sur www.ascodocpsy.org/GuideArchives_Collecte_defsept2017-1.pdf (consulté le 27 mai 2021), 9 p.

[304] Ascodocpsy, *Guide des archives hospitalières volume 1 : méthodologies et procédures. Classement, évaluation et sélection*, 2018, [en ligne], disponible sur www.ascodocpsy.org/GuideArchives_Classement_Evaluation_Selection_20180523.pdf (consulté le 27 mai 2021), 8 p.

[305] Ascodocpsy, *Guide des archives hospitalières volume 1 : méthodologies et procédures. Analyse, description, indexation*, 2008, [en ligne], disponible sur www.ascodocpsy.org/GuideArchives_AnalyseIndexation_200802.pdf (consulté le 27 mai 2021), 2 p.

[306] Ascodocpsy, *Guide des archives hospitalières volume 1 : méthodologies et procédures. La communication d'archives administratives*, 2017, [en ligne], disponible sur www.ascodocpsy.org/GuideArchives_communication_admin_20170727.pdf (consulté le 27 mai 2021), 5 p.

[307] Ascodocpsy, *Guide des archives hospitalières volume 1 : méthodologies et procédures. La communication d'archives médicales*, 2017, [en ligne], disponible sur www.ascodocpsy.org/GuideArchives_Communication_medical_Sept2017-1.pdf (consulté le 27 mai 2021), 13 p.

[308] Ascodocpsy, *Guide des archives hospitalières volume 1 : méthodologies et procédures. La mise en valeur d'un fonds d'archives*, 2018, [en ligne], disponible sur www.ascodocpsy.org/GuideArchives_MiseEnValeurFond_20180523.pdf (consulté le 21 mai 2021), 3 p.

[309] Ascodocpsy, *Guide des archives hospitalières. Les archives publiques*, 2018, [en ligne], disponible sur www.ascodocpsy.org/Guide_Archives_Publiques_201807.pdf (consulté le 27 mai 2021), 37 p.

[310] Ascodocpsy, *Guide des archives hospitalières. Les archives hospitalières*, 2018, [en ligne], disponible sur www.ascodocpsy.org/Guide_Archives_Hospitalieres_201807.pdf (consulté le 27 mai 2021), 6 p.

[311] Ascodocpsy, *Guide des archives hospitalières. Bibliographie et sitographie*, 2018, [en ligne], disponible sur www.ascodocpsy.org/Guide_Archives_Biblio_201807.pdf (consulté le 27 mai 2021), 29 p.

[312] www.ascodocpsy.org/qui-sommes-nous/notre-organisation/commission-tableaux-gestion/ (consulté le 26 mai 2021).

des documents pour harmoniser les pratiques dans les établissements du réseau. Créer une base documentaire de tableaux de gestion. Aider et accompagner les adhérents dans la rédaction de leurs propres tableaux de gestion.[313]» Le site internet d'Ascodocpsy comporte également une page dédiée aux tableaux de gestion et aux productions élaborés par les archivistes du réseau pour le tri et la conservation des archives hospitalières sur laquelle sont disponibles gratuitement tous ces outils[314]. Le tableau de gestion des ressources humaines produit par le groupe interprofessionnel sur les archives hospitalières y est notamment accessible. Publié en juin 2010, ce tableau de gestion vise à réactualiser les durées d'utilités administratives et les sorts finaux des documents produits par les services chargés de la gestion du personnel et de la formation[315]. Un tableau de tri et de conservation sur les unités de soin est également disponible, réalisé en 2012 par le groupe interprofessionnel et est structuré en cinq parties : gestion du service, gestion du personnel, suivi des patients, dossier patient et activités des patients[316].

Trois autres tableaux élaborés par la commission tableaux de gestion ont été publiés en 2018 : un tableau de gestion du service des majeurs protégés qui recense les documents concernant les tutelles, curatelles, la régie et la sauvegarde de justice[317], un tableau de gestion de la direction des soins visant les documents d'activité des directions des soins et des commissions les plus courantes dans les établissements de santé mentale comme la commission des soins infirmiers[318], et un tableau de gestion du bureau des entrées, ou service des admissions dans certains établissements[319]. Les fiches comportent par ailleurs une introduction générale qui présente la définition des archives issues de l'article L211-1 du Code du patrimoine et la théorie des trois âges ainsi qu'une définition du tableau de gestion et la méthode utilisée pour l'élaboration du tableau. Cette introduction permet de sensibiliser à l'archivage les services producteurs des documents recensés dans les tableaux et de faciliter l'utilisation et l'adaptation des tableaux par les archivistes. Le champ d'application et le périmètre du tableau sont également définis dans les fiches avec une présentation des services visés et des documents recensés dans le tableau ainsi que la mention des textes règlementaires qui s'y appliquent. Enfin, la commission tableau de gestion propose une fiche de présentation du tableau de gestion

---

[313] *Ibid*.

[314] www.ascodocpsy.org/gerez-vos-archives-hospitalieres/tableaux-de-gestion/ (consulté le 27 mai 2021).

[315] Ascodocpsy, *Tableaux de gestion des ressources humaines/IFSI*, 2010, [en ligne], disponible sur www.ascodocpsy.org/tableau_gestion_rh_ifsi_201006.pdf (consulté le 27 mai 2021), 19 p.

[316] Ascodocpsy, *Tableau de tri et de conservation sur les unités de soins*, 2012, [en ligne], disponible sur www.ascodocpsy.org/TG-unités-de-soins_2012_sémaphore.pdf (consulté le 27 mai 2021), 7 p.

[317] Ascodocpsy, *Tableau de gestion du service de protection des majeurs protégés*, 2018, [en ligne], disponible sur www.ascodocpsy.org/Tableau_Gestion_majeurs_proteges_201812.pdf (consulté le 27 mai 2021), 8 p.

[318] Ascodocpsy, *Tableau de gestion de la direction des soins*, 2018, [en ligne], disponible sur www.ascodocpsy.org/Tableau_gestion_Direction_Soins_201812.pdf (consulté le 27 mai 2021), 8 p.

[319] Ascodocpsy, *Tableau de gestion du bureau des entrées*, 2018, [en ligne], disponible sur www.ascodocpsy.org/Tableau_Gestion_Bureau_entrees_201812.pdf (consulté le 27 mai 2021), 17 p.

CC BY NC ND

contenant un modèle de structuration du tableau[320] qui peut servir d'outil pour les archivistes voulant élaborer un tableau de gestion pour leur établissement.

2.3. La diffusion d'une pratique professionnelle

Au-delà du site internet qui répertorie leurs différents travaux, la diffusion des outils et productions des archivistes d'Ascodocpsy est permise d'une part par les différentes lettres d'information du réseau, et d'autre part par la liste de diffusion professionnelle dédiée aux archivistes hospitaliers.

2.3.1. Via les lettres d'information

Ascodocpsy propose trois principales lettres de diffusion auxquelles il est possible de s'abonner gratuitement[321]. La première, *Les actus d'Asco*, est une lettre électronique hebdomadaire qui relaye l'actualité des textes officiels publiés au Journal officiel de la République française et des rapports et recommandations intéressant les établissements de santé mentale et de psychiatrie. Elle n'intéresse donc pas directement la pratique archivistique mais n'en reste pas moins utile aux archivistes hospitaliers pour suivre l'actualité juridique du domaine de la santé mentale. La lettre *Les actus d'Asco* a été lancée en 2007, et l'abonnement se fait gratuitement via la liste de diffusion asco_textes@listes.univ-lyon1.fr[322]. Il s'agit de la lettre d'information proposée par le réseau avec le plus d'abonnés, leur nombre s'élevant en 2019 à plus de 3400[323]. Ensuite, une autre lettre électronique est proposée par Ascodocpsy depuis 2015 : *Le Fil d'Asco*, lettre mensuelle de diffusion portant sur l'actualité du réseau et de ses partenaires[324]. *Le Fil d'Asco* permet notamment de mettre en avant les outils méthodologiques réalisés par les archivistes du réseau et les évènements organisés, comme les journées annuelles ou les journées d'étude organisées par les archivistes. De plus, elle est systématiquement envoyée aux représentants des adhérents d'Ascodocpsy, c'est-à-dire aux directions, présidences de CME, centres de documentation et services d'archives des établissements membres. En 2019, *Le Fil d'Asco* comptait 945 abonnés[325]. Enfin, depuis 2010 Ascodocpsy publie la lettre de diffusion *Archimède* dédiée à l'actualité des archives hospitalières et du dossier patient. Diffusée à l'origine sous forme de bulletin trimestriel, *Archimède* est devenue bimensuelle en 2018 puis mensuelle

---

[320] Ascodocpsy, *Présentation du tableau de gestion*, 2017, [en ligne], disponible sur www.ascodocpsy.org/Tableau_gestion_kits_outils_20170613.pdf (consulté le 27 mai 2021), 2 p.

[321] Les lettres d'information figurent sur une page dédiée du site internet permettant d'accéder directement aux formulaires d'abonnement : www.ascodocpsy.org/abonnement-listes-discussion-lettres-information/ (consulté le 27 mai 2021).

[322] La liste asco_textes@listes.univ-lyon1.fr est hébergée gracieusement par l'Université Lyon 1 dans le cadre d'un partenariat avec Ascodocpsy mit en place en 2005.

[323] Ascodocpsy, *Rapport d'activité. Année 2019*, [en ligne], disponible sur www.ascodocpsy.org/RA_ascodocpsy_2019.pdf (consulté le 27 mai 2021), p. 14.

[324] Les numéros du *Fil d'Asco* de mai 2020 à mai 2021 sont accessibles sur le site internet d'Ascodocpsy à l'adresse suivante : www.ascodocpsy.org/actualites-de-notre-reseau/le-fil-dasco/ (consulté le 27 mai 2021).

[325] Ascodocpsy, *Rapport d'activité. Année 2019*, déjà cité, p. 14.

CC BY NC ND

en 2019[326]. Depuis 2016, *Archimède* est gérée par la commission Archimède qui compte aujourd'hui trois membres[327]. La lettre *Archimède* est divisée en cinq rubriques permanentes[328] : une rubrique « dossier patient » qui recense l'actualité juridique et les publications autour du dossier médical, une rubrique « traitement numérique » qui référencie les textes officiels et les publications intéressant l'archivage numérique, une rubrique « culture professionnelle » qui diffuse l'actualité du monde archivistique, une rubrique « histoire et patrimoine » mentionnant les dernières parutions et les événements culturels dans le domaine de l'histoire de la santé, et une rubrique « colloques » qui relaie les annonces de colloques, journées d'étude ou séminaires. Une sixième rubrique « formation » recensant les offres de formation intéressant les archives figure également régulièrement dans les numéros d'*Archimède*[329]. Il s'agit de la première lettre gratuite spécialisée sur les archives hospitalières avec en 2019 près de 1200 abonnés[330].

2.3.2. Via la liste de diffusion destinée aux archivistes hospitaliers

Une liste de diffusion professionnelle sur les archives hospitalières, archivistes_hospitaliers@listes.univ-lyon1.fr[331], a été lancée par Ascodocpsy en 2009. L'objectif de cette liste est de permettre aux archivistes hospitaliers toute spécialité confondue de diffuser des informations, échanger sur leurs pratiques professionnelles et avoir un espace pour poser des questions et obtenir des réponses. Il est donc possible de s'abonner à la liste sans être adhérent au réseau, ce qui permet à des archivistes, exerçant dans le domaine hospitalier ou non, de s'y inscrire, d'échanger avec leurs confrères et de s'informer. Cela permet également aux archivistes d'Ascodocpsy de viser un public extérieur aux adhérents pour faire connaître le réseau et diffuser leur actualité et leurs productions. Par exemple, la lettre *Archimède* est systématiquement publiée sur la liste de diffusion, ce qui permet de viser un public plus large que les responsables des établissements adhérents qui reçoivent systématiquement la lettre. À l'inverse, les lettres *Les actus d'Asco* et *Le Fil d'Asco* ne sont pas diffusées sur la liste, à l'exception du numéro spécial COVID-19 du *Fil d'Asco* de mars 2020 proposant des ressources documentaires spécialisées en psychiatrie[332]. Le catalogue des formations proposées par Ascodocpsy est également publié sur la liste, ainsi que les offres de formations en archivistiques d'autres organismes ou association comme l'AAF ou le SIAF. Des offres d'emploi sont parfois

---

[326] *Ibid*.
[327] www.ascodocpsy.org/qui-sommes-nous/notre-organisation/commission-archimede/ (consulté le 27 mai 2021).
[328] Les numéros d'*Archimède* du n° 44 de mai 2020 au n° 55 de mai 2021 sont consultables sur le site internet d'Ascodocpsy à l'adresse suivante : www.ascodocpsy.org/gerez-vos-archives-hospitalieres/archimede-lettre-dinformation-archives-hospitalieres-dossier-patient/ (consulté le 27 mai 2021).
[329] Sur les numéros étudiés, du n° 37 au n° 55 d'*Archimède*, seuls les n° 44, n° 47 et n° 55 ne comportent pas de rubrique « formation ».
[330] Ascodocpsy, *Rapport d'activité. Année 2019*, déjà cité, p. 14.
[331] La liste archivistes_hospitaliers@listes.univ-lyon1.fr est hébergée gracieusement par l'Université Lyon 1 dans le cadre d'un partenariat avec Ascodocpsy mit en place en 2005.
[332] Liste de diffusion archivistes_hospitaliers@listes.univ-lyon1.fr, message d'Ascodocpsy du vendredi 3 avril 2020.

CC BY NC ND

relayées sur la liste ainsi que des informations sur la tenue d'événements, comme des journées d'étude et des colloques intéressant les archives hospitalières.

3. Vers la reconnaissance de la fonction d'archiviste hospitalier

Le métier d'archiviste se développe à l'hôpital avec l'évolution des besoins des établissements en matière de gestion de l'archivage – en particulier en matière d'archivage du dossier patient dans le cadre des procédures d'accréditation et de certification de la Haute autorité de santé (HAS) – mais il n'existe pas de statut particulier d'archiviste dans la fonction publique hospitalière[333]. S'agissant du secteur privé, il est prévu par une convention collective nationale de travail des établissements et services pour personnes inadaptées et handicapées datant du 15 mars 1966 que les archivistes et les documentalistes d'établissements hospitaliers privés sont regroupés sous la dénomination « agent administratif »[334]. Si l'élaboration d'un statut professionnel de documentaliste est une préoccupation des documentalistes du réseau, les archivistes d'Ascodocpsy ne se sont, quant à eux, pas encore pleinement saisi de la question[335]. Néanmoins, le réseau joue un rôle important dans l'affirmation de la fonction d'archiviste dans les établissements hospitaliers spécialisés en apportant un soutien aux archivistes dans la légitimation de leur fonction et en leur permettant de participer à un cercle d'échange et d'entraide professionnel.

3.1. Le réseau comme espace relationnel d'échange et d'entraide

La participation au réseau Ascodocpsy permet aux adhérents de sortir de l'isolement que peuvent connaître les archivistes travaillant dans les hôpitaux et les établissements de santé mentale et d'accéder à un cercle d'échange et d'entraide professionnel.

3.1.1. Rompre l'isolement

La question de l'isolement que connaissent les archivistes au sein des établissements hospitaliers spécialisés revient souvent dans les entretiens menés auprès des archivistes d'Ascodocpsy. Les services d'archives des établissements de santé mentale sont généralement

[333] Ascodocpsy, *Guide des archives hospitalières volume 1 : méthodologies et procédures. Personnel des services d'archives*, 2017, [en ligne], disponible sur www.ascodocpsy.org/GuideArchives_Personnel_20170802.pdf (consulté le 27 mai 2021), p. 1-2.
[334] Avenant n° 250 de la convention collective nationale de travail des établissements et services pour personnes inadaptées et handicapées du 15 mars 1966.
[335] Entretien avec Sabine Jean-Feydel du vendredi 30 avril 2021, 40 min 57 – 43 min 17.

CC BY NC ND

de très petits services en termes d'effectif[336], ce qui renforce ce sentiment de solitude et d'isolement. Sur ce point, l'adhésion à un réseau professionnel permet de sortir de cet isolement et d'avoir un espace d'échange pour recevoir de l'aide, poser des questions et obtenir de l'information et des sources[337]. Plusieurs services proposés par Ascodocpsy permettent de créer et d'entretenir un cercle d'échange avec les autres membres du réseau. La liste de diffusion professionnelle archivistes_hospitaliers@listes.univ-lyon1.fr, en plus de relayer des informations, permet par exemple de prendre contact avec d'autres archivistes, y compris en dehors du réseau, et de poser des questions. Ascodocpsy propose également plusieurs événements permettant aux adhérents de se rencontrer et d'échanger en face à face, comme les journées annuelles du réseau Ascodocpsy qui ont vocation à réunir tous ses membres. Un projet d'organisation de journée annuelles destinées aux archivistes s'est mis en place en 2013[338] et s'est véritablement pérennisé à partir de 2016. De plus, depuis 2019 des réunions mensuelles du comité de pilotage des archives se sont mises en place afin d'entretenir des liens et un cercle d'échange entre les archivistes participants aux différentes instances et commissions du réseau[339].

Des journées d'étude sont occasionnellement organisées, comme la journée d'étude sur le dossier patient informatisé organisée par la commission archives en septembre 2010[340] et la journée d'étude consacrée au RGPD dans les établissements sanitaires et médico-sociaux organisée le 30 septembre 2020[341]. La commission nouveaux arrivants et l'équipe de coordination d'Ascodocpsy ont aussi pour rôle de prendre contact avec des services d'archives isolés connaissant des difficultés à intégrer le réseau, la commission nouveaux arrivants est aussi là pour faciliter l'adhésion des archivistes au réseau et leur présenter les différents outils disponibles ainsi que l'offre de formation du réseau[342]. Le réseau, avant d'être un espace de travail en coopération et de production d'outils méthodologiques, c'est de l'humain. C'est un espace d'échange qui permet aussi de se faire des amis et de tisser des liens au-delà du cercle professionnel[343]. Néanmoins, la crise sanitaire a impacté le réseau, les relations et les échanges entre les membres ont diminués et le contact avec les membres moins actifs du réseau sont devenus plus difficiles[344].

---

[336] Entretien avec Sabine Jean-Feydel du vendredi 30 avril 2021, 18 min 47 – 19 min 14.
[337] Entretien avec Blandine Maurier du vendredi 30 avril 2021, 11 min 02 – 11 min 31.
[338] Ascodocpsy, *Rapport d'activité. Année 2013*, [en ligne], disponible sur www.ascodocpsy.org/Ascodocpsy_RA_2013.pdf (consulté le 27 mai 2021), p. 15.
[339] Ascodocpsy, *Rapport d'activité. Année 2019*, déjà cité, p. 16.
[340] Ascodocpsy, *Rapport d'activité. Année 2010*, [en ligne], disponible sur www.ascodocpsy.org/ra_ascodocpsy_2010.pdf (consulté le 27 mai 2021), p. 5.
[341] Le programme de la journée d'étude et les supports de présentation des intervenants sont disponibles sur le site internet d'Ascodocpsy à l'adresse suivante : www.ascodocpsy.org/le-rgpd-dans-les-etablissements-sanitaires-et-medico-sociaux-journee-detude-du-30-janvier-2020/ (consulté le 28 mai 2021).
[342] Entretien avec Sabine Jean-Feydel du vendredi 30 avril 2021, 50 min 43 – 51 min 14.
[343] Entretien avec Claudine Bellamy du jeudi 15 avril 2021, 14 min 39 – 14 min 46.
[344] Entretien avec Sabine Jean-Feydel du vendredi 30 avril 2021, 31 min 14 – 31 min 59.

CC BY NC ND

3.1.2. L'entraide et la coopération professionnelle

La possibilité d'échanger avec d'autres archivistes autour de la pratique professionnelle et travailler ensemble sur l'élaboration d'outils méthodologique est souvent décrit comme quelque chose de particulièrement enrichissant et d'important par les archivistes interrogées lors des entretiens[345]. Échanger avec d'autres archivistes permet de découvrir le fonctionnement d'autres services, apporte une vision et une expérience différente et constitue un véritable enrichissement qui permet de progresser[346]. De plus, pour les archivistes recrutés pour monter un service d'archives dans un établissement, la participation à un réseau professionnel comme Ascodocpsy est fondamentale notamment parce qu'elle permet de demander des conseils et des retours d'expérience à d'autres archivistes ce qui apporte une véritable aide et constitue un soutien important[347]. La liste de diffusion professionnelle archivistes_hospitaliers@listes.univ-lyon1.fr à destination des archivistes hospitaliers est un outil électronique intéressant qui permet d'échanger sur les pratiques professionnelles et de poser des questions, d'avoir des retours d'expériences et de l'aide même en dehors du réseau Ascodocpsy, la liste étant destinée aux archivistes hospitaliers toute spécialité confondue. La participation à la liste est une action beaucoup moins engageante que l'adhésion à Ascodocpsy et permet à des archivistes ne souhaitant pas s'engager ou qui n'arrivent pas à convaincre leur établissement d'adhérer de participer à des échanges autour de la pratique professionnelle. Parmi les échanges de questions et de réponses ayant eu lieu au sein de la liste, des questions portent sur les durées d'utilité administratives de certains documents, sur les délais de conservation ou de communicabilité, d'autres messages demandent des avis ou des retours d'expérience sur les logiciels de gestion d'archives, la dématérialisation des archives administratives, ou encore l'externalisation de la prestation de numérisation du dossier patient.

3.2. Le réseau comme outil de légitimation pour l'archiviste

La vision de la fonction d'archiviste à l'hôpital est encore aujourd'hui mal connue, voire dévaluée par le reste du personnel hospitalier et les personnels des services d'archives souffrent parfois d'un sentiment d'illégitimité à l'exercice de leur fonction, en particulier ceux qui n'ont pas de formation initiale sur la pratique archivistique[348]. Sur ce point, la participation au réseau Ascodocpsy apporte une légitimation aux archivistes au sein de leur établissement mais également auprès de la communauté archivistique.

---

[345] Entretien avec Blandine Maurier du vendredi 30 avril 2021, 6 min 02 – 7 min 41.
[346] Entretien avec Sabine Jean-Feydel du vendredi 30 avril 2021, 18 min 26 – 19 min 18.
[347] Entretien avec Claudine Bellamy du jeudi 15 avril 2021, 16 min 44 – 17 min 34.
[348] Entretien avec Claudine Bellamy du jeudi 15 avril 2021, 18 min 38 – 19 min 16.

CC BY NC ND

3.2.1. L'apport d'une légitimité dans le secteur médical

Une des difficultés de la fonction d'archiviste à l'hôpital c'est la nécessité de devoir régulièrement justifier l'utilité et prouver l'intérêt du service des archives dans l'établissement. Faire comprendre l'utilité et les missions du service est un travail quasi-quotidien pour les archivistes et la participation au réseau Ascodocpsy apporte une aide pour répondre à ce besoin en appuyant l'expertise archivistique des archivistes du service[349]. Mettre en avant sa participation au réseau permet de communiquer sur le service auprès des directeurs et des médecins de l'établissement et les différentes productions d'Ascodocpsy peuvent servir d'appui pour expliquer les missions et les apports du service[350]. Sur ce point, le réseau apporte donc une légitimité aux archivistes, les aide à s'affirmer au sein de leur établissement et à faire comprendre leur utilité[351]. Il faut également faire comprendre aux directions l'intérêt de la participation au réseau, ce qui est parfois compliqué dans certains établissements. L'adhésion a en effet des apports pour les professionnels membres mais aussi pour les établissements, les formations sont gratuites et accessibles sans frais pédagogiques, la participation des personnels aux groupes de travail et aux formations d'Ascodocpsy apporte aussi à l'établissement une reconnaissance et une forme de renommée[352].

Pour aider les archivistes à présenter leur rôle et leurs missions après de leurs directions et faciliter la communication sur les services d'archives hospitalières auprès des établissements, Ascodocpsy propose plusieurs outils. Depuis 2017, Ascodocpsy diffuse auprès des adhérents une plaquette d'information sur l'enjeu des archives et le rôle des archivistes à l'hôpital[353] ainsi qu'un questionnaire permettant d'évaluer la situation des services d'archives dans les établissements[354]. De plus, le volume 1 du guide des archives hospitalières comprend une fiche technique sur la profession d'archiviste qui référencie différents référentiels métiers pour permettre aux archivistes de décrire précisément leurs compétences et qui liste des organismes proposant des formations pour inciter les archivistes à se former aux techniques archivistiques[355]. La commission tableaux de gestion a également élaboré une trame d'entretien avec un questionnaire type pour faciliter les échanges des archivistes avec les services versants de l'établissement et permettre aux archivistes d'identifier les différentes missions et productions

---

[349] Entretien avec Blandine Maurier du vendredi 30 avril 2021, 22 min 56 – 23 min 35.
[350] Entretien avec Sabine Jean-Feydel du vendredi 30 avril 2021, 20 min 44 – 21 min 24.
[351] Entretien avec Blandine Maurier du vendredi 30 avril 2021, 25 min 10 – 26 min 27.
[352] *Ibid.*, 15 min 29 – 16 min 41.
[353] Ascodocpsy, *Les archives : un enjeu pour l'hôpital*, [en ligne], disponible sur www.ascodocpsy.org/ASCO_plaquette_Archives_mail.pdf (consulté le 27 mai 2021), 3 p.
[354] Ascodocpsy, *Où en sont les archives dans mon établissement ?*, 2021, [en ligne], disponible sur www.ascodocpsy.org/auto-evaluation_archives_ascodocpsy_2021.pdf (consulté le 28 mai 2021), 1 p.
[355] Ascodocpsy, *Guide des archives hospitalières volume 1 : méthodologies et procédures. Profession d'archiviste*, 2017, [en ligne], disponible sur www.ascodocpsy.org/GuideArchives_profession_archiviste_20170802.pdf (consulté le 27 mai 2021), 2 p.

CC BY NC ND

documentaires des services et de les interroger sur leurs habitudes de classement des documents[356].

3.2.2. L'apport d'une légitimité dans le domaine archivistique

Peu de temps après la création de la commission sur les archives, les archivistes d'Ascodocpsy ont pris contact avec la Direction des archives de France (DAF) pour exposer les différents problèmes et difficultés rencontrés dans l'exercice de leur fonction[357]. À la suite de ces échanges, un groupe de travail interprofessionnel sur les archives hospitalières a été créé, réunissant des représentants de l'AAF, d'Ascodocpsy, de l'Association des responsables et archivistes des dossiers médicaux (ARAD) ainsi que des représentants des directions d'établissements et du corps médical[358]. L'objectif de ce groupe était de mettre en place des tableaux de tri et de conservation des documents d'archives hospitalières. Deux tableaux de gestion ont été produits par le groupe interprofessionnel, un premier tableau sur les ressources humaines en 2010 et un second tableau sur les unités de soins en 2012[359]. Le groupe a connu des difficultés d'organisation et de fonctionnement et a cessé d'exister en 2015 et par la suite la commission archives d'Ascodocpsy a continué à produire des tableaux de gestion intéressant davantage le domaine de la santé mentale[360]. Cette expérience a permis de rapprocher le réseau d'archivistes d'Ascodocpsy de l'AAF et de la DAF, néanmoins à la suite de la réorganisation des directions du ministère de la culture et la création du Service interministériel des archives de France (SIAF) les contacts entre Ascodocpsy et le SIAF se sont réduits[361].

En 2012, l'Agence nationale d'appui à la performance des établissements de santé et médico-sociaux (ANAP) a sollicité la participation d'Ascodocpsy en tant qu'expert au sein d'un groupe de travail sur les archives dans le cadre du projet « Hôpital numérique » pour élaborer des guides méthodologiques sur la mise en place d'une politique d'archivage en milieu hospitalier[362]. Blandine Maurier, archiviste membre du comité de pilotage des archives, et Nathalie Berriau, coordinatrice d'Ascodocpsy, ont participé au groupe de travail pour représenter

---

[356] Ascodocpsy, *Questionnaire destiné aux services versants*, 2016, [en ligne], disponible sur www.ascodocpsy.org/Questionnaire_20161212.pdf (consulté le 27 mai 2021), 2 p.

[357] Entretien avec Sabine Jean-Feydel du vendredi 30 avril 2021, 29 min 26 – 30 min 28.

[358] Le groupe interprofessionnel sur les archives n'existe plus aujourd'hui, néanmoins la page du site internet d'Ascodocpsy présentant les membres et les objectifs du groupe est toujours disponible à l'adresse suivante : www.ascodocpsy.org/qui-sommes-nous/notre-organisation/presentation-du-groupe-interprofessionnel-archives/ (consulté le 28 mai 2021).

[359] Les tableaux de gestion produits par le groupe interprofessionnel sur les archives sont toujours disponibles sur le site internet d'Ascodocpsy, voir 2.2.2. Les tableaux de gestion.

[360] Ascodocpsy, *Rapport d'activité. Année 2015*, [en ligne], disponible sur hwww.ascodocpsy.org/RA_ascodocpsy_2015_web_20160525.pdf (consulté le 27 mai 2021), p. 15.

[361] Entretien avec Sabine Jean-Feydel du vendredi 30 avril 2021, 30 min 39 – 31 min 02.

[362] Les guides produits par l'ANAP avec la participation d'Ascodocpsy sont disponibles sur le site internet d'Ascodocpsy sur la page dédiée aux guides des archives hospitalières www.ascodocpsy.org/gerez-vos-archives-hospitalieres/guides-des-archives-hospitalieres/ (consulté le 27 mai 2021), ainsi que sur le site internet de l'ANAP dans la rubrique « ressources » www.anap.fr/ressources/fonctions-soutien-et-support/logistique/archivage/ (consulté le 27 mai 2021).

CC BY NC ND

Ascodocpsy et ont contribué à l'élaboration d'un guide méthodologique sur la politique d'archivage à l'hôpital[363] ainsi qu'un dossier présentant les enjeux et les principes de mise en œuvre de l'archivage du dossier patient[364]. Blandine Maurier décrit sur sa participation à la production des livrables avec l'ANAP comme une très bonne expérience[365]. Par ailleurs, la participation au réseau Ascodocpsy est également liée à la reconnaissance d'une légitimité par la tutelle archivistique des services d'archives hospitalières. En effet, les archivistes hospitaliers sont amenés à travailler avec les archives départementales notamment dans le cadre de l'exercice du contrôle scientifique et technique par le directeur des archives départementales. Dans ce cadre, communiquer sur les travaux réalisés avec Ascodocpsy contribue à renforcer la légitimité des archivistes hospitaliers même auprès de leurs pairs et contribue à instaurer de la confiance dans l'exercice du contrôle scientifique et technique[366]. Par exemple, les archives départementales du Rhône ont échangé à plusieurs reprises avec Blandine Maurier à propos des tableaux de gestion réalisés par Ascodocpsy et lui demandent occasionnellement des conseils sur la gestion des archives hospitalières ou de certaines catégories de documents comme les dossiers de tutelles par exemple[367]. Ces éléments montrent que la diffusion des outils réalisés au sein du réseau Ascodocpsy permet de mettre en avant l'expertise des archivistes dans le domaine hospitalier et psychiatrique. Cela illustre également la reconnaissance d'un apport au domaine archivistique, ce qui est très valorisant pour les archivistes du réseau et qui renforce la légitimité de leur travail[368].

---

[363] ANAP, *Politique d'archivage. Guide méthodologique*, 2013, [en ligne], disponible sur www.ascodocpsy.org/guide_methodo_politique_archivage_anap_2013.pdf (consulté le 27 mai 2021), 34 p.
[364] ANAP, *L'archivage du dossier patient. Enjeux et principes de mise en œuvre*, 2013, [en ligne], disponible sur www.ascodocpsy.org/enjeux_archivage_anap_2013.pdf (consulté le 27 mai 2021), 32 p.
[365] Entretien avec Blandine Maurier du vendredi 30 avril 2021, 11 min 34 – 13 min 10.
[366] Entretien avec Claudine Bellamy du jeudi 15 avril 2021, 25 min 24 – 27 min 18.
[367] Entretien avec Blandine Maurier du vendredi 30 avril 2021, 57 min 38 – 1h 01 min 13.
[368] *Ibid.*

CC BY NC ND

En conclusion, l'intégration des archivistes hospitaliers au réseau de documentalistes s'est faite assez naturellement, sous l'impulsion d'un petit groupe d'archivistes qui s'est progressivement développé et qui produit au sein d'Ascodocpsy un certain nombre d'outils méthodologiques qui apporte une aide et un soutien aux archivistes dans leur travail quotidien. Ces productions permettent également d'élaborer et de diffuser une pratique professionnelle propre à la gestion des archives des établissements de santé mentale qui répond aux particularités et aux difficultés inhérentes au milieu de la psychiatrie. Enfin, il ressort des entretiens menés auprès des archivistes du réseau que la participation à un réseau professionnel pour les archivistes hospitaliers – et plus particulièrement encore les archivistes qui exercent dans un établissement spécialisé – est quelque chose d'important et de nécessaire, voire de « vital »[369], qui permet de continuer à apprendre et à se former, à rompre l'isolement qu'ils connaissent dans leur service en leur apportant un espace d'entraide et d'échange et à mieux communiquer et défendre leur rôle et leurs missions.

[369] *Ibid.*, 52 min 38 – 52 min 47.

CC BY NC ND

Conclusion

En raison de l'isolement et des difficultés rencontrées dans leur activité quotidienne, les archivistes hospitaliers tirent de nombreux avantages à participer à un réseau professionnel. Ces difficultés sont directement liées à leur domaine d'exercice, la règlementation qui s'applique en matière d'archives hospitalières étant particulièrement complexe en raison de la superposition de différents cadres juridiques. De plus, le milieu hospitalier n'a pris que récemment en compte la nécessité d'une bonne gestion des archives. Encore aujourd'hui, la priorité est donnée à l'archivage du dossier patient et il est plus compliqué pour les archivistes de sensibiliser le corps médical et l'administration hospitalières à l'archivage des autres documents constituant les archives hospitalières, comme les archives administratives et médicales, et à la mise en place d'une politique d'archivage électronique, dans le contexte de la dématérialisation et de l'informatisation à l'hôpital.

La participation à un réseau comme Ascodocpsy est un soutien important tant pour la défense des intérêts des archivistes et pour la reconnaissance de leur fonction que pour le développement de leur pratique professionnelle. En effet, l'adhésion au réseau permet d'intégrer un espace d'échange, d'entraide et de coopération et d'accéder à de nombreux outils méthodologiques visant à faciliter le travail quotidien des archivistes et à leur apporter une base de compétences et de connaissances en compléments de l'offre de formation d'Ascodocpsy. Ces productions peuvent également constituer des appuis importants pour communiquer sur le rôle et les missions du service d'archives au sein d'un établissement hospitalier et à témoigner d'une expertise archivistique apportant de la reconnaissance et de la légitimité tant auprès des directions d'établissements et du corps médical que de l'administration publique des archives.

L'importance et les bénéfices des réseaux professionnels pour les archivistes, et notamment les archivistes hospitaliers, doit continuer à être interrogée pour permettre de prendre davantage en compte les spécificités du domaine des archives hospitalières. Étudier les réseaux professionnels d'archivistes pour mettre en avant leurs apports et leur importance pour la défense des intérêts de la profession et l'élaboration d'une culture professionnelle est également un moyen de mettre en avant le rôle des réseaux dans la professionnalisation du métier d'archiviste et dans l'affirmation d'une identité professionnelle. Sur ce point, une analyse plus approfondie du réseau Ascodocpsy permettrait d'exposer son rôle dans l'affirmation d'une identité professionnelle et dans la professionnalisation de la fonction d'archiviste hospitalier en mobilisant les méthodes employées par l'analyse de réseaux en Sciences humaines et sociales.

L'analyse de la participation des archivistes au réseau Ascodocpsy mériterait également d'être élargie et approfondie en réalisant des entretiens auprès d'un plus grand nombre d'archivistes membres du réseau, y compris les archivistes qui ne participent pas directement

CC BY NC ND

aux commissions et aux groupes de travail. L'emploi de méthodes quantitatives apporterait également un autre angle d'analyse permettant d'approfondir et de préciser davantage l'étude.

Annexes

Annexe 1 : Grille d'entretien

Les entretiens semi-directifs auprès d'archivistes exerçant en centres hospitaliers spécialisés en santé mentale et membres du comité de pilotage des archivistes du réseau Ascodocpsy ont été menés avec la grille d'entretien suivante :

Thème	Sous-thème
Présentation du témoin	- Nom, prénom du témoin - Formation et parcours professionnel - Profession actuelle et établissement d'exercice
L'adhésion au réseau Ascodocpsy	- Année d'adhésion au réseau Ascodocpsy - Moyens de connaissance du réseau (comment le témoin et/ ou son établissement de travail ont pris connaissance du réseau) - Raisons, attentes et motivations de l'adhésion - Déroulé de l'adhésion (discussions avec l'établissement, démarches)
La place et le rôle des archivistes au sein d'Ascodocpsy	- Élargissement des missions du réseau documentaire aux archives hospitalières, intégration des archivistes (déroulement de la création de la commission des archives hospitalières, rapprochement des archivistes avec les documentalistes) - Collaboration avec les documentalistes du réseau (points communs et enjeux

CC BY NC ND

	similaires, identités professionnelles différentes) - Participation à des projets collectifs (production de guides, de tableaux de gestion, veille juridique, fréquentation de la liste de discussion, déroulement et organisation des groupes de travail)
Les apports de la participation au réseau Ascodocpsy	- Apports sur le plan professionnel (rencontres avec d'autres archivistes, entraide et coopération, exemples) - Apports au niveau collectif vis-à-vis de la perception du métier (intérêts et avantages d'être dans un réseau professionnel en tant qu'archiviste, affirmation d'un statut professionnel, développement des services d'archives au sein d'établissements hospitaliers, évolution des pratiques professionnelles) - Nécessité et importance d'un réseau professionnel d'archivistes dans le domaine hospitaliers, et plus particulièrement dans le domaine de la santé mentale (spécificité du métier, besoin ou non de se retrouver et s'organiser au sein d'une même branche, fonction de support ou de reconnaissance du métier dans le contexte médical)

CC BY NC ND

Annexe 2 : Entretien avec Claudine Bellamy

Archiviste du groupe hospitalier Paul Guiraud (Villejuif, 94) et membre du conseil d'administration et du comité de pilotage des archives, Claudine Bellamy est un membre actif d'Ascodocpsy depuis 2010. Son témoignage sur son expérience au sein du réseau recueilli lors de cet entretien du 15 avril 2021 apporte des précisions sur les apports et la nécessité de la participation à un réseau professionnel tel qu'Ascodocpsy pour les archivistes hospitaliers travaillant au sein d'établissements de santé mentale.

Inventaire chronothématique :

Durée de l'entretien : 37 min 02

Minutes	Thématique abordée
00 : 00 – 00 : 18	Annonce de début.
00 : 18 – 00 : 24	Présentation du témoin.
00 : 24 – 02 : 18	Formation et parcours professionnel.
02 : 18 – 05 : 12	L'adhésion au réseau Ascodocpsy : l'établissement était déjà adhérant pour le centre de documentation, l'adhésion s'est faite à la création du service des archives en 2010, la nécessité d'adhérer à un réseau professionnel est apparu assez vite.
05 : 12 – 13 : 04	L'intégration des archivistes au sein du réseau et les relations entre les archivistes et les documentalistes : historiquement, Ascodocpsy est un réseau de documentalistes mais depuis la création de la commission sur les archives hospitalières en 2004 le réseau d'archivistes a évolué et la place des archivistes dans le réseau s'est progressivement affirmé malgré leur infériorité numéraire. Aujourd'hui les

CC BY NC ND

	archivistes et les documentalistes travaillent régulièrement en commun (par exemple pour le thésaurus).
13 : 04 – 21 : 17	Les apports de la participation à un réseau professionnel : le réseau apporte un soutien pour porter un métier méconnu voire dévalorisé à l'hôpital, permet d'échanger avec d'autres archivistes, d'obtenir de l'aide, des conseils et des retours d'expérience. La production d'outils en commun enrichit le métier et aide les archivistes sans formation à se sentir légitimes.
21 : 17 – 27 : 24	Le rôle d'Ascodocpsy dans la reconnaissance et la légitimation du métier d'archiviste à l'hôpital : la participation au réseau permet de mettre en avant ses compétences, montrer qu'on peut apporter quelque chose à l'hôpital, et face à la tutelle archivistique le réseau apporte également une légitimité et contribue à instaurer une confiance dans le cadre de l'exercice du contrôle scientifique et technique par les archives départementales.
27 : 24 – 33 : 23	Les spécificités du travail d'archiviste à l'hôpital et les particularités des archives de la psychiatrie : le cœur de la fonction d'archiviste à l'hôpital c'est la gestion du dossier patient, mais contrairement aux hôpitaux généraux où la préoccupation pour les archives s'est manifestée avec le dossier médical, pour les hôpitaux psychiatrique la question s'est posée plus tardivement. Les dossiers médicaux de patients en psychiatrie portent également davantage d'histoires de vie et comporte un volet plus affectif que les dossiers d'hôpitaux

CC BY NC ND

	généraux et intéresse les généalogistes et les historiens.
33 : 23 – 36 : 42	Conclusion et remerciements.
36 : 42 – 37 : 02	Annonce de fin.

Annexe 3 : Entretien avec Blandine Maurier

Blandine Maurier est archiviste au centre hospitalier Saint-Jean de Dieu (Lyon, 69) et membre du comité de pilotage des archives d'Ascodocpsy. Cet entretien du 30 avril 2021 a permis de recueillir son expérience au sein du réseau Ascodocpsy et des commissions et groupes de travail auxquels elle participe.

Inventaire chronothématique :

Durée de l'entretien : 1 h 10 m 06

Minutes	Thématique abordée
00 : 00 : 00 – 00 : 00 : 19	Annonce de début.
00 : 00 : 19 – 00 : 00 : 42	Présentation du témoin.
00 : 00 : 42 – 00 : 03 : 28	Formation et parcours professionnel.
00 : 03 : 28 – 00 : 06 : 01	L'adhésion au réseau Ascodocpsy : l'adhésion à la commission sur les archives s'est faite très naturellement, l'établissement étant déjà adhérant du côté du service documentation.
00 : 06 : 01 – 00 : 14 : 54	Les apports de la participation au réseau Ascodocpsy : le réseau est un atout pour rompre l'isolement, trouver de l'information et échanger avec d'autres professionnels. La participation au réseau permet également de continuer à enrichir sa pratique professionnelle et continuer à développer ses connaissances.
00 : 14 : 54 – 00 : 18 : 11	La justification de l'intérêt du réseau auprès de l'établissement d'exercice : un travail de sensibilisation et de justification de l'intérêt de

	l'adhésion à Ascodocpsy auprès des établissements est souvent nécessaire.
00 : 18 : 11 – 00 : 26 : 35	L'appui d'Ascodocpsy pour communiquer sur le service d'archives, justifier et légitimer son intérêt au sein de l'établissement : Ascodocpsy apporte un soutien et un support pour montrer l'intérêt et la position stratégique d'un service d'archives hospitalières en illustrant l'expertise archivistique des membres. Pour les archivistes sans formation initiale, l'adhésion au réseau permet d'avoir une base de connaissances et apporte des outils et leur permet de sentir plus légitimes dans l'exercice de la fonction.
00 : 26 : 35 – 00 : 39 : 06	Les particularités de la fonction d'archiviste à l'hôpital et les spécificités du milieu psychiatrique : les archives ne sont pas la priorité à l'hôpital et nécessite pour les archivistes un travail de sensibilisation aux enjeux de l'archivage plus important que dans les services d'archives « classiques ». L'activité d'un service d'archives dans un centre hospitalier général et dans un centre hospitalier spécialisé n'est pas fondamentalement différente, les enjeux et la règlementation sont similaires mais la pratique quotidienne vis-à-vis du volume de mouvements de dossier patients par jour diffère. L'organisation et la prise en charge des patients en psychiatrie étant différente, le nombre de demandes de communication de dossiers patients est bien moins importante que pour les hôpitaux généraux.

CC BY NC ND

00 : 39 : 06 – 00 : 44 : 14	Les intérêts de la participation à un réseau professionnel spécialisé en psychiatrie : intégrer un réseau qui connaît le vocabulaire spécifique et apporte une expertise et des ressources spécialisées dans le domaine de la psychiatrie est important et présente des avantages par rapport à un réseau non spécialisé.
00 : 44 : 14 – 00 : 52 : 15	Les relations entre les archivistes et les documentalistes d'Ascodocpsy : les archivistes et les documentalistes du réseau se retrouvent sur la nécessité de devoir régulièrement justifier de leur utilité au sein des centres hospitaliers et de gommer les stéréotypes. Ascodocpsy leur apporte un sentiment de légitimité et aide à communiquer sur ces services et sur leur utilité.
00 : 52 : 15 – 00 : 55 : 32	L'importance et la nécessité de la mise en réseau professionnel pour les archivistes hospitaliers : l'intégration dans un réseau est vitale pour les archivistes et permet de continuer à se former et à apprendre au long de sa vie professionnelle. La possibilité d'échanger et de demander des renseignements auprès d'autres archivistes exerçant dans le domaine de la santé mentale est également un atout nécessaire pour éviter la solitude et la démotivation que peut entraîner l'isolement.
00 : 55 : 32 – 01 : 09 : 15	Conclusion et remerciements.
01 : 09 : 15 – 01 : 10 : 06	Annonce de fin.

Annexe 4 : Entretien avec Sabine Jean-Feydel

Sabine Jean-Feydel est archiviste au centre hospitalier Alpes-Isère (Saint-Egrève, 38) et a été membre d'Ascodocpsy de la création de la commission sur les archives hospitalières jusqu'en 2020, son établissement d'exercice n'ayant pas reconduit l'adhésion au réseau en 2021. Le démarrage de la commission sur les archives hospitalières étant à son initiative, un entretien avec Sabine Jean-Feydel était donc particulièrement intéressant pour développer l'historique de création de la commission archives et son évolution. Cet entretien du 30 avril 2021 permet également de mieux comprendre l'intégration des archivistes hospitaliers au sein du réseau.

Inventaire chronothématique :

Durée de l'entretien : 1 h 02 m 19

Minutes	Thématique abordée
00 : 00 : 00 – 00 : 00 : 14	Annonce de début.
00 : 00 : 14 – 00 : 00 : 31	Présentation du témoin.
00 : 00 : 31 – 00 : 05 : 04	Formation et parcours professionnel.
00 : 05 : 04 – 00 : 06 : 19	Premiers contacts avec les documentalistes du réseau Ascodocpsy : l'établissement était intégré au réseau des documentaliste, élaboration d'une enquête auprès des membres du réseau pour les interroger sur l'état de la fonction archives dans leurs établissements.
00 : 06 : 19 – 00 : 14 : 32	La création de la commission sur les archives hospitalières et l'intégration au réseau documentaire : première rencontre lors des journées annuelles d'Ascodocpsy en 2004, démarrage de la commission facilité par l'appui sur une structure déjà existante. Premiers outils mis en place sur la

CC BY NC ND

	règlementation et participation au thésaurus et entrée de références sur les archives hospitalières dans la base SantéPsy.
00 : 14 : 32 – 00 : 21 : 25	Les apports et L'importance de la participation à un réseau professionnel pour les archivistes hospitaliers : le travail en coopération et les échanges d'expériences permettent de progresser, la participation au réseau et l'élaboration d'outils donne également un appui pour communiquer sur le service, expliquer le rôle de l'archiviste à l'hôpital et donner une légitimité à l'archiviste et les moyens de s'affirmer.
00 : 21 : 25 – 00 : 25 : 40	Les particularités de la fonction d'archiviste dans le domaine de la santé mentale : isolement des archivistes à l'hôpital semblait accentué en psychiatrie par manque de documentation, l'évolution de la règlementation a un peu mieux pris en compte les spécificités de la psychiatrie notamment sur le dossier médical qui concerne des patients chroniques en psychiatrie.
00 : 25 : 40 – 00 : 29 : 08	L'évolution de la commission sur les archives d'Ascodocpsy : huit membres en 2004, une quarantaine de services d'archives dans le réseau aujourd'hui et une dizaine de membres très actifs, le groupe archives a développé de nombreux outils depuis sa création, socle de documentation de base avec les guides et les tableaux de gestion.
	Le rapprochement d'Ascodocpsy avec l'AAF et la DAF/le SIAF : création d'un groupe interprofessionnel avec des archivistes de

00 : 29 : 08 – 00 : 32 : 13	l'AAF pour l'élaboration d'outils comme le tableau de gestion sur les documents de la direction des ressources humaines. Audits avec la DAF à la création de la commission pour présenter les difficultés rencontrées par les archivistes en milieu psychiatrique, moins de contacts avec le SIAF depuis la refonte.
00 : 32 : 13 – 00 : 40 : 57	Les préoccupations des archivistes d'Ascodocpsy à la création de la commission : le besoin de faire le point sur la réglementation en matière d'archives hospitalières, de mettre en place une veille juridique et d'élaborer des procédures de tri et des tableaux de gestion est ressorti des premières rencontres des archivistes du réseau.
00 : 40 : 57 – 00 : 45 : 01	Le besoin de communication sur les services d'archives au sein des établissements de santé mentale et l'élaboration d'un statut professionnel d'archiviste hospitalier : le besoin de faire connaître et de communiquer sur son service au sein de l'hôpital n'était pas une préoccupation prioritaire de la commission mais est apparu par la suite, la lettre de diffusion Archimède a servi d'appui pour communiquer sur le service et le rôle de l'archiviste. Quelques échanges au sein de la commission sur la question des grades des archivistes mais l'élaboration d'un statut professionnel n'a pas été aussi débattu entre les archivistes que pour les documentalistes au sein d'Ascodocpsy.
	Les relations entre les documentalistes et les archivistes au sein du réseau : Ascodocpsy est un réseau de documentalistes à l'origine, les

CC BY NC ND

00 : 45 : 01 – 00 : 49 : 13	points communs entre les métiers ont pu aider au rapprochement mais ont aussi des spécificités propres. Les relations et les liens entre les services d'archives et les centres de documentation des établissements adhérents varient d'un établissement à un autre.
00 : 49 : 13 – 00 : 54 : 53	L'intégration des nouveaux adhérents au sein du réseau : certains archivistes ont parfois des difficultés à justifier leur adhésion auprès de leur établissement, le comité de pilotage et l'équipe de coordination d'Ascodocpsy prennent contacts avec les archivistes isolés et la commission des nouveaux arrivants a également pour objectif de faciliter leur adhésion et leur présenter l'offre de formation du réseau.
00 : 54 : 53 – 00 : 59 : 08	La connaissance du réseau au niveau national : Ascodocpsy a été contacté par l'ANAP en 2012 pour élaborer des outils sur la gestion des archives hospitalières et des interventions sur la situation des services d'archives ce qui permet une diffusion plus large des outils et à apporter de la légitimité aux créations du réseau et aide pour la reconnaissance des services.
00 : 59 : 08 – 01 : 02 : 11	Conclusion et remerciements.
01 : 02 : 11 – 01 : 02 : 19	Annonce de fin.

Table des matières

SOMMAIRE **1**

INTRODUCTION GÉNÉRALE **2**

PREMIÈRE PARTIE : ÉTUDE DE RÉSEAUX PROFESSIONNELS D'ARCHIVISTES ET ARCHIVISTES HOSPITALIERS : ÉTAT DES LIEUX **4**

1. La fonction d'archiviste hospitalier **5**
1.1. L'enjeu des archives à l'hôpital **5**
1.1.1. Les archives hospitalières : éléments de définition 5
1.1.2. Un cadre juridique complexe 6
1.1.3. Le cas particulier du dossier patient 8
1.2. La place des archivistes dans les hôpitaux **10**
1.2.1. Le développement des services d'archives hospitalières 10
1.2.2. L'évolution du personnel des services d'archives hospitalières 11
1.2.3. Les fonctions de l'archiviste hospitalier 12
1.3. L'intégration des services d'archives hospitalières dans l'administration des archives **13**
1.3.1. L'exercice du contrôle scientifique et technique sur les archives hospitalières 13
1.3.2. Les services d'archives hospitalières et les services publics territoriaux d'archives 14
2. L'étude des réseaux professionnels en Sciences humaines et sociales **16**
2.1. L'analyse de réseaux en Sciences humaines et sociales **16**
2.1.1. Émergence et développement de l'analyse de réseaux 17
2.1.2. Les éléments méthodologiques et les apports de l'analyse de réseaux 18
2.2. La notion de « profession » en sociologie **19**
2.2.1. De la *Sociology of the Professions* anglo-saxonne à la sociologie des groupes professionnels française 20
2.2.2. Le terme de « profession » et ses dérivés : éléments de définition 21
2.3. L'analyse des réseaux professionnels **23**
2.3.1. Les réseaux professionnels 23
2.3.2. L'analyse de réseaux professionnels dans le domaine de la santé 24
3. Les réseaux professionnels d'archivistes en France **25**
3.1. La variété des réseaux professionnels d'archivistes **26**
3.1.1. Les réseaux informels des archivistes 26
3.1.2. Les réseaux formels des archivistes 27
3.2. Les archivistes hospitaliers au sein des réseaux professionnels **28**
3.2.1. La section des archivistes des établissements de santé de l'Association des archivistes français 28
3.2.2. Les associations professionnelles d'archivistes hospitaliers 29
3.3. L'analyse des réseaux professionnels d'archivistes **30**

BIBLIOGRAPHIE **33**

1. Sociologie des professions **33**
2. Analyse et étude de réseaux professionnels **33**
2.1. Généralités et méthodologie 33
2.2. Réseaux professionnels d'archivistes 35
3. Les archives hospitalières **36**
4. Le réseau documentaire Ascodocpsy **37**

ÉTAT DES SOURCES **38**

1. Sources imprimées **38**

CC BY NC ND

1.1. Référentiels métiers 38
1.2. Productions d'Ascodocpsy 38
1.3. Rapports d'activité 39
2. Sources orales 39
3. Autres sources 39
3.1. Sitographie 39
3.2. Liste de diffusion 40
3.3. Vidéos 40

SECONDE PARTIE : LE RÉSEAU PROFESSIONNEL D'ARCHIVISTES HOSPITALIERS D'ASCODOCPSY : CONSTRUCTION, USAGES ET APPORTS 41

1. Le réseau documentaire en santé mentale Ascodocpsy 42
1.1. Les origines d'Ascodocpsy 42
1.1.1. D'une coopération informelle à un groupement d'intérêt public 42
1.1.2. L'intégration des archivistes hospitaliers 43
1.2. L'organisation interne d'Ascodocpsy 45
1.2.1. Les instances et commissions 45
1.2.2. La collaboration des documentalistes et des archivistes 46
1.3. Les missions d'Ascodocpsy 47
1.3.1. Le recrutement, la formation et le statut 48
1.3.2. La veille et la diffusion des publications francophones 49
1.3.3. Le traitement et la gestion des archives hospitalières 50
2. L'élaboration d'une pratique professionnelle 51
2.1. Les spécificités du travail d'archiviste en milieu psychiatrique 52
2.2. La production d'outils archivistiques 53
2.2.1. Les guides des archives hospitalières 54
2.2.2. Les tableaux de gestion 55
2.3. La diffusion d'une pratique professionnelle 57
2.3.1. Via les lettres d'information 57
2.3.2. Via la liste de diffusion destinée aux archivistes hospitaliers 58
3. Vers la reconnaissance de la fonction d'archiviste hospitalier 59
3.1. Le réseau comme espace relationnel d'échange et d'entraide 59
3.1.1. Rompre l'isolement 59
3.1.2. L'entraide et la coopération professionnelle 61
3.2. Le réseau comme outil de légitimation pour l'archiviste 61
3.2.1. L'apport d'une légitimité dans le secteur médical 62
3.2.2. L'apport d'une légitimité dans le domaine archivistique 63

CONCLUSION 66

ANNEXES 68

Annexe 1 : Grille d'entretien 68
Annexe 2 : Entretien avec Claudine Bellamy 70
Annexe 3 : Entretien avec Blandine Maurier 73
Annexe 4 : Entretien avec Sabine Jean-Feydel 76

Table des matières 80

RÉSUMÉ

Si l'Association des archivistes français est la principale association professionnelle d'archivistes en France et tend à être représentative de l'ensemble des domaines d'exercice des archivistes, il existe d'autres associations avec leur propre réseau professionnel parfois spécifique à une branche d'exercice du métier. C'est par exemple le cas du réseau documentaire en santé mentale Ascodocpsy. Fondé en 1984 par des documentalistes spécialisés en psychiatrie pour mettre en place une coopération documentaire et des outils communs, le réseau commence à intégrer des archivistes hospitaliers exerçant en établissements spécialisés en santé mentale à partir de 2004, année de création de la commission archives.

L'objectif de ce mémoire est de proposer une étude du réseau d'archivistes hospitaliers en psychiatrie d'Ascodocpsy et à travers elle de comprendre les intérêts pour les archivistes hospitaliers de s'organiser entre eux au sein d'un réseau professionnel. Qu'apporte la participation à un réseau professionnel, quels enjeux et spécificités de la fonction d'archiviste à l'hôpital - et plus particulièrement dans le domaine de la santé mentale - et en quoi ces spécificités rendent d'autant plus nécessaire leur mise en réseau sont autant de questions auxquelles ce mémoire amène des éléments de réponses.

mots-clés : archives hospitalières, Ascodocpsy, réseaux professionnels, analyse de réseaux, profession, archivistique, AAF

ABSTRACT

While the Association des archivistes français is the main professional association of archivists in France and tends to be representative of all areas of the archival practice, there are other associations with their own professional network, sometimes specific to a branch of the profession. For instance, that is the case of Ascodocpsy, a mental health documentary network. Founded in 1984 by documentalists specialised in psychiatry to set up a documentary cooperation and elaborate common tools, the network begined to integrate hospital archivists working in specialized mental health institutions in 2004, the year of creation of the Archives Commission.

The aim of this master's research project is to study Ascodocpsy's network of hospital archivists specialised in psychiatry and through it to understand the benefits for hospital archivists to organize themselves within a professional network. What does professionnal networks bring, what are the issues and specificity of the role of archivist in the hospital - particularly in the area of mental health - and how does these specificities make their networking all the more necessary are questions to which this project aims to answer.

keywords : hospital, professional networks, network analysis, archivists, hospital archives, profession, archivistic, AAF, Ascodocpsy

Présidence de l'université
40 rue de rennes – BP 73532
49035 Angers cedex
Tél. 02 41 96 23 23 | Fax 02 41 96 23

université angers

ENGAGEMENT DE NON-PLAGIAT

Je, soussignée Jade Samson
déclare être pleinement consciente que le plagiat de documents ou d'une partie d'un document publiée sur toutes formes de support, y compris l'internet, constitue une violation des droits d'auteur ainsi qu'une fraude caractérisée.
En conséquence, je m'engage à citer toutes les sources que j'ai utilisées pour écrire ce mémoire.

signé par l'étudiante le **31** / **05** / **2021**

Cet engagement de non-plagiat doit être signé et joint à tous les rapports, dossiers, mémoires.

Présidence de l'université
40 rue de rennes – BP 73532
49035 Angers cedex

université angers